



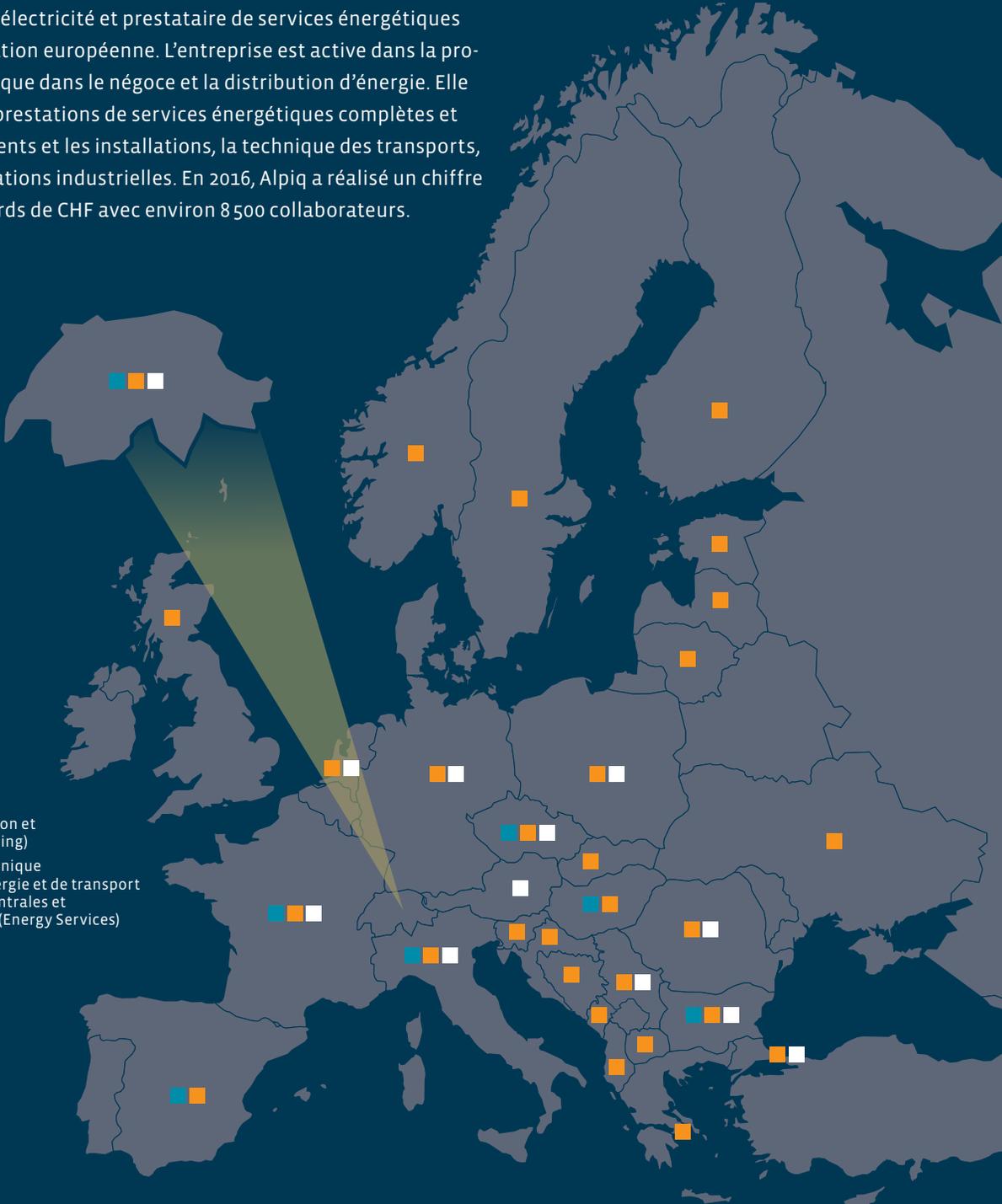
ALPIQ

2016

Rapport de gestion

Alpiq en bref

Alpiq est un fournisseur d'électricité et prestataire de services énergétiques leader en Suisse, à orientation européenne. L'entreprise est active dans la production d'électricité ainsi que dans le négoce et la distribution d'énergie. Elle propose à ses clients des prestations de services énergétiques complètes et efficaces pour les bâtiments et les installations, la technique des transports, les centrales et les installations industrielles. En 2016, Alpiq a réalisé un chiffre d'affaires net de 6,1 milliards de CHF avec environ 8 500 collaborateurs.

- 
- Production (Generation)
 - Activités de commercialisation et de négoce (Commerce & Trading)
 - Technique du bâtiment, technique d'approvisionnement en énergie et de transport ainsi que construction de centrales et d'installations industrielles (Energy Services)

Chiffres clés 2016

Groupe Alpiq

En millions de CHF	Variation +/- 2015-2016 en % (résultat opérationnel)	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels		Résultat selon IFRS	
		2016	2015	2016	2015
Chiffre d'affaires net	-9,5	6 078	6 715	6 078	6 715
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	-17,7	395	480	778	50
Amortissements et dépréciations	-12,8	-191	-219	-399	-561
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	-21,8	204	261	379	-511
en % du chiffre d'affaires net		3,4	3,9	6,2	-7,6
Résultat net	150,0	115	46	294	-830
en % du chiffre d'affaires net		1,9	0,7	4,8	-12,4

En millions de CHF		2016	2015
Désinvestissements / (Investissements) nets			598
Total du bilan			9 852
Total des fonds propres			3 886
en % du total du bilan			39,4

En millions de CHF		2016	2015
Production propre ¹ (GWh)			16 581
Effectif à la date de clôture			8 517
dont domaine opérationnel Energy Services			7 112

¹ Sans les contrats à long terme

Données par action

En CHF	Variation +/- 2015-2016 en %	2016	2015
Valeur nominale	0,0	10	10
Cours boursier au 31.12.	-19,0	85	105
Plus haut	-1,8	107	109
Plus bas	3,3	62	60
Résultat net ¹	> 100,0	9,38	-31,73
Dividende	0,0	0,00	0,00

¹ Calcul voir note 9

Structure de l'actionnariat

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2016 à 278,7 millions de CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.



Actionnaires au 31.12.2016	Parts en %
EOS HOLDING SA	31,44
EDF Alpes Investissements Sarl	25,04
Consortium des Minoritaires Suisses	31,43
Public	12,09

L'aperçu des années 2012 – 2016 est fourni aux pages 148 et 149 du rapport financier. La structure de l'actionnariat est présentée en détail aux pages 15 et 16 du rapport annuel.

Parc de centrales 2016	Puissance installée		Production	
	MW	MW	GWh	GWh
Centrales hydroélectriques		2 677		6 281
Suisse	2 677		6 281	
Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires		308		524
Suisse	16		40	
Bulgarie	73		129	
France	14		28	
Italie	205		327	
Centrales nucléaires		795		4 540
Suisse	795		4 540	
Centrales thermiques conventionnelles		2 160		5 236
Italie	318		1 954	
Espagne	846		606	
République tchèque	593		2 165	
Hongrie	403		511	
Total¹		5 940		16 581

1 Sans les contrats à long terme

Production d'électricité en 2016



■ Hydraulique	38%	6 281 GWh
■ Nucléaire	27%	4 540 GWh
■ Thermique conventionnel	32%	5 236 GWh
■ Petites centrales hydroélectriques, parcs éoliens, centrales solaires	3%	524 GWh
Total		16 581 GWh
Total 2015		17 814 GWh

Effectif au 31 décembre 2016

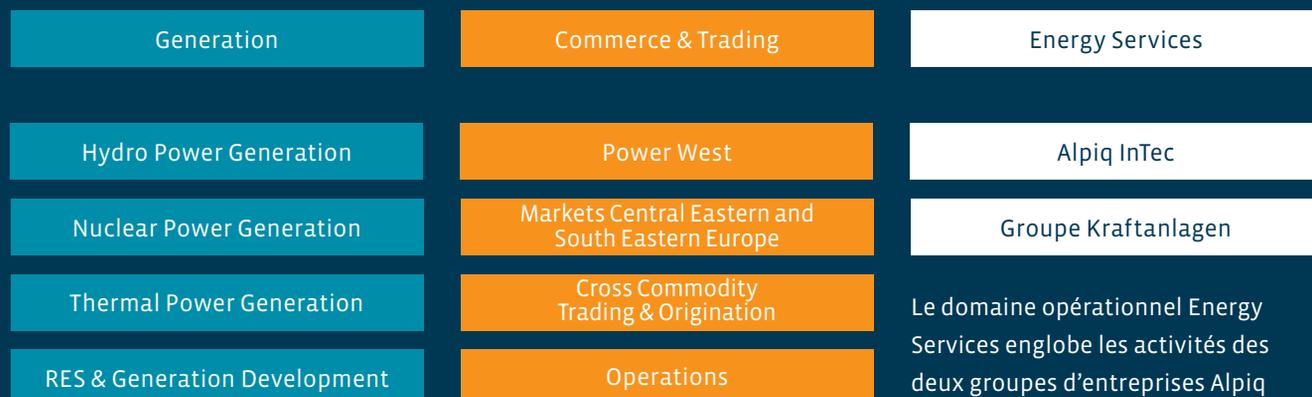


■ Suisse	55,2%	4 704
■ Europe	44,8%	3 813
Total		8 517
Total 2015		8 345
dont 531 apprenants		



■ Generation	8,3%	705
■ Commerce & Trading	4,8%	405
■ Energy Services	83,4%	7 112
■ Group Center	3,5%	295
Total		8 517

Structure du Groupe au 31 décembre 2016



Le domaine opérationnel Generation regroupe la production d'électricité dans les centrales gérées par Alpiq et ses partenaires. Ce domaine gère un portefeuille de production flexible qui inclut les énergies hydraulique, nucléaire, thermique conventionnelle, éolienne et solaire.

Le domaine opérationnel Commerce & Trading comprend la vente et la commercialisation d'électricité et de gaz, la gestion des centrales, l'engagement de la production d'énergie flexible ainsi que le négoce de produits standardisés et structurés dans les domaines de l'électricité, du gaz, des droits d'émission et des certificats sur les bourses de l'énergie. Ce domaine regroupe également les prestations innovantes pour la commercialisation numérique de solutions énergétiques décentralisées et flexibles.

Le domaine opérationnel Energy Services englobe les activités des deux groupes d'entreprises Alpiq InTec (AIT) et Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT est surtout spécialisée dans les prestations de services relevant de la technique du bâtiment ainsi que de la technique de l'énergie et des transports. Le Groupe KA offre des prestations étendues dans la construction de centrales et d'installations industrielles.



Rapport annuel 2016

Lettre aux actionnaires	8
Corporate Governance	14
Rapport de rémunération	38
Rapport financier	59



Couverture:

Fin des travaux de surélévation de 20 mètres du barrage du Vieux-Emosson en Valais. Situé à 2225 mètres d'altitude, le lac de retenue sera rempli en 2017. En tant que bassin de retenue supérieur de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, il permettra de stocker cette précieuse source d'énergie qu'est la force hydraulique.

Lettre aux actionnaires



Jasmin Staiblin, CEO

Jens Alder, Président du Conseil d'administration

Chers actionnaires,

L'année 2016 a été marquée par des turbulences sur les marchés internationaux de l'énergie. Les prix des énergies primaires que sont le pétrole, le charbon et le gaz ont atteint des niveaux historiquement bas avant de se redresser vers la fin de l'année. En Europe, les prix du CO₂ se sont maintenus à de bas niveaux, tandis que les subventions accordées aux nouvelles énergies renouvelables restaient élevées. En raison de l'arrêt imprévu de nombreuses centrales nucléaires en France, de la sécheresse persistante dans les Alpes

et du froid en Europe centrale, les prix de gros ont fortement augmenté, quoique de façon temporaire, sur les marchés spot au quatrième trimestre. Cet effet de prix a toutefois été de courte durée. Les prix de gros sur les marchés spot ont donc stagné à des niveaux peu élevés.

Les défis de la politique énergétique en Suisse

En Suisse, le peuple et les cantons ont rejeté l'initiative «Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire». Cette décision prolonge le statu quo, une situation dans laquelle les prix du marché sont inférieurs aux coûts de revient de l'énergie nucléaire et où l'exploitation des centrales nucléaires n'est pas rentable. En revanche, le Parlement a reconnu la nécessité de soulager temporairement la force hydraulique suisse. A condition que le peuple et les cantons suisses acceptent la Stratégie énergétique 2050 en mai prochain, la prime de marché atténuera légèrement le déficit de l'énergie hydraulique suisse sur le marché libre. Cette mesure seule ne suffira toutefois pas pour que l'énergie hydraulique puisse survivre durablement sur le marché libre. Il faut aborder la problématique de la rentabilité des grandes centrales sur le marché libre et mettre en avant encore davantage l'importance de la force hydraulique suisse. Que les conditions-cadres continuent d'entraîner des distorsions, alors que la Stratégie énergétique 2050 ne pourra se réaliser à moyen terme que grâce à cette source d'énergie renouvelable qui n'émet pas de CO₂, constitue un véritable paradoxe, qui continuera d'influencer Alpiq ainsi que la marche de ses affaires.

Décidée il y a plus de dix ans, la libéralisation en deux temps du marché de l'électricité s'est enlisée à mi-parcours. Sans accès aux consommateurs captifs ni réseau de distribution réglementé, Alpiq vend son énergie sur les marchés de gros où les prix obtenus sont inférieurs aux coûts de revient.

Cette situation appelle des mesures immédiates et urgentes afin, au moins, de soulager la force hydraulique sur le marché libre jusqu'à ce qu'un nouveau modèle de marché permette d'assurer à long terme la sécurité d'approvisionnement du pays et de soutenir les objectifs de la Suisse en matière de politique climatique. Ceci est dans l'intérêt de toute l'économie nationale et soutient la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Au niveau européen, les

questions bilatérales non résolues, telles que l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, ont des répercussions sur l'avenir de la force hydraulique suisse et exigent des actions politiques rapides. En tant qu'entreprise, nous avons besoin de conditions-cadres stables et durables afin de pouvoir continuer à développer nos activités.

Une performance opérationnelle stable

Dans ce contexte extrêmement difficile, Alpiq a réalisé un EBITDA avant effets exceptionnels de 395 millions de CHF. La production électrique du domaine opérationnel Generation en particulier était fortement sous pression malgré de nouvelles baisses des coûts. La chute des prix de gros de ces dernières années constitue la raison principale de cette évolution. L'arrêt imprévu de la centrale nucléaire de Leibstadt a également pesé sur les résultats. La production d'électricité internationale, les nouvelles énergies renouvelables réglementées ainsi que les deux domaines opérationnels Commerce & Trading et Energy Services étaient en revanche rentables.

Les mesures de gestion font effet

En 2016, Alpiq a poursuivi systématiquement ses programmes de réduction des coûts et d'amélioration de l'efficacité qui, ces dernières années, ont permis d'économiser durablement plus de 400 millions de CHF. Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe Alpiq ont intégré ces mesures en tant qu'élément à part entière de l'approche et de l'action de l'entreprise. La gestion des coûts est suivie rigoureusement et soulagera durablement l'EBITDA.

Dans le cadre de l'allègement du portefeuille, nous avons vendu avec succès nos participations dans AEK Energie AG, Romande Energie Commerce SA, Alpiq Versorgungs AG et Swissgrid SA. Le cash-flow ainsi dégagé a permis de réduire l'endettement net d'environ 1,3 milliard de CHF à 0,86 milliard de CHF. Pour mémoire, l'endettement net était encore de 4 milliards de CHF en 2012. Avec ce résultat, nous passons pour la première fois dans l'histoire d'Alpiq en-dessous de la barre du milliard. Ceci est significatif dans la mesure où le bas niveau des prix de gros entraînera à l'avenir une baisse de l'EBITDA et que nous devons poursuivre la réduction de l'endettement net. Nous voulons ainsi garantir à long terme la capacité financière et la rentabilité d'Alpiq.

Avec les désinvestissements susmentionnés et suite aux apports provenant des activités opérationnelles, la liquidité d'Alpiq repose sur une base solide de 1,5 milliard de CHF.

Compte tenu de l'évolution hétérogène des activités dans un environnement de marché extrêmement dynamique, le Conseil d'administration demandera, cette année encore, de renoncer au versement d'un dividende. Par ailleurs, Alpiq ne paiera pas les intérêts sur le prêt hybride des actionnaires du consortium. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public continueront d'être honorés.

Des mesures structurelles sont en cours

En 2016, nous nous sommes focalisés sur notre premier pilier stratégique, celui de la production classique d'énergie. Compte tenu du bas niveau des prix de gros et de la distorsion des conditions-cadres réglementaires en Suisse, Alpiq a initié, en mars dernier, des mesures structurelles. Celles-ci incluent l'ouverture à des investisseurs, jusqu'à 49% maximum, du portefeuille hydroélectrique, le désinvestissement d'actifs non stratégiques ainsi que la gestion stricte des coûts. Le processus d'ouverture du portefeuille hydroélectrique n'est pas terminé. Alpiq conclura une transaction uniquement si les trois critères (prix, conditions contractuelles et sécurité de la transaction) sont remplis.

Alpiq renforce son activité industrielle

En 2017, nous allons nous focaliser sur notre deuxième pilier stratégique, celui des secteurs de croissance rentables. En tant que leader suisse de l'énergie, Alpiq répond, avec ses services énergétiques innovants, aux besoins actuels et futurs de ses clients sur les marchés de l'énergie en Europe. Alpiq se profile dorénavant dans trois domaines opérationnels individuels selon une logique industrielle: «Digital & Commerce», «Industrial Engineering» et «Building Technology & Design».

Dans un premier temps, nous allons créer les structures requises en regroupant les secteurs concernés afin que les divers modèles d'affaires puissent se développer de manière ciblée, en tenant compte de leur propre dynamique de croissance. Dans un deuxième temps, nous ouvrirons aux investisseurs

certaines secteurs sélectionnés; cette étape aura lieu courant 2018, après avoir sondé le marché. Avec ces trois domaines opérationnels, les investisseurs auront accès à un portefeuille attrayant de prestations efficaces et rentables, dotées d'un potentiel de croissance, ainsi qu'à des rendements stables provenant des activités liées aux nouvelles énergies renouvelables réglementées.

Perspectives

Les conditions-cadres réglementaires faussent toujours la concurrence en Suisse. Alpiq intervient en tant que pure productrice d'électricité sur le marché libre. N'ayant pas accès aux clients captifs, l'entreprise est privée des recettes que procurent une situation de monopole ainsi que les réseaux de distribution réglementés.

Le résultat opérationnel 2017 sera premièrement influencé par des effets de change négatifs suite à l'arrivée à terme d'opérations de couverture qui avaient été contractées avant la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher avec l'euro. Deuxièmement, l'arrêt de la centrale nucléaire de Leibstadt pèsera sur le résultat. Troisièmement, un environnement de marché particulièrement difficile et le bas niveau des prix de gros continueront de marquer les résultats.

C'est pourquoi l'entreprise poursuivra la mise en œuvre des mesures structurelles qui incluent l'ouverture, jusqu'à 49% maximum, du portefeuille hydro-électrique, le désinvestissement d'actifs non stratégiques ainsi que la gestion stricte des coûts. Alpiq met de plus l'accent sur les secteurs de croissance rentables et se profile dans trois domaines opérationnels individuels selon une logique industrielle. Nous créons ainsi les bases d'une croissance future, générons de la valeur ajoutée et offrons aux investisseurs l'opportunité d'investir de manière ciblée dans les domaines de croissance. Alpiq gardera le contrôle de ces trois domaines opérationnels. Toutes ces mesures permettront à Alpiq de continuer à réduire l'endettement net. La priorité est toujours d'assurer la capacité financière de la société.

Chers actionnaires, le Conseil d'administration et la Direction générale d'Alpiq vous remercient de votre confiance. Elle nous motive à conduire notre entreprise avec assurance à travers les turbulences des marchés de l'énergie et à poursuivre systématiquement et au quotidien son développement, avec le concours et l'engagement de nos plus de 8 500 collaboratrices et collaborateurs. Nous tenons à exploiter de façon optimale les possibilités offertes par le changement technologique et les potentiels de marché qui en résultent, et à ainsi générer pour Alpiq une valeur ajoutée sur le long terme.



Jens Alder,
Président du Conseil d'administration



Jasmin Staiblin,
CEO

3 mars 2017

Corporate Governance

Alpiq s'engage en faveur d'une gouvernance d'entreprise transparente et responsable, elle soutient le développement durable de l'entreprise. Des systèmes de gestion et de contrôle efficaces, une politique d'information ouverte et des principes éthiques garantissent la transparence et l'équité. Alpiq suit les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Dans la mesure où l'entreprise développe ses propres principes, ceux-ci sont publiés et détaillés dans le rapport. Les principes et règles de gouvernance d'Alpiq sont définis dans les statuts, le règlement d'organisation, le règlement de la Direction générale, les directives du Groupe, l'organigramme et le rattachement des sociétés en participation. Le présent rapport décrit les pratiques du Groupe et suit, quant à la structure, les directives de la SIX Swiss Exchange en matière de gouvernance d'entreprise. La publication exigée des rémunérations et participations des cadres supérieurs de l'entreprise s'effectue dans le rapport de rémunération. Sauf indication contraire, toutes les données font référence à l'état au 31 décembre 2016.

1 Structure du Groupe et actionariat

1.1 Structure du Groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Alpiq

La société mère Alpiq Holding SA, dont le siège est à Lausanne, disposait au 31 décembre 2016 d'un capital-actions de 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune.

Les actions nominatives sont cotées à la SIX Swiss Exchange sous le code ISIN CH0034389707. La capitalisation boursière en fin d'année s'élevait à 2 369 345 165 CHF (calcul: cours de clôture au 31 décembre 2016 × nombre d'actions = 85 CHF × 27 874 649 actions nominatives).

La structure de gestion du Groupe Alpiq se compose au 31 décembre 2016 des trois domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services. Le Group Center se compose du domaine fonctionnel Financial Services et des unités fonctionnelles Human Resources, Legal & Compliance, Communications & Public Affairs ainsi que Risk Management, qui sont directement subordonnées à la CEO. Les unités fonctionnelles Information Technology et Strategy & Development ont été regroupées en interne.

1.1.2 Sociétés cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Aucune société consolidée du Groupe n'est cotée en bourse.

1.1.3 Sociétés non cotées en bourse appartenant au périmètre de consolidation du Groupe Alpiq

Les sociétés consolidées du Groupe qui ne sont pas cotées en bourse sont énumérées aux pages 143 à 147 du rapport financier.

1.2 Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires, tels qu'ils sont inscrits au registre des actions, sont présentés ci-après. Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobi-

lières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les compétences des actionnaires sont définies dans la loi et les statuts. Il existe en outre une Convention de Consortium, respectivement une convention d'actionnaires, entre EOS Holding SA (Lausanne), EDF Alpes Investissements Sàrl (Martigny) et le Consortium des Minoritaires Suisses, composé de la Genossenschaft Elektra Birseck (Münchenstein), de la Genossenschaft Elektra Baselland (Liestal), du canton de Soleure, d'Aziende Industriali di Lugano SA, d'IBAAarau AG et de Wasserwerke Zug AG. La Convention de Consortium règle le regroupement d'Aar et Tessin SA d'Electricité (Atel) avec les unités opérationnelles d'EOS Holding SA, ainsi que la part d'EDF (50%) aux droits de prélèvement d'électricité de la société Electricité d'Emosson SA – le regroupement a été effectué le 27 janvier 2009. La Convention règle également les aspects de gouvernance d'entreprise d'Alpiq ainsi que les droits de préemption réciproques des partenaires consortiaux.

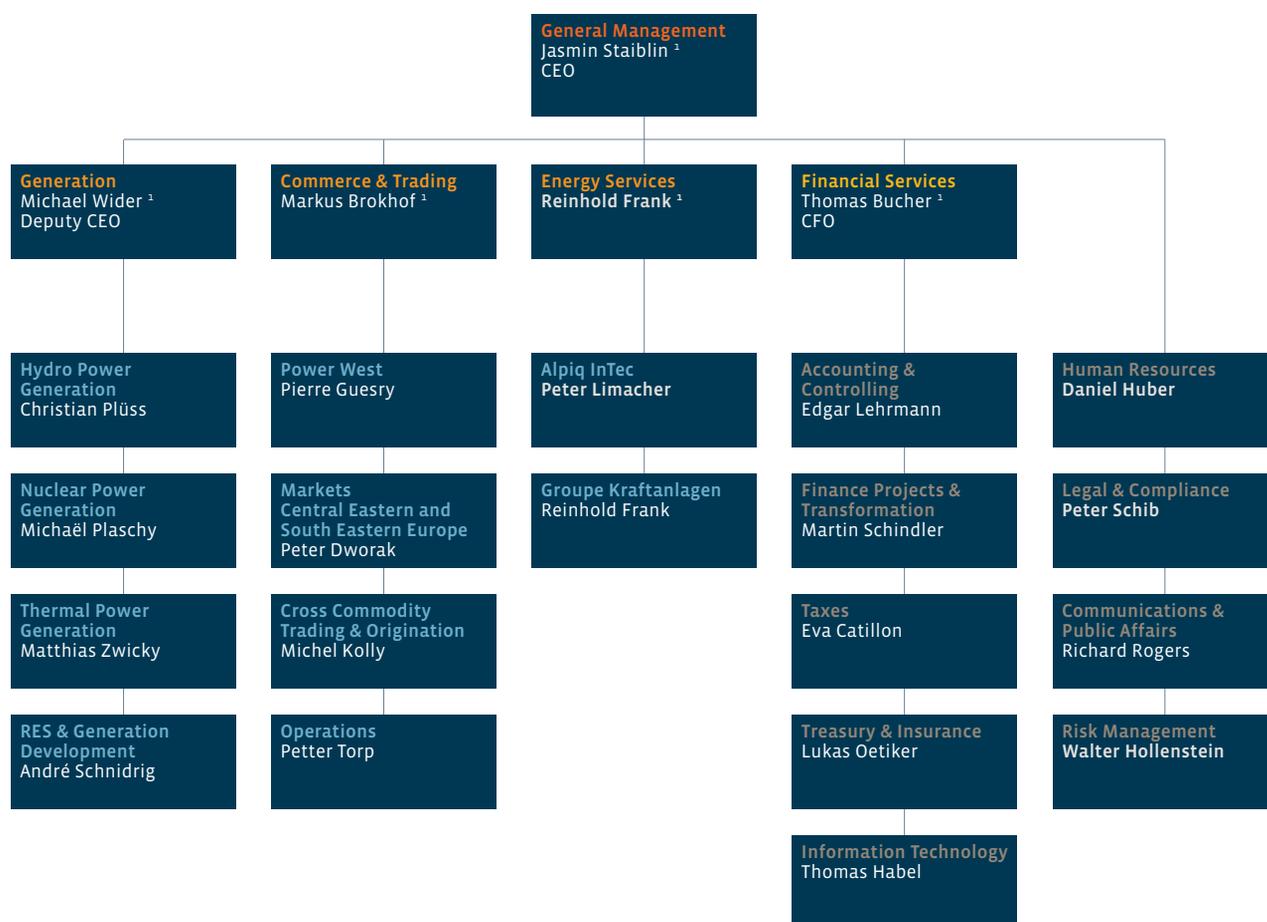
Actionnaires au 31 décembre 2016

Actionnaire	Participation en pourcentage
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13
Canton de Soleure	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL)	2,13
IBAAarau (IBA)	2,00
Wasserwerke Zug (WWZ)	0,91
Public	12,09

1.3 Participations croisées

Il n'y a pas de participations croisées.

Organisation au 31 décembre 2016



- Direction générale
- Domaine opérationnel
- Unité opérationnelle
- Domaine fonctionnel
- Unité fonctionnelle

¹ Membre de la Direction générale

2 Structure du capital

2.1 Capital

Le capital-actions d'Alpiq Holding SA s'élevait au 31 décembre 2016 à 278 746 490 CHF, se décomposant en 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Alpiq Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel ni de capital autorisé.

2.3 Modifications de capital

Le rapport financier décrit les variations des fonds propres aux pages 74 et 75 pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et à la page 161 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA. Les attestations portant sur les variations des fonds propres pour l'année 2014 sont publiées dans le rapport de gestion 2015 d'Alpiq, en page 91 du rapport financier pour les comptes consolidés du Groupe Alpiq et en page 176 pour les comptes annuels d'Alpiq Holding SA.

2.4 Actions et bons de participation

Au 31 décembre 2016, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 CHF chacune. Les actions sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes. Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale d'Alpiq Holding SA. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote.

La société n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

La société n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions en matière de transmission et d'inscription d'ayants droit

Il n'existe ni restrictions statutaires en matière de transmission des actions d'Alpiq Holding SA ni règles spécifiques relatives à l'inscription d'agents fiduciaires et d'ayants droit.

2.7 Obligations convertibles et options

La société ne dispose pas d'obligations convertibles et n'a pas émis d'options. Par ailleurs, elle possède un capital hybride dont les détails sont fournis dans la note 18 des comptes consolidés du Groupe.

3 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la supervision et des orientations stratégiques du Groupe Alpiq dans son ensemble ainsi que de la surveillance de la Direction générale.

3.1/3.2 Membres du Conseil d'administration; autres activités et liens d'intérêts

Le Conseil d'administration se compose des 13 membres suivants:

Conseil d'administration au 31 décembre 2016

Jens Alder, CH Zurich, Président

Christian Wanner, CH Messen, Vice-président

Conrad Ammann, CH Zurich

François Driesen, FR Paris

Alex Kummer, CH Laufen

Claude Lässer, CH Marly

René Longet, CH Grand-Lancy

Wolfgang Martz, CH Montreux

John Morris, FR Le Vésinet

Jean-Yves Pidoux, CH Lausanne

Patrick Pruvot, FR Soisy-sur-Seine

Urs Steiner, CH Laufen

Tilmann Steinhagen, FR Paris

Secrétaire du Conseil d'administration: Roger Schoch

Les membres du Conseil d'administration sont présentés aux pages 34 et 35. Le Conseil d'administration vérifie régulièrement sa composition afin de respecter l'équilibre en termes d'expertise, d'expérience et de diversité; sur la base de la réglementation du règlement d'organisation, il veille également à l'intégration future de membres féminins. Le Conseil d'administration ne comporte aucun membre féminin au 31 décembre 2016. Les curriculum vitae, parcours professionnels, informations sur les fonctions de direction opérationnelles pour Alpiq Holding SA ou l'une des sociétés du Groupe, sur les fonctions d'administration et les relations d'affaires importantes des membres non exécutifs au cours des trois périodes sous revue précédant l'exercice considéré, ainsi que les renseignements sur les autres activités et les liens d'intérêts des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/ca.

3.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration ne peut exercer plus de dix mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre du Conseil d'administration sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24. al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre du Conseil d'administration n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24. al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

3.4 Election et durée du mandat

Selon l'art. 12 al. 3 des statuts, l'Assemblée générale élit individuellement les membres du Conseil d'administration et le Président du Conseil d'administration. Selon l'art. 12 al. 4 des statuts, la durée du mandat d'un an des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil d'administration s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Une réélection est possible.

Première élection et durée de mandat restante pour chacun des membres du Conseil d'administration:

Nom	Première élection au CA	Fin du mandat
Jens Alder	2015	2017
Christian Wanner	1996	2017
Conrad Ammann	2012	2017
François Driesen	2012	2017
Alex Kummer	2013	2017
Claude Lässer	2009	2017
René Longet	2013	2017
Wolfgang Martz	2016	2017
John Morris	2016	2017
Jean-Yves Pidoux	2009	2017
Patrick Pruvot	2016	2017
Urs Steiner	2004	2017
Tilmann Steinhagen	2015	2017

Aucune règle dérogeant aux dispositions légales n'a été adoptée dans les statuts concernant la nomination du Président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant. Des détails sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq sous www.alpiq.com/statuts.

3.5 Organisation interne

3.5.1 Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Les missions du Conseil d'administration sont définies par le Code des obligations suisse, l'art. 11 des statuts ainsi que le règlement d'organisation d'Alpiq Holding SA. Les statuts sont consultables sur Internet à l'adresse www.alpiq.com/statuts. Le règlement d'organisation y est également disponible. Le Conseil d'administration s'assure que les actionnaires disposent des informations nécessaires pour se forger une opinion et qu'ils puissent l'exprimer.

Le Président fixe l'ordre du jour des séances après consultation de la CEO. Tout membre du Conseil d'administration peut exiger par écrit l'inscription d'un point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil d'administration reçoivent avant chaque séance une documentation leur permettant de se préparer aux différents sujets qui y seront discutés. Les membres de la Direction générale assistent en principe à titre consultatif aux séances du Conseil d'administration. Ils se récusent lorsque le Président l'ordonne. S'il y a conflit d'intérêts, les membres du Conseil d'administration concernés se récusent. Les délibérations et résolutions du Conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal adressé aux membres du Conseil d'administration et approuvé lors de la séance suivante. En dehors des séances, chaque membre peut s'informer auprès de la CEO sur la marche des affaires ou sur des activités particulières, avec l'aval du Président. De même, le Président peut autoriser un membre du Conseil d'administration à consulter comptes et dossiers, lorsque l'accomplissement d'une mission l'exige.

3.5.2 Comités du Conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC se compose exclusivement de membres du Conseil d'administration non exécutifs et indépendants, principalement experts dans la finance et la comptabilité. L'ARC se compose des membres suivants: Tilmann Steinhagen (Président), Conrad Ammann (membre) et Jean-Yves Pidoux (membre). L'ARC a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses obligations de surveillance et notamment: vérifier et évaluer l'activité et l'indépendance de

la révision externe et interne et du système de contrôle; veiller à la bonne présentation des comptes; veiller à l'application des principes en matière de gestion des risques, de conformité et de gouvernance d'entreprise.

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR se compose des membres suivants: Wolfgang Martz (Président), François Driesen (membre) et Urs Steiner (membre). La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO (sur proposition du Président du Conseil d'administration) ainsi que de la Direction générale (sur proposition de la CEO).

Comité stratégique (CS)

En 2015, le Conseil d'administration a constitué un comité ad hoc en vue de la réorientation stratégique du Groupe Alpiq, qu'il a transformé en Comité stratégique (CS) à la fin 2016. Le CS remplace le comité ad hoc. Les tâches du CS sont essentiellement le traitement préalable des propositions de nature stratégique, l'évolution stratégique ainsi que le contrôle de la mise en œuvre des projets stratégiques. Le Comité stratégique réunit Jens Alder (Président), Conrad Ammann (membre), Jean-Yves Pidoux (membre) et Patrick Pruvot (membre).

3.5.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités

Le Conseil d'administration se réunit sur invitation du Président aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par trimestre. Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois à raison de quelque six heures par séance, à quoi se sont ajoutées deux séances supplémentaires d'environ une heure dans le cadre d'une conférence téléphonique. Les membres du Conseil d'administration prennent personnellement part aux séances. Exceptionnellement, le Conseil d'administration peut autoriser un

membre du Conseil d'administration à y participer, avec droit de vote, par téléphone ou vidéo dans la mesure où trois quarts de tous les membres du Conseil d'administration l'approuvent. Le Conseil d'administration peut prendre des décisions lorsque la majorité de ses membres est présente. Aucun quorum de présence n'est requis lorsqu'il ne s'agit que de constater l'exécution d'une augmentation de capital et de décider de l'adaptation des statuts qui en découle. Le Conseil d'administration rend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix émises (quorum ordinaire). Un quorum qualifié est requis pour les investissements et les désinvestissements, si ceux-ci doivent conduire à une dette financière nette consolidée d'Alpiq Holding SA supérieure à cinq fois l'EBITDA des derniers comptes annuels consolidés; pour le changement de l'affectation locale des domaines opérationnels et fonctionnels ainsi que de la Direction générale; pour les transactions de fonds propres et de quasi-fonds propres sur le marché des capitaux et pour l'abrogation ou la modification de la disposition relative à la décision qualifiée. Les abstentions ne sont pas prises en considération dans le décompte des voix. Le Président tranche en cas d'égalité des voix. Les décisions peuvent également être rendues par voie de circulation, si aucun membre ne demande une délibération orale.

L'ARC soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Si, lors d'une prise de décision propre, la majorité des voix n'est pas atteinte, la décision incombe au Conseil d'administration. Les procès-verbaux de l'ARC sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. En principe, le Président du Conseil d'administration, la CEO, le CFO ainsi que le responsable de la révision interne (Internal Audit) et l'organe de révision assistent aux séances de l'ARC. D'autres membres de la Direction générale ou responsables d'unités opérationnelles ou fonctionnelles prennent également part aux séances selon l'ordre du jour. Durant l'exercice sous revue, l'ARC s'est réuni cinq fois en séances ordinaires et deux fois en séances supplémentaires de trois heures chacune en moyenne, à quoi se sont ajoutées deux séances d'environ une heure dans le cadre d'une conférence téléphonique. Ce faisant, l'ARC s'est activement penché sur les comptes semestriels et annuels, la planification et la budgétisation, la qualité et le caractère approprié du reporting interne et externe, le Business Risk Management ainsi que le système

de contrôle interne (SCI) respectivement le contrôle de l'activité dans le cadre du respect des directives légales et internes (conformité). En outre, il a examiné minutieusement le mandat, le programme ainsi que les rapports et recommandations des organes de révision interne et externe. Ont également été traités avec soin des thèmes tels que les corrections de valeur, l'endettement et la garantie de la liquidité.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des membres du Conseil d'administration. Le Président du Conseil d'administration, la CEO et le responsable des ressources humaines prennent généralement part aux séances. Durant l'exercice sous revue, le CNR s'est réuni six fois en séances ordinaires et deux fois en séances supplémentaires, d'une durée moyenne de deux heures.

Le comité ad hoc soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. En règle générale, la CEO en tant que membre permanent, le CFO ainsi que des membres sélectionnés de la Direction générale participent à chaque séance. Au cours de l'exercice sous revue, le comité ad hoc s'est réuni une fois en séance ordinaire de quatre heures. Fin 2016, le comité ad hoc a été remplacé par le Comité stratégique.

Les membres du Conseil d'administration veillent à disposer du temps nécessaire à leur fonction, également lors de situations nécessitant un investissement plus important. Le Conseil d'administration procède chaque année à une auto-évaluation de son travail et de celui de ses comités. En 2016, il a procédé à une évaluation des compétences.

3.6 Règlement des compétences

Le Conseil d'administration a confié à la CEO l'ensemble de la direction opérationnelle du Groupe Alpiq. La CEO préside la Direction générale et a délégué certaines fonctions directoriales aux membres de la Direction générale. Les compétences respectives et la répartition des tâches entre le Conseil d'admini-

nistration, la CEO et la Direction générale sont stipulées dans le règlement de la Direction générale et le règlement d'organisation. Dans le cadre des directives du Groupe, la CEO a édicté une délégation des compétences applicable à l'échelle du Groupe.

3.7 Instruments d'information et de contrôle de la Direction générale

Chaque année, la Direction générale informe le Conseil d'administration de la nature et de la mise en œuvre des objectifs stratégiques, annuels et à moyen terme. Le Conseil d'administration édicte des lignes directrices afin d'assurer la conformité avec les normes applicables. Durant l'exercice, la Direction générale rend compte trimestriellement de la marche des affaires, de la réalisation des objectifs et d'autres évolutions essentielles (rapport d'activité). Le Conseil d'administration reçoit en outre régulièrement un résumé comportant les indicateurs financiers, la situation en matière de risques et l'état des audits internes en cours (flash mensuel du Groupe Alpiq). Le Conseil d'administration obtient également un rapport trimestriel où figurent des informations détaillées sur les finances et sur les principaux projets et activités au sein des différents domaines opérationnels et fonctionnels. Le Conseil d'administration comprend de plus trois comités permanents: l'Audit and Risk Committee (ARC), le Comité de nomination et de rémunération (CNR) et le Comité stratégique (CS).

La société de révision présente au Conseil d'administration un rapport écrit complet et fait un rapport oral pour présenter le résultat de ses contrôles et les priorités accordées à ses futures activités.

Internal Audit, qui rapporte directement au Président du Conseil d'administration et à l'ARC et qui est dirigée administrativement par le secrétariat général, fournit un service de contrôle et de conseil indépendant et objectif visant à créer des plus-values et à améliorer les processus opérationnels. Il soutient l'organisation dans la réalisation des objectifs en évaluant l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de direction et de surveillance, en vue de les améliorer. Internal Audit est un instrument de conduite du Conseil d'administration et de ses comités, notamment de l'ARC. Il a pour mission d'assister le Conseil d'administration et la Direction générale dans la réalisation

de leurs tâches de contrôle et de surveillance. Le Conseil d'administration approuve tous les ans, sur proposition de l'ARC, la planification des audits orientée sur les risques et établie par Internal Audit, et prend connaissance du rapport d'activité. Les divers rapports d'audit sont présentés aux responsables hiérarchiques concernés ainsi qu'au Président et, sous forme de synthèse, à l'ARC où ils font l'objet d'une discussion à chaque séance. Pour son travail, Internal Audit fait appel, le cas échéant, à un conseiller externe de la révision.

La gestion des risques concerne les risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement les risques de marché, de crédit et de liquidité. Un rapport annuel écrit renseigne le Conseil d'administration sur les aspects déterminants de la gestion des risques à l'échelle du Groupe et de leur évolution. Il en décrit les principes, les limites, les mises en œuvre ainsi que les étapes de développement prévues. La gestion centrale des risques est subordonnée à la CEO et propose les limites pour chaque domaine en fonction du résultat des analyses. La catégorisation des risques incombe à la Direction générale. Le Conseil d'administration fixe une fois par an la limite générale pour le Groupe. Le Risk Management Committee (RMC), un sous-comité de la Direction générale, veille au respect des limites et des principes.

Intégré dans l'unité fonctionnelle Legal & Compliance, le département Compliance rapporte directement au Président du Conseil d'administration. Le système de gestion de la conformité (Compliance Management System) comprend des analyses annuelles des risques en matière de conformité dans l'optique de développer la culture de la conformité ainsi que des formations basées sur le risque en relation avec la conformité. Il englobe également la communication, des conseils sur les questions de conformité sur mandat du Président du Conseil d'administration, de la Direction générale ou de l'ARC ainsi que la gestion des règles, l'encadrement du système de signalement et le suivi du réseau international des partenaires en charge de la conformité du Groupe. Les principes de conduite (Code of Conduct) du Groupe Alpiq sont disponibles en huit langues. Le système de signalement a permis d'identifier dix cas en 2016 qui ont essentiellement concerné l'intégrité personnelle des collaborateurs. Trois contrats de travail ont été résiliés pour comportement contraire à

l'éthique. En tout, plus de 100 conseils en conformité ont été donnés en 2016, notamment sur des projets M&A et de désinvestissements, des contrats avec des intermédiaires et sur le droit de la concurrence. Compliance soutient le Conseil d'administration et la Direction générale dans le respect des règles de conduite de l'entreprise.

4 Direction générale

4.1/4.2 Membres de la Direction générale et activités supplémentaires ainsi que liens d'intérêts

Au 31 décembre 2016, la Direction générale se compose de cinq membres présentés aux pages 36 et 37 du présent rapport. Les curriculum vitae, les parcours professionnels ainsi que les informations sur leurs éventuelles responsabilités antérieures pour le Groupe Alpiq, activités annexes et liens d'intérêts sont disponibles sur le site Internet d'Alpiq à l'adresse www.alpiq.com/direction.

4.3 Nombre d'activités annexes admissibles

L'art. 24 al. 1 des statuts prévoit qu'aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de deux mandats supplémentaires dans des sociétés cotées en bourse. Par ailleurs, aucun membre de la Direction générale ne peut exercer plus de cinq mandats supplémentaires dans des sociétés non cotées en bourse. Conformément à l'art. 24 al. 2 des statuts, ne sont pas soumis à cette restriction:

- les mandats auprès d'entreprises contrôlées directement, indirectement ou en accord avec des tiers, par la société, ou contrôlant la société directement ou indirectement seules ou en accord avec des tiers;
- les mandats exercés par un membre de la Direction générale sur instruction de la société ou de la société qu'elle contrôle directement ou indirectement. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts;
- les mandats auprès d'associations, d'organisations sans but lucratif et de fondations ainsi qu'auprès de fondations de prévoyance. Aucun membre de la Direction générale n'est autorisé à exercer plus de dix de ces mandats, en plus des mandats définis à l'art. 24 al. 1 des statuts.

Sont considérés comme mandats selon l'art. 24 al. 3 des statuts, les mandats dans les organes supérieurs de direction et d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger. Les mandats auprès de différentes entités juridiques sous contrôle commun sont considérés comme un seul et unique mandat.

4.4 Contrats de gestion

Il n'existe aucun contrat de gestion entre Alpiq Holding SA et des sociétés ou des personnes physiques externes au Groupe Alpiq.

5 Rémunérations, participations et prêts

Les explications concernant les fondements et éléments des rémunérations, les programmes de participations et prêts pour chacun des anciens et actuels membres du Conseil d'administration et de la Direction générale du Groupe Alpiq, ainsi que les compétences et les procédures mises en œuvre pour les déterminer, figurent dans le rapport de rémunération.

Les règles relatives aux principes de rémunération liée au résultat et de répartition des titres de participation, des droits de conversion et d'option, ainsi que le montant additionnel de rémunération de la Direction générale, qui ont été adoptées lors du vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations, figurent à l'art. 21 des statuts.

Les règles concernant les prêts, crédits et prestations de prévoyance destinés aux membres du Conseil d'administration et à la Direction générale figurent à l'art. 25 des statuts.

Les règles concernant le vote de l'Assemblée générale sur les rémunérations figurent à l'art. 20 des statuts.

6 Droits de participation des actionnaires

Les droits de participation des actionnaires sont régis par la loi et les statuts.

6.1 Restriction du droit de vote et de représentation

Chaque action représentée dispose d'une voix à l'Assemblée générale. Il n'existe ni restrictions du transfert d'actions ni restrictions du droit de vote. Il n'existe aucune règle statutaire dérogatoire à la loi concernant la participation à l'Assemblée générale.

Chaque actionnaire peut se faire représenter par le représentant indépendant, élu lors de l'Assemblée générale, conformément à l'art. 19 des statuts. Les procurations et les consignes peuvent également être données au représentant par voie électronique.

6.2 Quorums statutaires

Seuls les quorums spécifiés dans le Code des obligations s'appliquent lors de l'Assemblée générale (cf. art. 10 des statuts).

6.3 Convocation à l'Assemblée générale

La convocation à l'Assemblée générale est effectuée conformément aux règles définies dans le Code des obligations (cf. art. 8 al. 2 des statuts).

6.4 Inscription d'un point à l'ordre du jour

Conformément à l'art. 8 al. 2 des statuts, la convocation doit comporter les objets soumis au vote ainsi que les propositions. Selon l'art. 8 al. 4 des statuts, les actionnaires peuvent exiger l'inscription d'un point à l'ordre du jour avec un préavis d'au moins 50 jours avant l'Assemblée générale s'ils représentent des actions d'une valeur nominale de 1 million de CHF au minimum.

6.5 Inscriptions au registre des actions

L'inscription des actions nominatives au registre des actions est la condition de l'octroi du droit de vote à l'Assemblée générale. Elle est possible jusqu'à une semaine avant la tenue de cette dernière.

7 Changement de contrôle et mesures de défense

7.1 Offre obligatoire

Les acquéreurs majoritaires d'actions d'Alpiq Holding SA, conformément à la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières, ne sont pas tenus de procéder à une offre publique d'achat (opting-out). Les statuts ne comprennent pas de mesures de défense.

7.2 Clauses de changement de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction générale ne contiennent aucune clause de changement de contrôle.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

Ernst & Young SA assure les fonctions d'organe de révision d'Alpiq Holding SA. L'Assemblée générale élit l'organe de révision et le réviseur des comptes consolidés pour un mandat d'une année.

Le responsable du mandat d'Ernst & Young SA en poste exerce sa fonction depuis l'exercice 2015.

8.2/8.3 Honoraires de révision et honoraires supplémentaires

Les prestations et les honoraires sont vérifiés chaque année. Ernst & Young SA a perçu pour ses services en tant qu'organe de révision et réviseur des comptes consolidés, lors de l'exercice 2016, une indemnité de 3,8 millions de CHF (exercice précédent: 4,1 millions de CHF), décomposée comme suit: 2,9 millions de CHF (3,2 millions de CHF) pour des services d'audit, 0,4 million de CHF (0,2 million de CHF) pour des services liés à l'audit, 0,3 million de CHF (0,6 million de CHF) pour des conseils fiscaux et 0,2 million de CHF (0,1 million de CHF) pour des conseils relatifs aux transactions.

8.4 Outils d'information de la révision externe

L'ARC est l'organe de surveillance de l'organe de révision externe. Ce dernier informe l'ARC au moins une fois par an des révisions effectuées et des constats et recommandations qui en résultent. L'ARC examine au préalable les programmes d'audits avec l'organe de révision externe et évalue son travail. L'organe de révision externe informe le Conseil d'administration une fois par an par le biais d'un rapport exhaustif. L'ARC peut à tout moment convoquer l'organe de révision externe aux séances, comme cela s'est produit sept fois au cours de l'exercice sous revue.

9 Politique d'information

Alpiq informe les actionnaires, investisseurs potentiels et autres acteurs concernés de manière exhaustive, régulière et en temps utile, par le biais de ses rapports semestriels et annuels, lors de conférences d'analystes financiers et de conférences de presse, et à l'occasion de l'Assemblée générale. Le site Internet constamment mis à jour (www.alpiq.com) ainsi que les communiqués de presse concernant les événements essentiels complètent le volet communication. Les adresses de contact sont disponibles en ligne sur www.alpiq.com/contact. Les principales échéances de l'exercice en cours peuvent être consultées à l'avant-dernière page de ce rapport.

Assemblée générale 2016

Lors de la huitième Assemblée générale ordinaire d'Alpiq Holding SA du 28 avril 2016, les 81 actionnaires présents ont approuvé les comptes consolidés 2015 du Groupe Alpiq, ainsi que le rapport annuel et les comptes annuels 2015 d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de la situation financière tendue, l'Assemblée générale a décidé, sur proposition du Conseil d'administration, de ne pas verser de dividende. Au 31 décembre 2016, Alpiq Holding SA a émis 27 874 649 actions. Elle a en outre donné décharge aux membres du Conseil d'administration. Pour remplacer les administrateurs sortants Heiko Berg, Philipp Büssenschütt et Guy Mustaki, les actionnaires ont élu Wolfgang Martz, John Morris et Patrick Pruvot au Conseil d'administration. Le mandat de l'organe de révision a été renouvelé pour une année supplémentaire.

Conseil d'administration au 31 décembre 2016



Claude Lässer John Morris René Longet Tilmann Steinhagen Wolfgang Martz Jens Alder Jean-Yves Pidoux Patrick Pruvot François Driesen Conrad Ammann Christian Wanner Urs Steiner Alex Kummer

Jens Alder

Président du Conseil d'administration

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, MBA INSEAD Fontainebleau
- Nationalité suisse
- PCA: Goldbach Group, Küsnacht;
- Sanitas Assurance Maladie, Zurich
- CA: CA Inc., New York, Etats-Unis

Christian Wanner

Vice-président

- Agriculteur, ancien Conseiller d'Etat du canton de Soleure
- Nationalité suisse
- CA: Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken

Conrad Ammann

Membre

- Ing. él. dipl. EPF Zurich, Dr. sc. techn., post-dipl. BWI EPF Zurich
- CEO EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein
- Nationalité suisse
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden;
- Aare Versorgungs AG (AVAG), Olten; Aare Energie AG (a.en), Olten
- Membre du comité: Chambre de commerce des deux Bâle

François Driesen

Membre

- DESS de droit des affaires et de fiscalité (Université Paris II)
- EDF Directeur Juridique, Contrôle Interne et Risques International
- Nationalité française
- CA: EDF Luminus, Belgique; EDF Norte Fluminense, Brésil
- Membre du conseil de surveillance: EDF Deutschland GmbH, Berlin
- Président de l'assemblée des gérants: EDF Alpes Investissements Sàrl, Martigny

Alex Kummer

Membre

- Lic. en droit et oec. HSG, avocat et notaire, médiateur d'affaires IRP-HSG
- Nationalité suisse
- PCA: EBM (Genossenschaft Elektra Birseck), Münchenstein; GREBET Immobilien AG, Bettlach; Aluminium-Laufen SA Liesberg, Liesberg; EGK Grundversicherungen AG, Laufen; EGK-Privatversicherungen AG, Laufen
- CA: Duravit Schweiz AG, Othmarsingen; Sportshop Karrer AG, Laufen; Gremolith Verwaltungen AG, Kirchberg SG

Claude Lässer

Membre

- Lic. rer. pol., ancien Conseiller d'Etat du canton de Fribourg
- Nationalité suisse
- PCA: Groupe E SA, Granges-Paccot
- VPCA: EOS Holding SA, Lausanne
- CA: Groupe E Celsius SA, Fribourg

René Longet

Membre

- Lic. phil. I, Université de Genève
- Nationalité suisse
- VPCA: Services industriels de Genève, Vernier
- CA: EOS Holding SA, Lausanne

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

VPCA Vice-président du Conseil d'administration

PCF Président du Conseil de fondation

Wolfgang Martz

Membre

- Ing. dipl. agr. EPFZ, Ecole polytechnique fédérale Zurich, études de troisième cycle en gestion, marketing et gestion d'entreprise à l'IMD Business School de Lausanne, l'INSEAD de Fontainebleau (F) et la London Business School
- Nationalité suisse
- PCA: La Construction Services SA, Yverdon-les-Bains; SOCIM Société Coopérative Immobilière Montreux, Montreux
- VPCA: Romande Energie Holding SA, Morges
- CA: EOS Holding SA, Lausanne; Schenk S.A., Rolle; Schenk Holding S.A., Rolle

John Morris

Membre

- London Business School (Corporate Finance Programme), Aston Business School (MBA), Sheffield Hallam University (licence ès sciences avec mention en ingénierie et commerce)
- Nationalité britannique
- Président du conseil de surveillance: EDF Deutschland GmbH, Berlin
- CA: EDF Middle East, Paris; EDF Belgium, Bruxelles

Jean-Yves Pidoux

Membre

- Docteur en sociologie et anthropologie
- Conseiller municipal de la Ville de Lausanne; Directeur des Services industriels;
- Nationalité suisse
- PCA: Boisy TV S.A., Lausanne; LFO SA, Lausanne; SI-REN SA, Lausanne
- CA: Forces Motrices Hongrin-Léman S.A., Château-d'Oex; Romande Energie Holding SA, Morges; EOS Holding SA, Lausanne; CADOUEST SA, Prilly; Gaznat SA, Lausanne; Swisssgas, Société anonyme suisse pour le gaz naturel, Zurich; Forces motrices de l'Aboyeu SA, Collonges; Petrosvibri S.A., Vevey; Transports Publics de la Région Lausannoise sa, Renens; Epura SA, Lausanne; Vaud-Fribourg TV SA, Lausanne
- CA: Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), Pully

Patrick Pruvot

Membre

- Etudes d'ingénierie à l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique à Nancy, diplôme de haute école en génie mécanique
- Directeur de la région Europe, EDF
- Nationalité française
- Membre du conseil de surveillance: EDF Polska, Pologne; EDF DEMASZ, Hongrie
- CA: EDF Luminus, Belgique

Urs Steiner

Membre

- Ingénieur en énergie ETS
- CEO Genossenschaft Elektra Baselland, Liestal
- Nationalité suisse
- PCA: Efforte AG, Bâle; EBL Telecom SA, Liestal; EBL Wind Invest AG, Liestal
- VPCA: Geo-Energie Suisse SA, Zurich
- CA: Kraftwerk Birsfelden AG, Birsfelden; Kraftwerk Augst AG, Augst
- Président du comité: Verein Energie Zukunft Schweiz (EVS), Bâle

Tilmann Steinhagen

Membre

- Diplômé en gestion d'entreprise & droit, Westfälische Wilhelms-Universität Münster et Université Paris-Dauphine
- CFO Dalkia, Groupe EDF, Saint-André-lez-Lille
- Nationalités française et allemande
- CA: EDF Energy Nuclear Generation Group Limited, Londres; Lake Acquisitions Limited, Londres

Direction générale au 31 décembre 2016



Markus Brokhof Thomas Bucher Jasmin Staiblin Reinhold Frank
Michael Wider

Jasmin Staiblin

CEO

- Ingénieur électricien diplômée, Haute Ecole Technique Karlsruhe, Allemagne, Haute Ecole Technique Royale Stockholm, Suède
- Nationalité allemande
- Née en 1970
- Entrée au Groupe Alpiq en 2013 en qualité de CEO
- CA: Georg Fischer AG, Schaffhouse; Rolls-Royce plc, Londres
- Membre: Conseil des EPF, Berne
- Membre du comité: economiesuisse, Zurich
- Vice-présidente: Swisselectric, Berne

Michael Wider

Directeur Generation, Deputy CEO

- MA in Law, MBA, Stanford Executive Program
- Nationalité suisse
- Né en 1961
- Entrée au Groupe Alpiq en 2003 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: HYDRO Exploitation SA, Sion; Nant de Drance SA, Finhaut; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Electricité d'Emosson SA, Martigny; Grande Dixence SA, Sion
- CA: Swissgrid SA, Laufenburg; Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; Régie de Fribourg S.A., Fribourg
- Membre du comité: Swisselectric, Berne

Thomas Bucher

Directeur Financial Services, CFO

- Master of Arts en sciences économiques, université de Saint-Gall; International Executive Program, INSEAD, Fontainebleau et Singapour
- Nationalité suisse
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2015 en qualité de membre de la Direction générale
- CA: Alpiq InTec Management AG, Zurich; Grande Dixence SA, Sion; Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, Däniken; Centrale Nucléaire de Leibstadt SA, Leibstadt; Tareno AG, Bâle
- Président du Conseil de Surveillance: Kraftanlagen München GmbH, Munich
- Membre du comité: Chambre de commerce de Soleure, Soleure

Markus Brokhof

Directeur Commerce & Trading

- Ingénieur des mines diplômé, Université technique de Clausthal, Clausthal-Zellerfeld, Allemagne
- Nationalité allemande
- Né en 1966
- Entrée au Groupe Alpiq en 2014 en qualité de membre de la Direction générale
- Conseil Economie énergétique: Haute école de Biberach, Allemagne

Reinhold Frank

Directeur Energy Services

- Ingénieur dipl., ingénieur économiste dipl., Stanford Executive Program
- Nationalité allemande
- Né en 1955
- Entrée au Groupe Alpiq en 2006 en qualité de membre de la Direction générale
- PCA: Alpiq InTec SA, Olten

CA Conseil d'administration

PCA Président du Conseil d'administration

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération a été rédigé par le Conseil d'administration conformément au Code des obligations suisse, à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), aux directives SIX Swiss Exchange concernant les informations relatives à la Corporate Governance et au Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance. Conformément aux statuts, l'Assemblée générale approuve les montants maximums de rémunération pour les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, cette approbation étant donnée chaque année séparément et avec valeur obligatoire, de manière prospective pour l'exercice suivant. Les avantages de ce système résident dans le fait qu'il constitue une bonne combinaison entre la sécurité juridique pour l'entreprise et les droits de consultation des actionnaires. Le Conseil d'administration invite l'Assemblée générale à continuer à donner son accord au rapport de rémunération par vote consultatif, une fois par an et de manière séparée. Des informations complémentaires sur la votation de l'Assemblée générale concernant les rémunérations sont fournies à l'art. 20 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Gouvernance en matière de rémunération

Comité de nomination et de rémunération (CNR)

Le CNR est l'organe de rémunération d'Alpiq Holding SA nommé formellement par l'Assemblée générale. Il se compose d'au moins trois membres du Conseil d'administration élus dans le cadre d'une élection individuelle. Les membres du CNR n'exercent aucune tâche de direction (non-executive) dans la société et demeurent impartiaux de manière à ce que l'objectivité nécessaire à l'exécution de leur fonction ne soit pas entravée. Le mandat des membres s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts. Une réélection est possible.

La mission du CNR consiste à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son devoir de surveillance concernant la planification de la succession (Conseil d'administration et Direction générale); la définition et le contrôle de la politique de rémunération; les directives de rémunération et les objectifs de performance; la préparation des propositions à l'attention de l'Assemblée générale concernant la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale; la fixation de toutes les autres conditions contractuelles ou conditions d'engagement du Conseil d'administration; l'approbation des autres conditions contractuelles et des conditions d'engagement de la CEO ainsi que de la Direction générale.

Les tâches et obligations du CNR sont notamment les suivantes:

1. Nomination

Approbation des critères de sélection, évaluation des propositions de la CEO et formulation subséquente des propositions au Conseil d'administration concernant la nomination des membres de la Direction générale d'Alpiq Holding SA.

2. Evaluation des performances/objectifs

Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration et évaluation des performances de la CEO.
Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et de l'évaluation des performances par la CEO.

3. Contrats et conditions d'engagement

Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du Président du Conseil d'administration. Proposition concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO et des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour la CEO et les membres de la Direction générale.

Le CNR soumet des propositions au vote du Conseil d'administration et rend oralement compte, à chaque séance, de ses activités, résolutions, conclusions et recommandations. Les procès-verbaux du CNR sont portés à la connaissance des administrateurs. En principe, le Président du Conseil d'administration et la CEO sont invités aux séances, sauf si leurs propres performances sont examinées ou s'il s'agit de soumettre, de recommander ou d'approuver leurs conditions contractuelles ou d'engagement. Ces dispositions de récusation s'appliquent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Les processus de décision sont résumés dans le tableau suivant:

A = Approbation / Décision

C = Prise de connaissance

R = Recommandation / Proposition

P = Proposition

	CEO	PCA	CNR	CA	AG
1. Questions de procédure (art. 2, al. 1 du règlement du CNR)					
1.1. Lancement d'enquêtes et de recherches			A		
1.2. Demande d'informations	(C)		A		
2. Nomination (art. 5.1 du règlement du CNR)					
2.1. Approbation des critères de sélection			A		
2.2. Propositions au CA concernant la nomination des membres de la DG	P		R	A	
2.3. Nomination des responsables des UO et UF	A				
2.4. Changements de noms / fusions / transferts d'unités dans d'autres domaines	A		C		
2.5. Constitutions / réorganisations / suppressions d'unités	A		C		
2.6. Nomination des responsables des DO et DF ainsi que des UO et UF aux CA des filiales et sociétés en participation détenues par la holding, ou d'autres sociétés en participation importantes	A		C	C	
3. Evaluation des performances / objectifs (art. 5.2 du règlement du CNR)					
3.1. Détermination des objectifs annuels de la CEO		P	A		
3.2. Evaluation des performances de la CEO		P	A		
3.3. Approbation des objectifs annuels et évaluation des performances de la DG	P		A		
4. Contrats et conditions d'engagement (art. 5.3 du règlement du CNR)					
4.1. Rémunération des membres: CA, PCA, ARC, CNR et DG			R	P	A
4.2. Conditions contractuelles générales pour le PCA et conditions particulières pour le CA			P	A	
4.3. Autres conditions d'engagement pour la CEO		P	A		
4.4. Autres conditions d'engagement pour la DG	A				
4.5. Politique de rémunération des responsables des UO et UF	A		C		
4.6. Règlement sur les bonus	P		A		

PCA	Président du Conseil d'administration
AG	Assemblée générale
ARC	Audit and Risk Committee
CA	Conseil d'administration
DG	Direction générale
CNR	Comité de nomination et de rémunération
UO	Unité opérationnelle
UF	Unité fonctionnelle
DO	Domaine opérationnel
DF	Domaine fonctionnel

Le CNR siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins une fois par année. Au cours de l'année sous revue, le CNR s'est réuni huit fois en séances d'une durée moyenne de deux heures environ. Les séances ont porté notamment sur les sujets suivants:

Nombre de séances	8
Durée moyenne	2 heures
Sujets principaux	Détermination des objectifs annuels de la CEO sur proposition du Président du Conseil d'administration (PCA) et évaluation des performances de la CEO. Approbation des objectifs annuels de la Direction générale sur recommandation de la CEO et de l'évaluation des performances par la CEO. Proposition concernant la rémunération des différents membres du Conseil d'administration. Proposition concernant des conditions spéciales et des rémunérations supplémentaires des membres des comités du Conseil d'administration. Proposition concernant les conditions contractuelles générales et en particulier la rémunération du PCA. Proposition (par le PCA) concernant la rémunération globale et l'approbation des autres conditions d'engagement de la CEO ainsi que proposition (par la CEO) concernant la rémunération globale des membres individuels de la Direction générale. Approbation du règlement sur les bonus pour la CEO et les membres de la Direction générale. Composition du Conseil d'administration et de ses comités.

Niveau des rémunérations par rapport au marché

Dans le but de garantir que les rémunérations des membres de sa Direction générale¹ et de son Conseil d'administration sont conformes au marché, Alpiq a mandaté régulièrement des sociétés de conseil externes et indépendantes afin d'évaluer le positionnement de l'ensemble des rémunérations qu'elle verse par rapport à ce qui est pratiqué par la concurrence. En 2016, HCM Hostettler & Company a reçu le mandat de procéder à un benchmark. Pour ce faire, l'évaluation a porté à la fois sur le montant et sur la structure des salaires. Des entreprises d'électricité et des entreprises énergétiques suisses et européennes, de structure comparable, cotées en bourse ainsi que de taille et d'activités similaires ont servi de référence, au même titre que des sociétés industrielles.

La rémunération cible actuelle du Conseil d'administration et de la Direction générale se situe dans la moyenne des groupes de référence, conformément à la comparaison de marché.

¹ Lorsqu'aucune distinction n'est établie entre la CEO et la Direction générale, la CEO est incluse dans la Direction générale.

Modifications importantes durant l'exercice sous revue pour la Direction générale

Les salaires fixes et la Short Term Incentive (STI) n'ont pas subi de modifications. En revanche, la structure de rémunération a été quelque peu adaptée à partir de l'exercice 2016:

Les composantes de la structure de rémunération à long terme de la Direction générale ne correspondaient plus aux conditions cadres actuelles et prévisibles d'Alpiq. Les composantes actuelles de la rémunération à long terme sont dorénavant directement liées à la stratégie d'entreprise entérinée par le Conseil d'administration.

La Long Term Incentive (LTI), le programme d'actions fictives et le bonus de turnaround ont été abrogés au 1^{er} janvier 2016¹. Ces composantes de la rémunération à long terme ont été remplacées par une Turnaround Incentive (TAI) qui découle d'objectifs annuels de turnaround sur la base de la stratégie d'entreprise approuvée par le Conseil d'administration et de la planification qui en résulte.

Les objectifs annuels reposent, d'une part, sur des mesures qualitatives concrètes de l'application de la stratégie et, d'autre part, sur des paramètres de mesure quantitatifs spécifiques (2016: liquidité et ratio dette nette/EBITDA). Les objectifs peuvent être examinés en cours d'année par le CNR et adaptés à la stratégie d'entreprise ainsi qu'à la planification qui en découle.

La réalisation des objectifs de turnaround est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. La réalisation des objectifs se situe entre zéro et un montant défini par le CNR dans le cadre d'un plafond fixé (cap). 50 % du droit au bonus sont versés le mois suivant l'Assemblée générale de l'année suivante, à condition que l'ayant droit au bonus dispose d'un contrat de travail non résilié au 30 novembre de l'année prise en compte pour le bonus. 50 % du droit au bonus sont versés en décembre de l'année suivante, à condition que l'ayant droit au bonus dispose d'un contrat de travail non résilié au 30 novembre de cette année suivante.

¹ Le programme d'actions fictives (Phantom Share Programme) mis en place en 2015 a été clos au 31 décembre 2015. Le montant hypothétique de 125154 CHF au total est intégré aux comptes annuels consolidés 2016.

Principes de rémunération

Dans le but d'accroître durablement la valeur de l'entreprise, les cadres supérieurs de l'entreprise sont motivés par une rémunération conforme au marché ainsi que par un système prévoyant une part variable du salaire en fonction des performances et de la valeur, conformément aux statuts. Chez Alpiq, les directives relatives à la rémunération et les systèmes régissant la part variable du salaire garantissent une rémunération des cadres en adéquation avec l'activité exercée et les responsabilités assumées.

Les éléments de rémunération des membres de la Direction générale durant l'exercice sous revue se composent de ce fait du salaire de base fixe, indépendant des performances; des paiements à court terme liés aux résultats de la partie variable – Short Term Incentive (STI); d'une Turnaround Incentive (TAI) liée directement à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise dans le respect des intérêts de l'entreprise et des bailleurs de fonds. Les détails relatifs à la rémunération des membres de la Direction générale sont indiqués à la page 48 du présent rapport de rémunération.

Au cours de l'année couverte par le rapport, il n'y a pas de plans de participation et de programmes d'options pour les membres des organes d'Alpiq dans lesquels les organes détiennent ou reçoivent de véritables actions.

Les principes de base de la rémunération variable qui tiennent compte des objectifs de performances spécifiques à l'entreprise sont conformes aux statuts et sont adaptés à la stratégie d'entreprise d'Alpiq. Des informations complémentaires sur les bases de la rémunération variable en fonction des performances et de la valeur sont fournies à l'art. 22 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Le rapport entre le salaire de base fixe et les éléments variables de la rémunération (STI et TAI) durant l'exercice sous revue est, si tous les objectifs sont atteints, pour la CEO de 41 % de rémunération fixe et de 59 % de rémunération variable, et pour les autres membres de la Direction générale, la moyenne est de 43 % de rémunération fixe et de 57 % de rémunération variable.

Règlementation des exceptions

Dans les cas où un ou plusieurs membres de la Direction générale causent des dommages à l'entreprise du fait de leur comportement, le CNR peut décider qu'aucune part variable (STI et/ou TAI) ne soit versée à la CEO (à la demande du Président du Conseil d'administration) ou à un membre de la Direction générale (à la demande de la CEO).

Règlementations relatives aux montants supplémentaires

Alpiq est autorisée à verser aux membres de la Direction générale qui entrent au service de la société ou sont promus à la Direction générale au cours de l'exercice suivant l'approbation de la rémunération par l'Assemblée générale, des rémunérations qui, pour la CEO, respectivement pour les autres fonctions au sein de la Direction générale, ne dépassent pas 50% du dernier montant global des rémunérations de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations de l'emploi du montant supplémentaire pour les membres de la Direction générale sont fournies à l'art. 21 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale au cours de l'année du rapport

Les dispositions contractuelles, conditions d'engagement et rémunérations des membres de la Direction générale ont été approuvées par le CNR.

Au cours de l'exercice 2016, les membres de la Direction générale ont été rémunérés conformément au règlement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et ont touché des rémunérations composées des éléments suivants:

- Salaire de base fixe indépendant des résultats
- Short Term Incentive (STI)
- Turnaround Incentive (TAI)
- Autres avantages sous forme de frais de voiture conformément au règlement en vigueur
- Charges sociales et paiements aux caisses de pension

Rémunération fixe

Le salaire de base fixe est versé tous les mois, indépendamment des résultats. Le montant est défini en fonction du poste occupé et du domaine de responsabilité.

La partie fixe de la rémunération est constituée d'autres avantages sous la forme de frais de voiture conformément au règlement sur les frais applicable depuis le 1^{er} janvier 2012.

Part variable du salaire

Les personnes pouvant bénéficier du versement d'une part variable du salaire selon les termes du règlement sont la CEO ainsi que les responsables des domaines opérationnels et fonctionnels. Si un membre de la Direction générale occupe deux fonctions, seule la fonction la plus élevée sera prise en considération. Reinhold Frank cumule deux fonctions, en tant que responsable du domaine opérationnel Energy Services et président de Kraftanlagen München GmbH, en Allemagne (depuis le 1^{er} août 2013).

Short Term Incentive (STI)

La valeur nominale de la STI est calculée par le CNR sous forme de pourcentage de la rémunération cible globale (somme de la rémunération fixe, de la STI et de la TAI). Si toutes les valeurs cibles ont été atteintes, la valeur nominale s'élève à 34 % de la rémunération globale pour la CEO et à 29 % en moyenne pour les autres membres de la Direction générale. La STI comprend les trois éléments suivants: EBITDA (pondération 50 %), cash-flow des activités d'exploitation (pondération 25 %) et ratio dette nette / EBITDA (pondération 25 %).

Durant l'exercice sous revue, les valeurs cibles définies de l'EBITDA ont été atteintes à 106 %, celles du cash-flow des activités d'exploitation à 82 % et celles du ratio dette nette / EBITDA à 120 %.

La réalisation des objectifs est évaluée par le CNR après la clôture de l'exercice. Le versement de la STI est effectué avec le salaire mensuel qui suit l'Assemblée générale.

Turnaround Incentive (TAI)

La TAI 2016 repose à 50 % sur des objectifs qualitatifs qui sont déduits de la stratégie d'entreprise approuvée par le Conseil d'administration et de la planification qui en découle. La réalisation des objectifs qualitatifs est de 60 % pour l'exercice sous revue.

Les autres 50 % de la TAI sont déduits des paramètres financiers pertinents conformément au budget 2016 approuvé par le Conseil d'administration. Pour l'exercice sous revue, ces paramètres étaient la liquidité et le ratio dette nette / EBITDA. Les objectifs correspondants ont été atteints à 124 %.

50 % du droit au bonus sont versés le mois suivant l'Assemblée générale de l'année suivante, soit au mois de juin 2017. Tous les ayants droit au bonus disposaient au 30 novembre 2016 d'un contrat de travail non résilié. 50 % du droit au bonus sont versés en décembre 2017, à condition que l'ayant droit au bonus dispose d'un contrat de travail non résilié au 30 novembre 2017.

Plans de retraite

Les membres de la Direction générale, ainsi que tous les autres salariés d'Alpiq, participent au plan de retraite auprès de la PKE-CPE Fondation de prévoyance Energie. La rémunération de base et la valeur cible de la STI sont assurées. La CEO participe au plan de prévoyance de la PKE-CPE ainsi qu'au plan de prévoyance Gemini.

Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les prestations de prévoyance sont fournies à l'art. 25.3 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2016

Pour l'exercice sous revue, les rémunérations des membres de la Direction générale se sont élevées à un total de 6,3 millions de CHF (exercice précédent: 5,3 millions de CHF), dont 5,3 millions de CHF (4,2 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,0 million de CHF (1,1 million de CHF) sur les prestations de prévoyance. Pour 2016, la rémunération maximale approuvée par l'Assemblée générale s'est élevée à 6,4 millions de CHF. La somme effectivement versée s'est montée à 6,3 millions de CHF.

Pendant l'exercice sous revue, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,4 millions de CHF) et les composantes variables (total de 2,9 millions de CHF) était de 53 % contre 47 %.

2016 en milliers de CHF	Total Direction générale	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 265,0	650,0
Païement des pensions ¹	947,0	259,9
Autres rémunérations ²	123,7	33,0
Total de la rémunération fixe	3 335,7	942,9
Short Term Incentive (STI)	1 584,0	567,6
Turnaround Incentive (TAI)	1 335,5	368,4
Total de la rémunération variable	2 919,5	936,0
Rémunération totale	6 255,2	1 878,9

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2016 à 947,0 milliers de CHF.

2 Les «autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

Il est versé également à chaque membre de la Direction générale une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et au membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 126 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspond à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2016.

Conformément à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) et aux statuts, il n'a été versé aucune indemnité anticipée ou indemnité de départ au cours de l'année du rapport.

Au cours de l'année couverte par le rapport, il n'a été délivré ni cautionnements, ni garanties, ni nantissements en faveur de tiers, et il n'a pas été renoncé à des créances.

Aucun crédit n'a été accordé aux membres en fonction ou aux anciens membres de la Direction générale. Des informations complémentaires sur les réglementations concernant les crédits sont fournies à l'art. 25.1 des statuts sous www.alpiq.com/statuts.

Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2015

Lors de l'exercice précédent, le rapport entre les composantes fixes du salaire (total de 3,4 millions de CHF) et les composantes variables (total de 1,9 million de CHF) était de 65 % contre 35 %.

2015 en milliers de CHF	Total Direction générale ²	Membre de la Direction générale le mieux rémunéré, Jasmin Staiblin (CEO)
Salaire de base	2 234,4	666,7
Paie des pensions ²	1 074,4	258,5
Autres rémunérations ³	125,6	33,0
Total de la rémunération fixe	3 434,4	958,2
Short Term Incentive (STI) ⁴	1 664,1	502,9
Long Term Incentive (LTI)	0	0
Programme d'actions fictives	228,5	76,2
Total de la rémunération variable	1 892,6	579,1
Rémunération totale	5 327,0	1 537,3

Il a été versé également à chaque membre de la Direction générale une indemnité forfaitaire annuelle pour frais de 24 milliers de CHF et au membre le mieux rémunéré, la CEO, un montant de 30 milliers de CHF. Le montant des indemnités forfaitaires pour la Direction générale s'est élevé à 126 milliers de CHF.

Le montant des bonus versés correspondait à la part variable approuvée par le CNR pour l'exercice 2015. Le paiement des bonus 2015 est intervenu après l'Assemblée générale, en mai 2016.

1 Changement au sein de la Direction générale en 2015: les rapports de travail avec Patrick Mariller, CFO, se sont terminés le 30 avril 2015. Son salaire fixe ainsi qu'un bonus STI au prorata lui ont été versés au titre de la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 avril 2015. Thomas Bucher a pris ses fonctions de CFO le 1^{er} avril 2015. Son salaire fixe ainsi qu'un bonus STI au prorata lui ont été versés au titre de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 décembre 2015. Les montants correspondants figurent dans le tableau.

2 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2015 à 1 074,4 milliers de CHF. Le montant comprend un versement unique dans la caisse de pension à hauteur de 230 milliers de CHF.

3 Les «autres rémunérations» comprennent notamment les frais de voiture.

4 La STI comprend le montant de 237 milliers de CHF au titre d'une procédure en cours avec un ancien membre de la Direction générale concernant les rapports de travail 2014/15.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'année du rapport

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe, plus des jetons de présence, des frais et des prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Le montant de la rémunération fixe est calculé selon la fonction en tant que Président ou membre, ainsi qu'en fonction de leur participation au sein des organes du Conseil d'administration. En dehors des charges sociales obligatoires, les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas d'autres prestations de prévoyance, en particulier aucune prestation touchant la pension. Les membres du Conseil d'administration ne participent ni à la STI, ni à la TAI.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2016

En 2016, les membres du Conseil d'administration d'Alpiq ont perçu des rémunérations s'élevant à un montant total de 2,6 millions de CHF (exercice précédent: 3,1 millions de CHF), dont 2,5 millions de CHF (3,0 millions de CHF) en indemnités courantes et 0,1 million de CHF (0,2 million de CHF) sur les prestations de prévoyance.

Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-après.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autre rémunération ¹
Jens Alder (PCA)	450,0	0	0	66,1
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	144,1	30,2	15,4	0,8
Conrad Ammann	116,0	52,0	13,5	8,1
François Driesen	116,0	54,0	13,5	
Alex Kummer	104,0	28,0	12,0	4,4
Claude Lässer	104,0	28,0	12,0	15,1
René Longet	104,0	28,0	12,0	
Wolfgang Martz (Président du CNR)	86,4	28,0	10,5	17,6
John Morris	70,2	16,0	8,1	
Jean-Yves Pidoux	116,0	48,0	13,5	
Patrick Pruvot	70,2	14,0	8,1	
Urs Steiner	116,0	52,0	13,5	
Tilman Steinhagen (Président de l'ARC)	128,0	50,0	15,5	
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2016	1 724,9	428,2	147,6	112,1
Heiko Berg	34,1	12,0	3,9	
Philipp Büssenschütt	34,1	12,0	3,9	
Guy Mustaki (Président du CNR)	42,0	26,0	5,1	10,3
Total Conseil d'administration	1 835,1	478,2	160,5	122,4

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC, du CNR et du comité ad hoc ou, nouvellement, du comité stratégique.

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2016 à 122,4 milliers de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG), Alpiq Versorgungs AG (AVAG) et Aare Energie AG (A.en). Suite à la vente d'Alpiq Versorgungs AG (AVAG) et de la participation détenue par celle-ci dans Aare Energie AG (a.en) au 7 juillet 2016, Monsieur Wanner a quitté le conseil d'administration des deux entreprises. Les montants jusqu'à son départ sont inclus dans la rémunération.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2015

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration se sont composées de rémunérations fixes, de jetons de présence et de prestations de prévoyance légales. Ces composantes ne dépendent pas du résultat. Les détails des versements aux ayants droit sont présentés dans le tableau ci-dessous.

en milliers de CHF	Rémunération fixe	Jetons de présence	Débours	Autre rémunération ¹
Jens Alder (PCA)	301,3	0	0	42,3
Christian Wanner (Vice-président du CA) ²	161,0	43,0	15,6	1,0
Conrad Ammann	116,0	88,0	13,5	13,3
Heiko Berg	69,6	24,0	8,0	
Philipp Büssenschütt	69,6	44,0	8,0	
François Driesen	112,0	50,0	13,0	
Alex Kummer	104,0	38,0	12,0	15,7
Claude Lässer	104,0	38,0	12,0	15,7
René Longet	104,0	38,0	12,0	
Guy Mustaki (Président du CNR)	128,0	88,0	15,5	31,2
Jean-Yves Pidoux	116,0	70,0	13,5	
Urs Steiner	116,0	66,0	13,5	
Tilman Steinhagen (Président de l'ARC)	85,7	48,0	10,4	
Total pour les membres du Conseil d'administration actifs au 31.12.2015	1 587,2	635,0	147,0	119,2
Hans E. Schweickardt ³	327,7	40,8	28,3	33,8
Michael Baumgärtner	34,7	14,0	4,0	
Damien Gros	42,7	22,0	5,2	
Gérard Roth	38,7	28,0	4,5	
Total Conseil d'administration	2 031,0	739,8	189,0	153,0

1 Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales ont été versées conformément aux dispositions légales et s'élevaient au total en 2015 à 153 millions de CHF.

2 Y compris Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG), Alpiq Versorgungs AG (AVAG) et Aare Energie AG (a.en).

3 Y compris Grande Dixence SA et Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP).

Les rémunérations comprennent les indemnités pour le mandat au Conseil d'administration, les jetons de présence ainsi que la rémunération en tant que membre de l'ARC ou du CNR.

Hans E. Schweickardt a quitté ses fonctions de Président du Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA lors de l'Assemblée générale du 30 avril 2015. Le même jour, l'Assemblée générale a élu Jens Alder comme nouveau Président du Conseil d'administration.

Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Des informations sur les actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale sont disponibles à la page 162.

Contrats de travail des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration

Les dispositions des contrats de travail des membres de la Direction générale sont conformes à l'ORAb.

Il est possible de conclure des mandats à durée déterminée ou à durée indéterminée pour les administrateurs; toutefois, seule l'élection annuelle au Conseil d'administration par l'Assemblée générale est déterminante pour le mandat. Les administrateurs sont envoyés par les actionnaires et sont sous contrat. Il n'existe pas de contrats de travail entre Alpiq Holding SA et les membres du Conseil d'administration. La seule exception concernait Hans E. Schweickardt qui était employé à temps plein en qualité de Président du Conseil d'administration jusqu'au 30 avril 2015.

Conformément aux statuts, il est possible de conclure avec la Direction générale des contrats à durée déterminée de douze mois maximum, ou des contrats à durée indéterminée avec un préavis de douze mois maximum. Les contrats de travail ne prévoient pas d'indemnités de départ.

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 3 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016. Notre audit s'est limité aux indications selon les articles 14 à 16 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) dans les sections «Rémunérations versées aux membres de la Direction générale en 2016 et 2015» aux pages 48 à 50 et «Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2016 et 2015» aux pages 51 à 54 du rapport de rémunération.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.



Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération d'Alpiq Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Ernst & Young SA


Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)


Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé



Rapport financier 2016

Groupe Alpiq	
Commentaire financier	60
Comptes consolidés	69
Compte de résultat consolidé	70
Compte de résultat global consolidé	71
Bilan consolidé	72
Tableau de variation des fonds propres	74
Tableau de financement consolidé	76
Annexe aux comptes consolidés	78
Périmètre de consolidation	143
Aperçu des années 2012 – 2016	148
Rapport de l'organe de révision	150
Alpiq Holding SA	
Compte de résultat	156
Bilan	157
Annexe aux comptes annuels	158
Proposition du Conseil d'administration	163
Rapport de l'organe de révision	164

Commentaire financier

Le résultat de l'activité opérationnelle du Groupe Alpiq pour l'exercice écoulé est inférieur à celui de l'exercice précédent, ce qui était prévu au vu des conditions difficiles qui perdurent sur le marché des prix de gros. Le chiffre d'affaires net de 6,1 milliards de CHF (exercice précédent: -9,5%) présente un EBITDA avant effets exceptionnels de 395 millions de CHF (-17,7%) et un EBIT de 204 millions de CHF (-21,8%). Concernant le résultat net, également avant effets exceptionnels, une évolution positive a été enregistrée: 115 millions de CHF (46 millions de CHF). Par rapport à l'exercice précédent, les niveaux des prix de gros durablement bas sur les marchés européens de l'électricité ainsi que l'arrêt imprévu de la centrale nucléaire de Leibstadt pèsent sur les résultats. Ces effets négatifs ont pu être partiellement compensés par le positionnement avantageux du parc de centrales flexibles sur le marché, les contributions positives du parc de centrales international et la gestion systématique des coûts. Au 31 décembre 2016, l'endettement net a encore été réduit de 1,3 milliard de CHF à moins de 0,9 milliard de CHF, notamment en raison des désinvestissements finalisés en 2016.

Pour Alpiq, le maintien de la capacité financière demeure prioritaire. La mise en œuvre des mesures structurelles suit son cours. Le processus d'ouverture du portefeuille hydroélectrique, jusqu'à 49% maximum, n'est pas terminé. Alpiq conclura une transaction uniquement si les trois critères (prix, conditions contractuelles et sécurité de la transaction) sont remplis. Alpiq a poursuivi avec succès l'allègement de son portefeuille grâce au désinvestissement de participations et d'actifs non stratégiques durant l'exercice écoulé. C'est ainsi que la cession de petites centrales hydroélectriques en Norvège a été

conclue au premier trimestre. La participation dans Romande Energie Commerce SA a été vendue au mois de mars. Les participations dans les sociétés de distribution régionales Alpiq Versorgungs AG et AEK Energie AG ont été désinvesties durant l'été. La vente de la participation dans Swissgrid SA a pu être menée à bien, une fois que le Conseil d'administration de Swissgrid a donné son approbation pour le transfert des actions à la fin octobre et que les procédures en cours ont été suspendues. Dans l'ensemble, la vente progressive de la participation dans Swissgrid SA et des prêts aux actionnaires ont rapporté à Alpiq 557 millions de CHF. La cession annoncée de la centrale à gaz à cycle combiné de Csepel en Hongrie suit son cours. Les liquidités résultant des désinvestissements ont surtout été utilisées pour continuer à réduire l'endettement net. Le programme de réduction des coûts, mis en œuvre comme prévu, a des effets particulièrement durables. Comme lors des exercices précédents, des emprunts aux échéances comprises entre 2017 et 2021 ont été rachetés. Ces opérations ont encore réduit l'endettement brut, amélioré le profil des échéances et diminué les coûts de financement.

Avec les deux secteurs de croissance Commerce & Trading et Energy Services, Alpiq poursuit la mise en œuvre de sa stratégie. Début mars, le domaine opérationnel Commerce & Trading a créé l'unité de support Energy Solutions. Celle-ci sert de centre de développement pour la promotion et la commercialisation de modèles d'affaires exigeant des technologies intelligentes, automatisées et numériques. Le but est de mettre à disposition des systèmes ultramodernes de gestion de la flexibilité et de nouveaux modèles d'affaires basés sur les services. Par ailleurs, l'unité sert de centre de compétences pour la

2016: compte de résultat consolidé (compte pro forma avant et après effets exceptionnels)

En millions de CHF	2016			2015		
	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS	Résultat opérationnel avant effets exceptionnels	Effets exceptionnels ¹	Résultat selon IFRS
Chiffre d'affaires net	6 078		6 078	6 715		6 715
Prestations propres activées	5		5	5		5
Autres produits d'exploitation	62	177	239	65	12	77
Total des produits d'exploitation	6 145	177	6 322	6 785	12	6 797
Charges d'énergie et de marchandises	-4 624	213	-4 411	-5 167	-425	-5 592
Charges de personnel	-818	-2	-820	-801	-3	-804
Charges pour l'entretien et la maintenance des installations	-93		-93	-105		-105
Autres charges d'exploitation	-215	-5	-220	-232	-14	-246
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	395	383	778	480	-430	50
Amortissements et dépréciations	-191	-208	-399	-219	-342	-561
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	204	175	379	261	-772	-511
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	-39	-186	-225	-66	-281	-347
Charges financières	-137	-1	-138	-183	-7	-190
Produits financiers	14	113	127	16	12	28
Résultat avant impôts sur le revenu	42	101	143	28	-1 048	-1 020
Impôts sur le revenu	73	78	151	18	172	190
Résultat net	115	179	294	46	-876	-830

¹ Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels

gestion de la charge flexible en fonction de la consommation (Demand Response Management). Alpiq investit sciemment dans une activité exigeant peu de capital mais beaucoup de savoir-faire.

Le domaine opérationnel Energy Services a réalisé avec succès de nombreux projets en Suisse et dans le reste de l'Europe, contribuant à l'orientation internationale de la société. Alpiq InTec a ainsi contribué à accroître l'efficacité énergétique du nouveau centre logistique Coop à Schafisheim grâce à des techniques du bâtiment, de refroidissement et d'automatisation ultramodernes. Avec la livraison et l'installation du système centralisé d'accumulation du premier immeuble d'habitation autonome en énergie au monde, la société s'est positionnée comme prestataire en matière de production et de stockage d'électricité décentralisés. Le tout dernier grand instrument de recherche de Suisse, le laser à électrons

libres SwissFEL de l'institut Paul Scherrer, a été inauguré. En sa qualité de cheffe de file du consortium de construction, Alpiq était en charge de la technique complexe du bâtiment. Alpiq InTec a obtenu le mandat pour équiper en technique du bâtiment un nouveau site de fabrication d'éoliennes à Cuxhaven (Allemagne). Alpiq InTec a également assis sa position de leader du marché dans le domaine des solutions destinées à la technique des transports. L'ouvrage du siècle, le tunnel de base du Saint-Gothard, pour lequel Alpiq InTec était cheffe de file du consortium de la technique ferroviaire, a été achevé dans les délais. En outre, d'autres mandats ont été obtenus en Europe, dont la technique ferroviaire pour le CEVA (nouvelle ligne ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse) et la ligne ferroviaire à grande vitesse Milan – Gênes. Des acquisitions ciblées dans des secteurs de croissance ont permis au Groupe Kraftanlagen d'exploiter des opportunités offertes par le marché. L'acquisition de la société

d'engineering roumaine IPIP S.A. a permis de développer l'offre de prestations en tant qu'entreprise générale pour l'industrie chimique et pétrochimique, d'assurer un accès physique au marché des services énergétiques en Europe de l'Est et d'accroître la compétitivité. Le Groupe a renforcé sa présence sur le marché en Allemagne grâce à l'acquisition de Jakob Ebling GmbH, société spécialisée dans les équipements techniques pour les bâtiments. Suite à l'acceptation par l'Union européenne de la révision de la loi relative au couplage chaleur-force (KWKG), le Groupe Kraftanlagen a obtenu le mandat pour la deuxième phase de construction d'une centrale à moteurs à gaz de 200 MW à Kiel. La présence sur le marché du démantèlement des installations de technique nucléaire a été développée avec la signature d'un accord de coopération entre Kraftanlagen Heidelberg GmbH et la société allemande STEAG Energy Services GmbH. Avec le fournisseur de services énergétiques allemand GETEC, Alpiq crée une plate-forme européenne destinée aux processus du marché de l'énergie et des services clients.

Les effets exceptionnels de l'exercice 2016 se sont globalement élevés à 101 millions de CHF avant impôts sur le bénéfice (179 millions de CHF après impôts sur le bénéfice). En raison notamment des prix de l'électricité qui, à long terme, devraient rester faibles, il a fallu procéder à d'autres dépréciations et provisions au premier semestre 2016. Ces dépréciations ont surtout été effectuées pour des centrales et des contrats suisses avec une forte proportion d'énergie en ruban. En revanche, les prix de l'électricité, certes plus bas, affichent une volatilité dans le profil horaire nettement plus forte par rapport aux périodes précédentes, ce dont profitent en particulier les centrales de pompage-turbinage très flexibles. Il a ainsi été possible de réduire une provision pour l'achat futur d'énergie de la centrale de pompage-turbinage Nant de Drance SA. Compte tenu des évolutions sur les marchés financiers, les participations dans les fonds de désaffectation et de gestion des déchets de Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG et de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA ont affiché une performance positive par rapport à l'exercice précédent, ce qui réduit les coûts d'achat de l'énergie pour les bénéficiaires. D'autres effets exceptionnels significatifs, tels que les bénéfices ou pertes comp-

tables découlant des désinvestissements, ainsi que les coûts uniques de mesures de restructuration, doivent améliorer la rentabilité future du Groupe.

Après effets exceptionnels, le résultat net du Groupe Alpiq, participations minoritaires incluses, s'élève à 294 millions de CHF. Afin de présenter et d'isoler clairement les effets exceptionnels cités, le compte de résultat consolidé est présenté sous la forme d'un compte pro forma. Le commentaire concernant la performance financière du Groupe Alpiq et des domaines opérationnels se réfère au résultat opérationnel, c'est-à-dire à l'évolution du résultat avant effets exceptionnels.

Résultat opérationnel du Groupe Alpiq (avant effets exceptionnels)

Le Groupe Alpiq se maintient sur le plan opérationnel et réalise un résultat solide malgré un environnement de marché qui reste extrêmement difficile. En termes d'EBITDA, le résultat opérationnel, sans les effets exceptionnels évoqués, est inférieur de 85 millions de CHF à celui de l'exercice précédent.

Le résultat du domaine opérationnel Generation est nettement inférieur au niveau de l'an dernier en raison de l'évolution négative de la production suisse et malgré de nouvelles réductions de coûts. Le résultat est impacté par la baisse des prix de gros ainsi que par la diminution de la production, essentiellement due à l'arrêt imprévu de la centrale nucléaire de Leibstadt, dans laquelle Alpiq détient une participation d'environ un tiers. La réduction des coûts n'a compensé que partiellement l'évolution négative des prix et des volumes. La production thermique internationale s'inscrit en hausse par rapport à l'exercice précédent, suite à la vente de la centrale à gaz à cycle combiné non rentable de Bayet en France et à l'exploitation d'opportunités sur le marché des services-système. La hausse de la production en Italie et la réalisation d'économies de coûts permettent aux nouvelles énergies renouvelables réglementées de dépasser le niveau de l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, après le désinvestissement d'Alpiq Versorgungs AG, les résultats du domaine opérationnel

Commerce & Trading sont légèrement inférieurs à ceux de l'exercice précédent. La gestion des centrales en Suisse et à l'étranger a fait mieux que l'exercice précédent grâce à l'intervention efficace du parc de centrales flexibles. L'Europe de l'Est et du Sud-Est est en recul par rapport à l'exercice précédent.

Dans le domaine opérationnel Energy Services, les deux secteurs d'activité ont fait moins bien que lors de l'exercice précédent, essentiellement en raison d'effets non opérationnels.

Le résultat financier est supérieur à celui de l'année précédente. Les effets de change positifs ont amélioré le résultat financier; en outre, les charges d'intérêts ont pu encore être diminuées grâce à la réduction des dettes financières. Par ailleurs, les swaps de taux qui ont été conclus ont bénéficié de la hausse sensible des taux d'intérêt par rapport à l'exercice précédent. Les coûts du rachat anticipé d'emprunts grèvent le résultat de l'année en cours, mais sont toutefois inférieurs aux coûts des rachats d'emprunts de l'exercice précédent.

Domaine opérationnel Generation

Le domaine opérationnel Generation englobe toutes les installations de production d'Alpiq en Suisse et à l'étranger.

La vente de petites centrales hydroélectriques en Norvège, ainsi que la cession déjà annoncée de la centrale à gaz à cycle combiné de Csepel en Hongrie, permettent à Alpiq de continuer à alléger comme prévu son portefeuille de production. Durant l'année sous revue, les investissements de renouvellement nécessaires à l'exploitation ont été effectués. Les investissements de croissance réalisés ont été essentiellement destinés à la construction de la centrale hydroélectrique de Cotlan qui a été reliée au réseau en janvier 2017.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Generation est inférieure de 76 millions de CHF à celle de l'exercice précédent, et même de 79 millions de CHF sans les effets de change positifs. La production suisse, significativement plus basse que lors de l'exercice précédent, est en grande partie responsable de ce résultat.

Le bas niveau des prix de gros et la diminution des volumes de production, notamment suite au prolongement imprévu des travaux de maintenance de la centrale nucléaire de Leibstadt au quatrième trimestre, en sont à l'origine. Alpiq assure systématiquement son électricité produite en Suisse contre les éventuelles fluctuations de prix et de change à venir. Par conséquent, le recul reflète la baisse du niveau des prix des opérations de couverture. Les nouvelles mesures de réduction des coûts produisent un effet positif, même si elles ne compensent pas totalement les effets négatifs. Les volumes de production de l'hydraulique sont inférieurs à ceux de l'année précédente en raison d'apports moins importants, de même que ceux du nucléaire suite à la prolongation imprévue des travaux de maintenance de la centrale nucléaire de Leibstadt au quatrième trimestre.

La production thermique internationale affiche un résultat supérieur à celui de l'année précédente. La vente de la centrale à gaz à cycle combiné non rentable de Bayet en France fin 2015 explique en partie ce résultat. Sur le plan opérationnel, l'unité a profité d'opportunités sur le marché des services-système en République tchèque et en Espagne, alors que les centrales en Italie ont subi des arrêts non planifiés.

Le résultat des nouvelles énergies renouvelables réglementées dépasse largement celui de l'exercice précédent, notamment grâce à la hausse de la production des installations italiennes. En outre, le domaine des nouvelles énergies renouvelables profite globalement des économies de coûts.

Domaine opérationnel Commerce & Trading

Le domaine opérationnel Commerce & Trading englobe les activités de négoce, d'origination et de vente pour la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la France, la Scandinavie, l'Europe de l'Est et du Sud-Est, ainsi que les activités de négoce pour compte propre et l'optimisation des centrales. Enregistré auprès de la plupart des bourses et plates-formes énergétiques européennes, le domaine propose non seulement le négoce d'électricité, de gaz ainsi que d'autres matières premières et de certificats, mais

également une vaste gamme de produits structurés. Viennent s'y ajouter des services de réseau dans le domaine de la gestion de la charge qui ont été regroupés au sein de l'unité de support Energy Solutions.

La vente des participations dans Romande Energie Commerce SA, AEK Energie AG et Alpiq Versorgungs AG ainsi que la nouvelle unité de support Energy Solutions et les premières transactions sur les nouveaux marchés ont permis à Alpiq d'avancer dans la transformation du domaine opérationnel Commerce & Trading.

Les prix de l'électricité sur les marchés spot en Suisse et en France n'ont enregistré qu'une légère baisse à la fin décembre par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce aux arrêts imprévus des centrales nucléaires au quatrième trimestre. En effet, les générateurs de vapeur de plusieurs centrales nucléaires françaises ont subi des révisions réglementaires tandis que les travaux de maintenance sur les blocs de Leibstadt et de Beznau 1 en Suisse ont été prolongés. Par ailleurs, la sécheresse persistante dans les Alpes en fin d'année a soutenu les prix. La réduction drastique de l'offre d'énergie en ruban dans les pays concernés durant le dernier trimestre de l'année a entraîné de fortes fluctuations des prix et fortement contribué au fait que les prix spot ont clôturé l'exercice à un niveau à peine inférieur à celui de l'année précédente. En revanche, les prix spot italiens et espagnols ont chuté. Le niveau historiquement bas des prix du gaz au cours des trois premiers trimestres a exercé une influence négative sur les prix de l'électricité.

L'année 2016 a été marquée par de nombreuses turbulences sur les marchés à terme des combustibles et de l'électricité. L'effondrement des prix au premier trimestre a été suivi par une reprise sensible des cours au second semestre. Les prix du Brent ont clôturé l'année sur un plus haut annuel, notamment grâce à l'accord entre pays membres et non membres de l'OPEP sur la réduction de la production au premier semestre 2017. L'envolée des importations dans la région Asie-Pacifique a exercé une influence déterminante sur la hausse des prix du charbon. Cette évolution tient essentiellement à la Chine qui a assisté

à une forte diminution de ses capacités d'extraction de charbon et imposé des restrictions de production. La hausse des prix des combustibles n'explique pas à elle seule la reprise des prix à terme sur les marchés de l'électricité. La faible disponibilité des centrales nucléaires et les incertitudes concernant la date de reprise de la production en France, en Belgique, en République tchèque et en Suisse ont également soutenu les prix au dernier trimestre. Toutefois, le marché considère cette hausse comme provisoire. Le niveau le plus bas des prix à terme est attendu pour 2018 et 2019 et est bien inférieur aux coûts de revient de la plupart des centrales en Suisse.

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Commerce & Trading, après le désinvestissement d'Alpiq Versorgungs AG, est inférieure de 2 millions de CHF à celle de l'exercice précédent, et de 11 millions de CHF sans les effets de change positifs. La gestion des centrales en Suisse et à l'étranger a enregistré des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent. L'Europe de l'Est et du Sud-Est est en recul par rapport à l'exercice précédent.

Les résultats de l'optimisation en Suisse sont supérieurs à ceux de l'exercice précédent. En effet, l'exploitation judicieuse de la volatilité des prix a permis d'optimiser les portefeuilles hydraulique et nucléaire.

La gestion des actifs internationaux affiche également des résultats supérieurs à ceux de l'année précédente, notamment grâce aux contributions positives de l'optimisation des actifs en Espagne et au marché des services-système en Italie. La suppression, en raison des désinvestissements, de l'optimisation de la centrale à gaz à cycle combiné de Bayet en France, a pu être compensée par la gestion optimale du portefeuille de gaz naturel.

Domaine opérationnel Energy Services

Le domaine opérationnel Energy Services se compose d'Alpiq InTec (AIT) et du Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT est surtout active dans le domaine des prestations de technique du bâtiment ainsi que dans la technique d'approvisionnement énergétique et des transports.

Le Groupe KA propose des services complets dans la construction de centrales et d'installations industrielles, y compris les activités de service qui y sont liées. Même si les prix de la construction en Suisse continuent de baisser, l'indice de la construction a enregistré une évolution positive. Les perspectives de marché demeurent également positives dans le domaine des nouvelles technologies pour la technique du bâtiment. AIT a réagi aux nouvelles exigences du marché et s'y est établie en tant que fournisseur de solutions complètes pour l'efficacité énergétique. La clientèle s'intéresse de plus en plus à des sujets tels que les maisons intelligentes (smart homes), l'efficacité énergétique, la mobilité électrique, l'énergie solaire ou le stockage décentralisé. Le développement des activités à l'étranger se poursuit également. Dans la technique des transports, AIT démontre ses compétences dans le cadre de nouveaux mandats et continue d'étendre ses activités.

Le secteur des services énergétiques et industriels évolue en permanence, plaçant le Groupe KA devant de nouveaux défis. Les surcapacités entravent les projets de construction de centrales conventionnelles, tandis que les adaptations réglementaires modifient continuellement l'environnement de marché. La révision de la loi relative au couplage chaleur-force (KWKG) en Allemagne ouvre de nouvelles opportunités pour les installations de couplage chaleur-force. La construction d'une centrale à moteurs à gaz de 200 MW, innovante et ultraflexible à Kiel, pour laquelle le Groupe KA a obtenu le mandat d'entreprise générale, a été définitivement approuvée par la régie municipale de Kiel en novembre 2016. De même, le développement d'un projet de centrale thermosolaire en Italie et le couplage des secteurs voulu par le monde politique (électricité, approvisionnement en chaleur et transports) ouvrent des marchés porteurs. Le secteur de l'approvisionnement en énergie décentralisée a élargi son éventail de services avec le froid industriel et a déjà pu obtenir un premier grand mandat pour une installation de réfrigération à l'ammoniac. Le marché du démantèlement et de la post-exploitation des installations nucléaires, d'importance stratégique pour le domaine nucléaire, bénéficiera de la clarification prochaine des incertitudes politiques. Cela se reflète également dans la hausse des

demandes de projets. La technique d'approvisionnement industrielle profite d'une conjoncture solide et de la croissance du secteur du bâtiment sur ses principaux marchés. En outre, le rachat de Jakob Ebling GmbH accroît la pénétration du marché allemand et renforce la présence sur le marché. Le domaine des installations industrielles et du montage a encore acquis de nouveaux clients, malgré les fluctuations des prix du pétrole et le report des décisions d'investissement dans les raffineries et la pétrochimie. Par ailleurs, l'acquisition de l'entreprise roumaine IPIP S.A. a constitué, outre les potentiels d'économies de coûts et le développement de l'accès au marché international, un pas important vers le développement du domaine opérationnel en tant que prestataire EPC (engineering, procurement, construction).

La contribution à l'EBITDA du domaine opérationnel Energy Services est inférieure de 6 millions de CHF à celle de l'exercice précédent. Ce recul est essentiellement dû à la hausse des charges au titre de la prévoyance professionnelle (IAS 19) et à la dissolution de provisions de l'exercice précédent qui n'étaient plus nécessaires.

AIT affiche un chiffre d'affaires en hausse par rapport à l'exercice précédent et une marge EBITDA stable si l'on excepte la hausse des charges pour la prévoyance professionnelle (IAS 19). Hormis les effets cités, la contribution à l'EBITDA est supérieure à celle de l'année précédente. La finalisation du tunnel de base du Saint-Gothard, grand projet dans lequel AIT a joué un rôle central au cours des huit dernières années en tant que cheffe de file, a fourni une contribution importante à l'évolution positive. Les entrées de commandes, de nouveau en hausse par rapport à l'exercice précédent, ainsi que le carnet de commandes, indiquent des perspectives positives.

Par rapport à l'année précédente, le Groupe KA a nettement amélioré son chiffre d'affaires. Cette évolution s'explique essentiellement par la croissance organique, mais aussi en partie par les acquisitions de Jakob Ebling GmbH et d'IPIP S.A. Toutefois, suite aux conditions de marché difficiles, la marge EBITDA s'est inscrite en baisse. En excluant les provisions dissoutes en 2015, la

contribution à l'EBITDA est supérieure à celle de l'année précédente. Les coûts ont encore été réduits en 2016 afin de renforcer la compétitivité et les marges. Les entrées de commandes et le carnet de commandes se maintiennent à des niveaux élevés.

Bilan consolidé et tableau de financement (après effets exceptionnels)

A la date de clôture du 31 décembre 2016, le total du bilan est de 9,9 milliards de CHF, contre 10,4 milliards de CHF fin 2015. L'actif immobilisé diminue compte tenu des dépréciations comptabilisées et des amortissements ordinaires. En revanche, l'actif circulant augmente par rapport au 31 décembre 2015. L'augmentation des créances en relation avec les produits dérivés dans le négoce ainsi que la créance à l'égard de Swissgrid SA découlant de l'indemnisation plus élevée pour le réseau de transport expliquent cette évolution. Tandis que les liquidités baissent suite à des placements à terme, les placements financiers (liquidité) disponibles comprenant les dépôts à court et à long termes restent à un niveau élevé (1,5 milliard de CHF). La réduction des actifs détenus en vue de la vente est essentiellement liée au désinvestissement des participations dans AEK Energie AG, Alpiq Versorgungs AG et Swissgrid SA.

Au 31 décembre 2016, les fonds propres s'élèvent à 3,9 milliards de CHF, en hausse par rapport à l'exercice précédent (3,8 milliards de CHF). Cela tient notamment au résultat opérationnel positif du Groupe qui a compensé les dépréciations effectuées en milieu d'année. En revanche, les paiements d'intérêts comptabilisés sur l'emprunt hybride public ainsi que le rachat de parts des fonds propres ne donnant pas le contrôle dans le cadre de la transaction Swissgrid ont eu un effet négatif. Au 31 décembre 2016, le ratio des fonds propres est stable, à 39,4 % (36,6 %).

Les passifs financiers à court et long termes ont sensiblement diminué sous l'effet du remboursement des emprunts obligataires, passant de 2,8 à 2,4 milliards de CHF. Grâce aux apports de liquidités issus de l'activité opérationnelle et des cessions, l'endettement net passe de 1,3 milliard de CHF à moins de 0,9 milliard de CHF. Avant

effets exceptionnels, le ratio d'endettement (dette nette/EBITDA) s'améliore (2,2 alors qu'il était de 2,7 lors de l'exercice précédent).

En raison de la réduction d'une provision pour contrats générant des pertes, les provisions à court et long termes diminuent nettement. Les paiements des engagements vis-à-vis des participations dans les centrales nucléaires qui ont été dus à titre exceptionnel en décembre 2015 en raison du changement de méthode réduisent également le passif des comptes de régularisation. Les sociétés Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG (KKG) et Centrale Nucléaire de Leibstadt SA (KKL) avaient décidé de comptabiliser la valeur des fonds étatiques de désaffectation et de gestion des déchets radioactifs sur la base des justes valeurs, ce qui avait entraîné un engagement total de 151 millions de CHF pour Alpiq. En revanche, les autres engagements à court terme ont enregistré une hausse. L'augmentation des engagements en relation avec les produits dérivés dans l'activité de négoce explique en grande partie cette évolution.

Les flux de trésorerie des activités d'exploitation s'inscrivent en baisse à 94 millions de CHF (contre 461 millions de CHF l'exercice précédent). La baisse du résultat d'exploitation ainsi que les paiements aux deux centrales partenaires KKG et KKL ont un effet négatif sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation. Les flux de trésorerie des activités d'investissement sont dominés par les cessions d'AEK Energie AG, d'Alpiq Versorgungs AG ainsi que de Swissgrid SA. Les apports de liquidités qui en ont découlé ont été partiellement investis dans des dépôts à terme et des titres. Les investissements dans les immobilisations corporelles sont en légère hausse, ce qui est essentiellement dû à l'investissement de croissance effectué dans la centrale hydroélectrique de Cotlan. Les flux de trésorerie des activités de financement sont notamment marqués par le remboursement des emprunts obligataires ainsi que par le rachat de parts ne donnant pas le contrôle dans le cadre du règlement de la transaction Swissgrid. La décision de ne pas payer d'intérêts sur l'emprunt hybride des principaux actionnaires suisses et de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2015 a permis de réduire les sorties de trésorerie à un mini-

mum. Dans l'ensemble, les liquidités baissent de 318 millions de CHF pour atteindre 0,5 milliard de CHF. La priorité majeure consiste à poursuivre la réduction de l'endettement net, ce à quoi contribuera notamment le produit de la cession des installations détenues en vue de la vente.

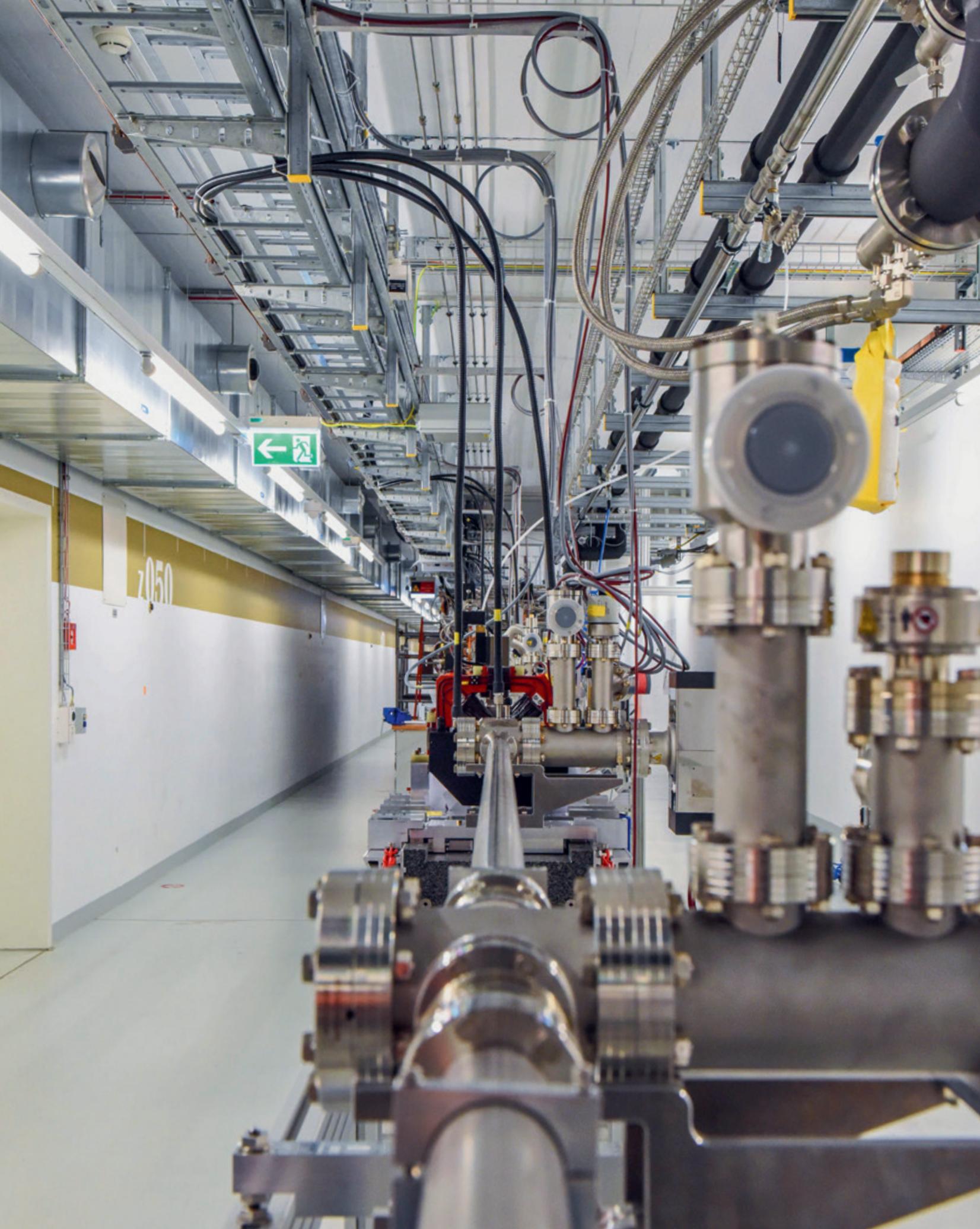
Perspectives

Les conditions-cadres réglementaires faussent toujours la concurrence en Suisse. Alpiq intervient en tant que pure productrice d'électricité sur le marché libre. N'ayant pas accès aux clients captifs, l'entreprise est privée des recettes que procurent une situation de monopole ainsi que les réseaux de distribution réglementés.

Le résultat opérationnel 2017 sera premièrement influencé par des effets de change négatifs suite à l'arrivée à terme d'opérations de couverture qui avaient été contractées avant la décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher avec l'euro. Deuxièmement, l'arrêt de la centrale nucléaire de Leibstadt pèsera sur le résultat. Troisièmement, un environnement de marché particulièrement difficile et le bas niveau des prix de gros continueront de marquer les résultats.

C'est pourquoi l'entreprise poursuivra la mise en œuvre des mesures structurelles qui incluent l'ouverture, jusqu'à 49% maximum, du portefeuille hydroélectrique, le désinvestissement d'actifs non stratégiques ainsi que la gestion stricte des coûts. Alpiq met de plus l'accent sur les secteurs de croissance rentables et se profile dans trois domaines opérationnels individuels selon une logique industrielle: «Digital & Commerce», «Industrial Engineering» et «Building Technology & Design». Alpiq crée ainsi les bases d'une croissance future, génère de la valeur ajoutée et offre aux investisseurs l'opportunité d'investir de manière ciblée dans les domaines de croissance. Alpiq gardera le contrôle de ces trois domaines opérationnels.

Toutes ces mesures permettront à Alpiq de continuer à réduire l'endettement net. La priorité est toujours d'assurer la capacité financière de la société.



Comptes consolidés du Groupe Alpiq

Compte de résultat consolidé

En millions de CHF	Note	2016	2015
Chiffre d'affaires net	28	6 078	6 715
Prestations propres activées		5	5
Autres produits d'exploitation	30	239	77
Total des produits d'exploitation		6 322	6 797
Charges d'énergie et de marchandises	4	-4 411	-5 592
Charges de personnel	5	-820	-804
Charges pour l'entretien et la maintenance des installations		-93	-105
Autres charges d'exploitation		-220	-246
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)		778	50
Amortissements et dépréciations	6	-399	-561
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)		379	-511
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	-225	-347
Charges financières	7	-138	-190
Produits financiers	7	127	28
Résultat avant impôts sur le revenu		143	-1 020
Impôts sur le revenu	8	151	190
Résultat net		294	-830
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net			-5
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net		294	-825
Résultat par action en CHF	9	9,38	-31,73

Compte de résultat global consolidé

En millions de CHF	2016	2015
Résultat net	294	- 830
Cash-flow hedges (filiales)	- 14	28
Impôts sur le revenu		- 11
Net après impôts sur le revenu	- 14	17
Cash-flow hedges (centrales partenaires et autres entreprises associées)	1	- 3
Impôts sur le revenu		
Net après impôts sur le revenu	1	- 3
Différences issues des conversions en devises	- 16	- 120
Postes recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	- 29	- 106
Réévaluation des plans de prévoyance (filiales)	- 9	- 52
Impôts sur le revenu	2	12
Net après impôts sur le revenu	- 7	- 40
Réévaluation des plans de prévoyance (centrales partenaires et autres entreprises associées)	15	- 32
Impôts sur le revenu	- 5	7
Net après impôts sur le revenu	10	- 25
Postes non recyclables dans le compte de résultat, nets après impôts sur le revenu	3	- 65
Autre résultat	- 26	- 171
Résultat global	268	- 1001
Participations ne donnant pas le contrôle		
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA	268	- 1001

Bilan consolidé

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles	10	2 705	2 928
Immobilisations incorporelles	11, 12	234	375
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	13	2 449	2 718
Dépôts à long terme		5	
Autres immobilisations financières à long terme	14	263	324
Impôts sur le revenu différés	8	39	36
Actif immobilisé		5 695	6 381
Stocks	15	73	68
Créances	16	1 638	1 375
Dépôts à court terme		937	636
Titres		50	
Liquidités	17	532	850
Instruments financiers dérivés		680	470
Comptes de régularisation		133	110
Actif circulant		4 043	3 509
Actifs détenus en vue de la vente	31	114	545
Total des actifs		9 852	10 435

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2016	31.12.2015
Capital-actions	18	279	279
Prime		4 259	4 259
Capital hybride	18	1 017	1 017
Bénéfices cumulés		- 1 690	- 1 885
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres		3 865	3 670
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres		21	149
Total des fonds propres		3 886	3 819
Provisions à long terme	19	463	681
Impôts sur le revenu différés	8	462	645
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	24	313	293
Passifs financiers à long terme	20	1 904	2 556
Autres engagements à long terme	21	318	320
Fonds étrangers à long terme		3 460	4 495
Passifs d'impôts courants sur le revenu		5	14
Provisions à court terme	19	88	159
Passifs financiers à court terme		476	229
Autres engagements à court terme	22	929	774
Instruments financiers dérivés		673	425
Comptes de régularisation		315	463
Fonds étrangers à court terme		2 486	2 064
Fonds étrangers		5 946	6 559
Passifs détenus en vue de la vente	31	20	57
Total des passifs		9 852	10 435

Tableau de variation des fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2015	279	4 259	1 017	- 16	- 805	- 1 064	3 670	149	3 819
Résultat net de la période						294	294		294
Autre résultat				- 13	- 16	3	- 26		- 26
Résultat global				- 13	- 16	297	268		268
Distribution de dividendes							0	- 4	- 4
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 33	- 33		- 33
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						- 40	- 40	- 124	- 164
Fonds propres 31.12.2016	279	4 259	1 017	- 29	- 821	- 840	3 865	21	3 886

Le Conseil d'administration d'Alpiq propose à l'Assemblée générale du 18 mai 2017 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2016.

En millions de CHF	Capital- actions	Prime	Capital hybride	Réserves cash-flow hedge	Différences issues des conversions en devises	Réserve de bénéfices	Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans les fonds propres	Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds propres	Total des fonds propres
Fonds propres 31.12.2014	272	4 269	1 017	- 30	- 680	- 159	4 689	23	4 712
Résultat net de la période						- 825	- 825	- 5	- 830
Autre résultat				14	- 125	- 65	- 176	5	- 171
Résultat global				14	- 125	- 890	- 1 001		- 1 001
Augmentation du capital issue du dividende avec droit d'option	7	44				- 51	0		0
Attribution depuis la prime dans la réserve de bénéfices		- 54				54	0		0
Distribution de dividendes						- 3	- 3	- 7	- 10
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides						- 51	- 51		- 51
Variation des participations ne donnant pas le contrôle						36	36	133	169
Fonds propres 31.12.2015	279	4 259	1 017	- 16	- 805	- 1 064	3 670	149	3 819

Tableau de financement consolidé

En millions de CHF	Note	2016	2015
Résultat avant impôts sur le revenu		143	- 1020
Adaptations concernant:			
Prestations propres activées		- 5	- 5
Amortissements et dépréciations	6	399	561
Bénéfices/ pertes sur la vente d'actifs immobilisés		- 7	- 8
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	13	225	347
Résultat financier	7	11	162
Autre résultat sans effet sur la trésorerie		- 91	- 12
Variation des provisions (hors intérêts)	19	- 264	280
Variation des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel et autres engagements à long terme		6	- 6
Variation des instruments dérivés		26	- 31
Variation de l'actif circulant net (hors dérivés, créances/ passifs financiers à court terme et provisions à court terme)		- 291	258
Autres recettes/ dépenses financières		- 10	- 18
Impôts sur le revenu payés		- 48	- 47
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		94	461
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Investissements	10, 11	- 104	- 93
Cessions		17	14
Filiales			
Acquisitions	29	- 12	- 6
Cessions	30	265	58
Entreprises associées			
Cessions		403	22
Autres immobilisations financières à long terme			
Investissements	14	- 6	- 9
Cessions/ Remboursements		35	201
Variation des dépôts à court et à long terme		- 306	- 3
Investissements dans des titres/ cession de titres		- 50	
Dividendes des centrales partenaires, des autres entreprises associées et des participations financières		40	33
Intérêts reçus		17	7
Flux de trésorerie des activités d'investissement		299	224

En millions de CHF	Note	2016	2015
Distribution de dividendes			-3
Distributions de bénéfices aux participations ne donnant pas le contrôle		-4	-7
Nouveaux engagements financiers		170	182
Remboursement des engagements financiers		-586	-881
Variations des participations ne donnant pas le contrôle		-161	164
Distribution aux bailleurs de fonds hybrides, comptabilisés dans les fonds propres sans effet sur le résultat	18	-33	-51
Intérêts payés		-94	-111
Flux de trésorerie des activités de financement		-708	-707
Différences issues des conversions en devises		-3	-43
Variation des liquidités		-318	-65
Etat:			
Liquidités au 1.1.		850	915
Liquidités au 31.12.		532	850
Variation		-318	-65

Les valeurs susmentionnées incluent également les flux de trésorerie des «Actifs détenus en vue de la vente».

Annexe aux comptes consolidés

1 Principes comptables importants

Base de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq ont été établis selon les normes comptables internationales (IFRS) ainsi que sur les directives d'interprétation (IFRIC) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et sont conformes à la législation suisse. Les comptes consolidés du Groupe Alpiq donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe Alpiq. Ils se basent sur les coûts historiques, à l'exception de postes spécifiques tels que les instruments financiers qui sont partiellement présentés à leur juste valeur. Le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a validé les comptes consolidés le 3 mars 2017. Les comptes consolidés doivent encore être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2017.

Nouvelles méthodes comptables et méthodes comptables révisées

Le 1^{er} janvier 2016, aucune norme ou interprétation IFRIC, nouvelle ou révisée, utilisée par le Groupe Alpiq n'est entrée en vigueur dans le cadre des normes comptables internationales (IFRS).

Normes IFRS entrant prochainement en vigueur

L'IASB a publié les nouvelles normes et les modifications suivantes, qui concernent Alpiq:

- IAS 7, amendements: Informations relatives aux changements dans les passifs financiers (1^{er} janvier 2017)
- IFRS 9: Instruments financiers (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 15: Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients (1^{er} janvier 2018)
- IFRS 16: Contrats de location (1^{er} janvier 2019)

Alpiq examine actuellement les effets éventuels de ces normes et interprétations, nouvelles ou révisées. Selon son analyse, Alpiq prévoit les incidences suivantes sur les comptes consolidés:

IFRS 9 régit la classification, l'évaluation et la correction de valeur des instruments financiers ainsi que la comptabilisation des opérations de couverture. D'une part, le nombre de catégories d'évaluation des actifs financiers est réduit tandis que la comptabilisation des variations de valeur est partiellement modifiée. D'autre part, il convient d'appliquer désormais l'«expected credit loss model», ce qui implique que les pertes futures attendues devront également être comptabilisées. Selon Alpiq, ces modifications n'auront pas d'incidences significatives sur les comptes consolidés. Alpiq n'est pas concernée par les changements dans la comptabilisation des opérations de couverture dans la mesure où la procédure appliquée aujourd'hui par Alpiq pourra se poursuivre de manière inchangée.

IFRS 15 stipule quand et dans quelle mesure comptabiliser les chiffres d'affaires et remplace les dispositions jusqu'alors contenues dans diverses normes et interprétations. Alpiq n'en attend pas de modifications majeures. S'agissant des activités en matière d'énergie, seules les transactions pour propre utilisation (own use) relèvent du champ d'application de la norme IFRS 15. La comptabilisation des chiffres d'affaires y relative s'effectuera toujours au moment de la livraison. Dans le domaine opérationnel Energy Services, les chiffres d'affaires continueront d'être essentiellement comptabilisés au temps. Dans le cadre de prestations de garanties, des changements dans la répartition des chiffres d'affaires dans le temps peuvent donc survenir. Au terme de l'analyse détaillée, Alpiq décidera si la première application suivra la méthode rétrospective intégrale ou la méthode rétrospective modifiée.

IFRS 16 régit le calcul, l'évaluation, la présentation ainsi que les informations à fournir dans les comptes concernant les contrats de location. Les changements se traduisent par l'inscription au bilan des droits et devoirs contractuels en relation avec la plupart des contrats de location. Les incidences éventuelles de la future mise en œuvre de la norme IFRS 16 sur les comptes consolidés d'Alpiq sont en cours d'étude.

Alpiq n'a procédé à aucune application anticipée des normes et interprétations, qu'elles soient nouvelles ou révisées.

Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Alpiq englobent les comptes consolidés de la société Alpiq Holding SA domiciliée en Suisse et de ses filiales. Les comptes annuels des filiales ont été établis pour le même exercice que celui de la société mère et sur la base de normes comptables uniformisées. Les soldes, transactions, bénéfices et charges internes au Groupe ont été éliminés dans leur intégralité.

Les filiales sont des sociétés placées sous le contrôle direct ou indirect du Groupe Alpiq. Ces entreprises sont intégrées dans le périmètre de consolidation à partir de la date de la prise de contrôle. Elles sont déconsolidées, c.-à-d. passées au bilan sous les «Participations dans les entreprises associées» ou les «Participations financières» lorsque le contrôle sur l'entreprise prend fin.

Les participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées sur lesquelles le Groupe Alpiq exerce une influence déterminante sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence. La part du Groupe Alpiq dans les actifs et les fonds étrangers ainsi que dans les charges et les revenus de ces entreprises est publiée dans la note 13 en annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux directives d'IAS 39, toutes les autres participations sont inscrites au bilan à leur juste valeur dans les actifs immobilisés sous «Participations financières».

Le périmètre de consolidation englobant toutes les sociétés significatives est présenté à partir de la page 143. Y figurent la méthode de consolidation utilisée ainsi que des informations complémentaires.

Conversion des devises étrangères

Les comptes consolidés sont établis en francs suisses (CHF), monnaie qui sert à la fois de devise fonctionnelle pour Alpiq Holding SA et de devise de présentation. La devise fonctionnelle est définie pour chaque société du Groupe sur la base de son environnement économique. Les transactions en devises étrangères sont enregistrées dans la devise fonctionnelle de la société du Groupe au cours en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en devises étrangères sont convertis dans la devise fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture du bilan. Les variations qui découlent des conversions en devises sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les créances à long terme ou prêts vis-à-vis de sociétés étrangères du Groupe pour lesquels aucun remboursement n'est planifié ou probable dans un proche avenir constituent pour l'essentiel une partie de l'investissement net dans la société étrangère concernée. Les différences de conversion qui en résultent sont comptabilisées séparément dans les autres éléments du résultat global au titre des différences issues des conversions en devises et inscrites au compte de résultat de la période correspondante en cas de dissolution ou de vente de la société étrangère.

A la date de clôture du bilan, les actifs et les passifs des filiales sont convertis en francs suisses au cours en vigueur à la date de référence. Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les différences issues des conversions en devises sont inscrites séparément dans les autres éléments du résultat global. En cas de vente de filiales ou de cession du contrôle sur ces filiales ainsi qu'en cas de vente d'entreprises associées/centrales partenaires ou de cession de l'influence déterminante sur celles-ci, les différences issues des conversions en devises cumulées sont inscrites au compte de résultat de la période correspondante.

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion:

Unité	Date de référence 31.12.2016	Date de référence 31.12.2015	Moyenne 2016	Moyenne 2015
1 EUR	1,074	1,084	1,090	1,068
1 GBP	1,254	1,476	1,336	1,471
1 USD	1,019	0,995	0,986	0,963
100 CZK	3,974	4,010	4,033	3,913
100 HUF	0,347	0,343	0,350	0,345
100 NOK	11,819	11,283	11,735	11,950
100 PLN	24,350	25,411	24,989	25,526
100 RON	23,659	23,950	24,277	24,018

Transactions entre sociétés du Groupe

Les prestations entre les sociétés du Groupe sont facturées au prix du marché ou selon le prix convenu par contrat. L'électricité produite par les centrales partenaires est facturée aux actionnaires au prix de revient, sur la base des contrats de partenariat existants.

Chiffres d'affaires

Les chiffres d'affaires résultant des livraisons et prestations sont enregistrés dans le compte de résultat une fois la prestation réalisée. Le chiffre d'affaires généré par les mandats de fabrication est en principe pris en compte sur la base de la méthode «percentage of completion», selon laquelle les produits enregistrés correspondent à l'avancement du mandat de fabrication. Concernant les activités en matière d'énergie, la comptabilisation des chiffres d'affaires repose sur le motif de transaction sous-jacent.

Les activités en matière d'énergie pour la gestion en compte propre du portefeuille de production en vue de recevoir ou livrer de l'énergie en fonction des besoins attendus d'Alpiq en matière d'achat, de vente ou d'utilisation, ainsi que les contrats relatifs à la livraison physique d'énergie aux clients sont comptabilisés comme transactions pour propre utilisation (own use) conformément à IAS 39. Par conséquent, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de livraison en montant brut dans le chiffre d'affaires net ainsi que dans les charges d'énergie et de marchandises.

Les opérations de couverture supérieures aux transactions pour propre utilisation (own use) qui découlent des activités de gestion élargies du portefeuille de production, ainsi que les activités en matière d'énergie conclues à des fins commerciales dans l'optique de tirer parti de la volatilité des prix du marché à court terme, sont des instruments financiers dérivés et sont évaluées à leur juste valeur après la première comptabilisation. Les variations de valeur de ces activités en matière d'énergie sont intégrées dans le chiffre d'affaires net selon la méthode nette (enregistrement du résultat commercial net).

Impôts sur le revenu

Les impôts sur le revenu sont calculés sur les résultats imposables au moyen des taux d'imposition en vigueur lors de la clôture individuelle correspondante. La charge d'impôts sur le revenu correspond à la somme totale des impôts sur le revenu courants et différés.

Les impôts sur le revenu différés sont pris en considération sur la base des différences que présentent certains postes de produits et de charges dans les comptes annuels internes au Groupe et les comptes annuels fiscaux. Le calcul des impôts sur le revenu différés résultant des différences temporaires s'effectue selon la méthode «balance sheet liability». Aucun impôt sur le revenu différé n'est pris en compte sur les différences d'évaluation liées à des participations dans des sociétés du Groupe où ces différences ne s'annuleront pas dans un avenir prévisible et où le contrôle des décisions appartient au Groupe.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan si la réalisation en est garantie avec une certitude suffisante. Les reports de pertes non inscrits au bilan sont publiés.

Intérêts sur dettes financières

Les intérêts sur fonds étrangers sont en principe comptabilisés dans les charges de la période qui les concernent. Les intérêts sur fonds étrangers en relation directe avec l'acquisition ou l'établissement d'un actif éligible sur une longue période sont portés à l'actif, et ce à hauteur du montant effectivement acquitté au cours de la période allant du début de l'acquisition (ou de la construction) jusqu'à la mise en service de l'installation.

Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Un actif est détenu en vue de la vente lorsque sa valeur au bilan est fondamentalement recouverte par la vente et non par la poursuite de son utilisation. Pour que cela soit le cas, l'actif doit être disponible pour la vente et celle-ci doit être hautement probable dans les douze mois qui suivent. Il en est de même pour un groupe d'actifs (groupe détenu en vue de la vente) et pour les dettes directement liées à ce groupe, dans la mesure où ils doivent être cédés ensemble dans le cadre d'une transaction unique.

Le Groupe Alpiq comptabilise les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou les groupes détenus en vue de la vente) au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Tant qu'ils sont détenus en vue de la vente, ces actifs ou groupes d'actifs ne sont plus amortis selon le plan. Au bilan, les actifs et passifs sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et des dépréciations. La durée de l'amortissement dépend de la durée d'utilité économique estimée pour chaque catégorie d'immobilisation, respectivement de la date d'expiration des concessions des centrales. Les amortissements sont comptabilisés de façon linéaire. La durée d'utilité pour les différentes catégories d'actifs est comprise dans les fourchettes suivantes:

Bâtiments	30 à 60 ans
Terrains	uniquement en cas de dépréciation
Centrales	20 à 80 ans
Réseaux de transport	15 à 40 ans
Installations d'exploitation / véhicules	3 à 20 ans
Installations en cours de construction	dans la mesure où une dépréciation a déjà été identifiée

L'obligation de remise en état des terrains après expiration de la concession ou à la fin de l'exploitation est prise en compte au cas par cas conformément aux dispositions contractuelles. Les coûts estimés pour la remise en état (y compris l'éventuel démantèlement d'installations) font partie des coûts d'acquisition ou de fabrication et sont inscrits au bilan à titre de provision. Les investissements dans les rénovations ou les améliorations d'installations sont portés à l'actif s'ils en prolongent nettement la durée de vie, accroissent la capacité de production ou génèrent une amélioration notable de la qualité de la production.

Les coûts des entretiens réguliers ou importants sont intégrés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, à condition que les critères déterminants pour une comptabilisation à l'actif soient satisfaits. Les réparations, la maintenance et l'entretien courant des bâtiments et sites d'exploitation sont directement comptabilisés dans les charges.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa valeur comptable lors de sa cession ou lorsque que plus aucune utilité économique n'en est attendue. Les profits ou pertes découlant des cessions d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur résiduelle et la durée d'utilité d'un actif sont examinées au moins lors de la clôture de l'exercice et ajustées si nécessaire.

Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Les coûts d'acquisition englobent les indemnités versées lors de l'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise. Les indemnités comprennent les paiements en espèces ainsi que la juste valeur des actifs cédés, de même que les engagements souscrits ou acceptés à la date de transaction. L'actif net acquis, qui se compose des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé à sa juste valeur. Les frais encourus dans le cadre du regroupement d'entreprises sont comptabilisés dans les charges.

Lorsque le Groupe acquiert une participation inférieure à 100%, les participations correspondantes ne donnant pas le contrôle sont inscrites au bilan comme parts de fonds propres du Groupe. Pour chaque regroupement d'entreprises, Alpiq évalue les participations ne donnant pas le contrôle soit à leur juste valeur, soit à la part correspondante de l'actif

net identifiable de l'entreprise acquise. Les participations ne donnant pas le contrôle pour lesquelles le Groupe Alpiq détient des options (options call) ou en octroie (options put émises) ne sont toutefois enregistrées comme participations ne donnant pas le contrôle que si le prix d'exercice correspond à la juste valeur. Les options call concernées sont inscrites au bilan à la juste valeur et les options put à la valeur actuelle du prix d'exercice.

L'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle est traitée au sein du Groupe comme pure transaction de fonds propres. La différence éventuelle entre le prix d'achat et les actifs nets acquis est compensée avec la réserve de bénéfices.

Le goodwill correspond à la différence entre les coûts d'acquisition et la participation du Groupe à la juste valeur de l'actif net acquis. Le goodwill et les adaptations de juste valeur de l'actif net sont enregistrés dans les actifs et passifs de la société acquise dans la devise fonctionnelle de cette société. Le goodwill n'est pas amorti, mais la dépréciation éventuelle de sa valeur est évaluée au moins une fois par an. Le goodwill peut aussi provenir de participations dans des entreprises associées et correspond alors à la différence entre le coût d'acquisition de la participation et la juste valeur proportionnelle de l'actif net identifiable. Ce goodwill est incorporé à la valeur comptable des participations des entreprises associées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées initialement à la valeur d'acquisition et de fabrication, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

En règle générale, une distinction est faite entre actifs à durée d'utilité déterminée et actifs à durée d'utilité indéterminée. Les actifs à durée d'utilité déterminée sont amortis de façon linéaire sur la durée d'utilité économique et leur dépréciation est évaluée lorsqu'il existe des signes allant en ce sens. La période et la méthode d'amortissement sont vérifiées au moins à la clôture de chaque exercice. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles figurant actuellement au bilan se situe dans une fourchette de 2 à 69 ans.

Droits de prélèvement d'énergie

Les droits de prélèvement d'énergie figurent au bilan dans les «Immobilisations incorporelles». Ils comprennent les paiements anticipés de droits de prélèvement d'énergie à long terme, y compris les intérêts portés à l'actif. Les amortissements sur les droits de prélèvement d'énergie s'effectuent à hauteur des prélèvements d'énergie annuels, au prorata du volume de prélèvement d'énergie convenu par contrat.

Le poste englobe également des contrats de prélèvement d'énergie à long terme, acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont contrôlées au moins une fois par an, afin de détecter les signes d'une éventuelle dépréciation. Une évaluation est notamment réalisée lorsque des circonstances ou événements particuliers augmentent la probabilité d'une surévaluation des valeurs comptables. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable estimée, une dépréciation est appliquée sur la valeur réalisable.

Est considéré comme valeur recouvrable le montant le plus élevé entre la juste valeur, déduction faite des frais de cession, et la valeur d'utilité d'un actif individuel ou d'une unité génératrice de trésorerie. La valeur d'utilité est calculée

sur la base des flux de trésorerie escomptés (méthode du discounted cash-flow). Si l'actif ne génère pas de flux de liquidités indépendants des autres actifs, l'évaluation du montant recouvrable s'effectue au niveau de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif peut être imputé.

La dépréciation de valeur d'un actif enregistrée lors d'une période antérieure sera reprise par le compte de résultat si la perte de valeur n'est plus d'actualité ou a diminué. Le montant comptabilisé correspond au maximum à la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation, en tenant compte des amortissements ordinaires. L'évaluation annuelle de la stabilité de la valeur fait l'objet d'un contrôle centralisé au sein du Groupe.

Dépréciations du goodwill

Le goodwill est affecté aux unités génératrices de trésorerie concernées. Celles-ci correspondent généralement aux activités de vente, de service et de production identifiables sur le plan régional. Le goodwill est soumis chaque année à une évaluation de sa dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité) est inférieure à sa valeur comptable, on procède à une dépréciation de la valeur comptable. La méthode appliquée pour évaluer la dépréciation des unités génératrices de trésorerie est publiée dans la note 12.

Participations dans des entreprises associées et des partenariats

Une entreprise associée est une entreprise sur laquelle le Groupe Alpiq peut exercer une influence déterminante dans la mesure où il est habilité à participer aux processus de décision au niveau des politiques financière et commerciale. Il ne s'agit ni d'une filiale ni d'un partenariat. Des sociétés peuvent être intégrées dans la comptabilité du Groupe en tant qu'entreprises associées selon la méthode de mise en équivalence, même si le taux de participation est inférieur à 20%. C'est notamment le cas lorsque le Groupe Alpiq est représenté dans les organes de décision déterminants tels que le Conseil d'administration, qu'il participe à la politique commerciale et financière ou lorsque s'échangent des informations relatives au marché. Les entreprises dans lesquelles Alpiq détient un taux de participation de 50% ou plus, mais sur lesquelles elle ne peut exercer aucun contrôle en raison de restrictions inscrites dans les statuts, les contrats ou le règlement d'organisation, sont également évaluées selon la méthode de mise en équivalence. Les centrales partenaires sur lesquelles Alpiq n'exerce pas de contrôle sont considérées comme des entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Un partenariat désigne le contrôle commun (joint control) d'une coentreprise (joint-venture) ou d'une activité commune (joint operation). La distinction s'établit sur la base des droits et obligations concrets des parties associées concernant les actifs et passifs (produits et charges) liés au partenariat. Dans le cas d'activités communes, les actifs, passifs, produits et charges sont enregistrés de manière proportionnelle, tandis que les joint-ventures sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de mise en équivalence.

Les comptes des entreprises associées et des partenariats sont en principe établis selon des méthodes comptables et d'évaluation uniformisées. Lorsque des normes comptables différentes sont utilisées dans les comptes locaux, l'entreprise établit un compte de rapprochement conforme aux IFRS.

Stocks

Les stocks se composent essentiellement de carburants (gaz et charbon) pour la production d'énergie, de droits d'émissions de CO₂ et de matériaux pour les prestations d'exploitation. Les stocks sont comptabilisés au coût d'achat, selon la méthode FIFO ou selon la méthode du coût moyen pondéré, ou à la valeur nette de cession si celle-ci est

inférieure. Les coûts d'acquisition englobent la totalité des dépenses générées par l'achat et par le transport jusqu'à l'entrepôt. Les coûts de fabrication englobent tous les frais de matériel et de fabrication directement imputables ainsi que les frais généraux liés au transport, au stockage et au conditionnement des stocks.

Traitement des droits d'émission de CO₂

Les droits d'émission de CO₂ accordés sont enregistrés lors du premier calcul à la valeur nominale (zéro). Les droits d'émission de CO₂ acquis pour la production de l'entreprise sont comptabilisés à leur coût d'acquisition dans les stocks lors du premier calcul. Un engagement est enregistré lorsque l'émission de CO₂ dépasse les droits d'émission accordés et achetés. Un tel engagement est porté au bilan à concurrence du volume des droits d'émission acquis aux coûts correspondants. La part dépassant le quota des droits d'émission de CO₂ est enregistrée à la juste valeur à la date de clôture du bilan. Les modifications survenues dans l'engagement sont comptabilisées dans les charges liées à l'énergie.

Lorsque des droits d'émission sont par exemple négociés dans le but d'optimiser le portefeuille énergie, le volume est évalué à sa juste valeur à la date de clôture du bilan et comptabilisé dans les stocks.

Crédit-bail

Les opérations de crédit-bail sont classées comme contrats de location-financement ou de location simple conformément aux exigences d'IAS 17. Les transactions pour lesquelles le Groupe Alpiq, en tant que preneur, assume l'ensemble des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un actif et découlant de l'utilisation de l'objet du contrat, dont la propriété économique lui est par conséquent attribuée, sont traitées comme des opérations de location-financement. Dans le cas d'une opération de location-financement, au début du contrat de location, l'objet loué est comptabilisé à l'actif à sa juste valeur (c'est-à-dire à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location) et un passif correspondant est porté au bilan. Les engagements découlant de la location-financement sont inscrits au bilan dans les «Passifs financiers à court et long termes».

L'objet du crédit-bail est amorti sur sa durée d'utilité économique. Si, au début des rapports de crédit-bail, il n'est pas établi avec certitude que la propriété sera transférée au Groupe Alpiq, l'immobilisation corporelle doit être amortie sur la plus courte des deux périodes, durée du contrat ou durée d'utilisation. Le passif est repris dans les périodes suivantes en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de crédit-bail pour lesquelles le Groupe Alpiq ne reprend pas l'ensemble des avantages et des risques découlant de l'utilisation de l'objet loué sont toutes traitées comme des contrats de location simple et ne sont pas inscrites au bilan. Les paiements sont comptabilisés dans les charges de manière linéaire sur la durée du contrat de location. A l'heure actuelle, les opérations de crédit-bail du Groupe Alpiq sont globalement insignifiantes.

Mandats de fabrication

Les mandats de fabrication spécifiques aux clients dans le secteur des services énergétiques sont enregistrés selon la méthode du «percentage of completion». Le montant figurant à l'actif est présenté dans les postes «Créances» et «Chiffre d'affaires net». Le degré de fabrication est indiqué en fonction des prestations fournies, respectivement selon les charges encourues. Les frais de mandat sont enregistrés en tant que charges de la période où ils sont générés.

Pour les mandats ou groupes de mandats pour lesquels le degré de fabrication ou le résultat ne peut être estimé en toute fiabilité, seule la partie des frais de mandat qui sera probablement recouvrable est comptabilisée. Les pertes

escomptées sur les mandats de fabrication sont couvertes par des corrections de valeur ou des provisions. En cas de comptabilisation de mandats en cours, seuls sont pris en compte, en tant que revenus des mandats, les revenus contractuels ou les compléments que le donneur d'ordre a confirmés par écrit.

Provisions

Les provisions tiennent compte de l'ensemble des engagements (légaux ou implicites) identifiables à la date de clôture du bilan et qui reposent sur les transactions commerciales ou événements passés pour lesquels la satisfaction des engagements semble vraisemblable alors que l'échéance et/ou le montant sont encore indéterminés. Le montant est déterminé selon la meilleure estimation possible des sorties de liquidités à escompter.

Les provisions sont comptabilisées à hauteur des sorties de liquidités actualisées à la date de clôture du bilan. Dans ce contexte, les provisions sont vérifiées chaque année à la date de clôture du bilan et adaptées en tenant compte des évolutions récentes. Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts qui reflètent les attentes actuelles du marché en ce qui concerne l'effet des intérêts ainsi que les risques spécifiques à ce passif.

Institutions de prévoyance en faveur du personnel

Au sein du Groupe, il existe différents plans de prévoyance en faveur du personnel conformément aux dispositions légales.

Dans les domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading ainsi que pour les fonctions du Group Center, les sociétés du Groupe en Suisse bénéficient d'une fondation de prévoyance indépendante sur le plan légal qui satisfait aux caractéristiques d'un plan à primauté de prestations définies selon IAS 19. Les employés des filiales étrangères sont en principe assurés par les institutions sociales nationales ou des institutions de prévoyance indépendantes à primauté de cotisations, en fonction de la pratique en vigueur dans le pays concerné. Celles-ci satisfont aux caractéristiques d'un plan à primauté de cotisations selon IAS 19.

Les sociétés d'Alpiq InTec en Suisse sont affiliées à une institution de prévoyance juridiquement autonome qui est réassurée en totalité. En conséquence, les plans de prévoyance correspondants sont classés comme étant à primauté de prestations selon IAS 19. Les employés des sociétés étrangères sont assurés par des institutions sociales nationales qui satisfont aux caractéristiques d'un plan à primauté de cotisations définies selon IAS 19.

Le système de prévoyance du Groupe Kraftanlagen en Allemagne utilise exclusivement le mode d'exécution de l'acceptation directe. Il n'existe pas d'institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel sont constitués dans le bilan de la société. Ces passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel se mesurent en fonction des évaluations actuarielles de l'engagement de prévoyance existant opérées chaque année. Les prestations de prévoyance sont directement versées par la société. Selon les principes d'IAS 19, une acceptation directe de la prévoyance s'appelle en droit allemand un «unfunded plan» et figure au bilan en tant que passif. Etant donné qu'il n'existe pas d'actifs spécifiques pour satisfaire à l'engagement, les versements effectués sont portés au bilan en contrepartie des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel.

Le calcul des engagements de prévoyance découlant des plans à primauté de prestations est effectué chaque année par des spécialistes en prévoyance indépendants en utilisant la méthode du «projected unit credit». Cette procédure d'évaluation prend non seulement en compte les rentes en cours et les engagements de rentes futures connus le jour de référence, mais également les futures augmentations de salaires et de rentes. Pour la prise en compte de la mortalité, des tables de mortalité par génération sont utilisées. Celles-ci se basent sur les dernières études de mortalité dispo-

nibles auprès de la majorité des caisses de pension de droit privé et tiennent compte de l'évolution future de la mortalité. Le taux d'actualisation utilisé ou le taux d'intérêt de projection des avoirs de vieillesse se base sur les rendements obtenus sur le marché à la date de clôture du bilan pour des obligations d'entreprise de premier ordre et à taux fixe. Le produit d'intérêt net est inscrit directement dans les charges / produits financiers; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel. Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

En règle générale, le financement de l'ensemble des plans repose sur le principe des cotisations paritaires entre employés et employeur. En ce qui concerne les institutions de prévoyance à primauté de cotisations, les cotisations de l'employeur versées ou dues sont comptabilisées directement dans le compte de résultat.

Rétributions en actions

Les rétributions en actions sont en principe versées en espèces par le Groupe Alpiq. Les rétributions en actions qui donnent lieu à un versement en espèces sont évaluées à leur juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation reconnu à chaque date de clôture. La charge est comptabilisée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits tandis qu'une dette correspondante est enregistrée.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels ou existants pour lesquels les sorties de liquidités sont jugées peu probables ne sont pas comptabilisés au bilan. En revanche, le montant de l'engagement existant à la date de clôture du bilan est publié en tant que passif éventuel dans l'annexe aux comptes consolidés.

Information sectorielle

Les secteurs devant faire l'objet de rapports selon IFRS 8 englobent les trois domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, le résultat du secteur (EBITDA, EBIT) est le paramètre déterminant pour la gestion et l'évaluation interne du Groupe Alpiq. Outre les coûts de production et d'achat d'énergie, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels (y compris les prestations de personnel et de service). Dans la mesure où les rapports internes et externes sont soumis aux mêmes principes comptables, l'ajustement des chiffres entre le Management Reporting et le Financial Reporting n'a plus lieu d'être.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les liquidités, les dépôts à terme, les titres, les instruments financiers dérivés, les participations financières, les créances ainsi que les passifs financiers à court et long termes.

Actifs et passifs financiers

Selon les directives en vigueur d'IAS 39, les actifs et passifs financiers sont répartis comme suit et évalués de la même manière dans chaque catégorie:

- Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat
- Prêts et créances
- Actifs financiers disponibles à la vente
- Autres passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale (majorés ou diminués des coûts de transaction sauf pour les «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat»). Un achat ou une vente normalisé d'actifs financiers sera comptabilisé à la date de règlement.

Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont principalement acquis dans l'optique de dégager un bénéfice sur les fluctuations à court terme. Les produits dérivés sont également considérés comme des actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. En outre, des actifs et passifs financiers peuvent être affectés à cette catégorie si les critères d'IAS 39 sont remplis.

Les instruments financiers dérivés de l'activité énergétique détenus à des fins de transaction sont portés au bilan à la juste valeur après la comptabilisation initiale, et les fluctuations de valeur sont présentées dans le chiffre d'affaires net de la période concernée. Les quelques postes pour lesquels il n'existe pas de prix de marché liquide sont évalués sur la base d'une courbe de prix modèle. Les autres produits dérivés détenus à des fins de transaction ainsi que les instruments financiers appartenant à cette catégorie sont donc présentés à leur juste valeur et la variation de valeur est comptabilisée dans les produits financiers (charges financières).

Les participations financières pour lesquelles les décisions d'investissement ou de désinvestissement s'effectuent en fonction de l'évolution de la juste valeur sont affectées à la catégorie d'évaluation «Actifs ou passifs évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat». Cette répartition est conforme à la politique des risques financiers du Groupe Alpiq.

Les titres détenus à des fins de transaction et présentés dans l'actif circulant englobent essentiellement des placements collectifs. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés de manière collective. Tous les titres sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat pour la période sous revue.

Prêts et créances

Les «Prêts et créances» sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. L'évaluation ultérieure s'effectue en principe au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont comptabilisés au résultat lorsque l'actif ou le passif financier est décomptabilisé ou déprécié.

Les liquidités entrent également dans la catégorie «Prêts et créances». Elles englobent les comptes bancaires, les comptes postaux, les dépôts à vue et les dépôts à terme qui présentent une échéance inférieure à 90 jours lors de la première comptabilisation.

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les créances et passifs résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu et que le paiement soit effectué net.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les autres actifs financiers sont classés dans les «Actifs financiers disponibles à la vente». Pour ces postes, les corrections de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente sans effet sur le compte de résultat.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers incluent les dettes à court et long termes qui sont comptabilisées aux coûts amortis ainsi que les régularisations dans le temps.

Dépréciation et irrécouvrabilité d'actifs financiers

A chaque date de clôture de bilan, on détermine s'il existe une indication de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Concernant les actifs qui ont été comptabilisés au coût d'acquisition amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de la perte éventuelle doit être comptabilisé au compte de résultat. Une dépréciation d'actif comptabilisée lors d'une période antérieure sera extournée au compte de résultat pour autant que la perte de valeur n'existe plus ou ait diminué. L'extourne s'effectue à concurrence de la valeur qui aurait été obtenue sans dépréciation.

Concernant les actifs comptabilisés au coût d'acquisition, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. Les pertes sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et qu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte (différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle) doit être transférée des fonds propres au résultat. Contrairement aux instruments d'emprunt, une éventuelle reprise de valeur ultérieure des instruments de fonds propres ne sera pas comptabilisée dans le résultat.

Comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting)

Alpiq utilise des produits dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt pour se couvrir contre les fluctuations des flux de trésorerie de transactions hautement probables (cash-flow hedges).

Avant d'utiliser un nouvel instrument de couverture, la situation en matière de risques fait l'objet d'une analyse approfondie, l'effet de l'instrument est décrit, les objectifs et stratégies de son application sont formulés et son efficacité est évaluée, mesurée et documentée en continu. L'utilisation d'un nouvel instrument de couverture nécessite une autorisation formelle. Le degré d'efficacité des relations de couverture pendant toute la période concernée est évalué en continu.

La partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est réputée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que la partie du gain ou de la perte sans effet doit être comptabilisée en résultat.

Les montants enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont recomptabilisés dans le compte de résultat pour la période durant laquelle la transaction couverte exerce une influence sur le résultat.

Si la réalisation de la transaction attendue ou de l'engagement ferme n'est plus à l'ordre du jour, les montants jusque-là comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont transférés dans le compte de résultat. Si l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu, résilié ou utilisé sans être ni remplacé ni renouvelé ou que les critères de comptabilisation de la relation de couverture ne sont plus réunis, les montants jusque-là enregistrés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés séparément au sein des fonds propres jusqu'à la réalisation de la transaction couverte.

Incertitudes relatives aux estimations

Hypothèses clés et sources principales d'incertitude relatives aux estimations

Selon les IFRS, la Direction est tenue, lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, d'émettre des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs portés au bilan ainsi que sur les produits et charges. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience du passé et sur la meilleure évaluation possible du futur. Elles servent de base à la comptabilisation des actifs et des passifs dont l'évaluation ne découle pas de données du marché. Estimations et valeurs réelles peuvent différer significativement. Les estimations et hypothèses sont revues en permanence. Les changements éventuels sont ajustés pour la période durant laquelle ils ont été identifiés et sont publiés.

Maintien de la valeur des actifs à long terme

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles (avec goodwill) et des participations dans des centrales partenaires et autres entreprises associées du Groupe Alpiq s'élève à 5,4 milliards de CHF au 31 décembre 2016 (exercice précédent: 6,0 milliards de CHF). L'éventuelle dépréciation de ces actifs est évaluée chaque année. Pour déterminer une perte de valeur, il est procédé à un calcul des flux de trésorerie futurs attendus sur la base des valeurs empiriques et des estimations relatives à l'évolution du marché. La juste valeur ainsi calculée englobe en substance des estimations relatives aux prix de gros sur les marchés à terme européens, aux prévisions des prix de l'énergie à moyen et à long termes, aux devises étrangères (notamment les cours de change EUR/CHF et EUR/USD), aux taux d'inflation, aux taux d'escompte, aux conditions-cadres réglementaires et aux activités d'investissement relatives à l'entreprise. Les estimations relatives aux facteurs externes sont vérifiées périodiquement à l'aide de données et d'analyses de marché externes. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations et entraîner des ajustements sur les périodes ultérieures.

Provisions

Le solde de la position «Provision pour les contrats générant des pertes» présenté sous la note 19 s'élève à 393 millions de CHF au 31 décembre 2016 (exercice précédent: 674 millions de CHF). Le poste comprend les engagements existants et les risques prévisibles à la date de référence du bilan qui sont liés à l'activité de négoce et de distribution d'énergie. La nécessité de constituer une provision a été établie sur la base d'une sortie probable de ressources en relation avec l'exécution du contrat. Evaluations et révisions sont effectuées à intervalles réguliers d'après la méthode DCF (discounted cash-flow) jusqu'à l'échéance des obligations contractuelles. L'évolution des prix du marché, les taux d'intérêt à long terme et les effets de la conversion dans une autre devise (EUR en CHF) font l'objet d'hypothèses et représentent de ce fait une source importante d'incertitudes. Il en découle parfois des ajustements significatifs dans les périodes suivantes.

Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel des plans à primauté de prestations inscrits au bilan se fonde sur des hypothèses statistiques et actuarielles. Ces hypothèses peuvent s'écarter de manière significative de la réalité en raison de l'évolution des conditions de marché, de l'environnement économique, de la hausse ou de la baisse des taux de sortie, de l'espérance de vie des assurés ainsi que d'autres facteurs. Ces écarts peuvent influencer sur les passifs liés à la prévoyance inscrits au bilan en ce qui concerne les institutions de prévoyance en faveur du personnel. Les principales hypothèses sont présentées à la note 24.

Transfert du réseau suisse à très haute tension

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à Swissgrid SA, société nationale pour l'exploitation du réseau, à des valeurs d'apport provisoires. L'évaluation définitive aura lieu dans le cadre d'un ajustement d'évaluation, respectivement du prix d'achat (ajustement d'évaluation 2). Elle requiert des décisions exécutoires concernant les procédures d'évaluation pour l'ensemble des anciens propriétaires du réseau de transport. Les valeurs d'apport définitives pourront s'écarter des valeurs d'apport provisoires. La durée et l'issue des procédures sont incertaines à ce jour.

Comme indiqué dans la note 30, Alpiq obtient, suite à la décision de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) concernant la méthode d'évaluation, une indemnisation plus élevée pour le transfert de sa participation dans le réseau à très haute tension suisse. Le montant définitif de cette indemnisation supplémentaire ne pourra être déterminé que lorsque les procédures relatives aux différences de couverture et l'ajustement d'évaluation 2 seront achevés. Cela devrait avoir un effet positif supplémentaire sur le résultat d'Alpiq.

2 Gestion des risques financiers

Principes généraux

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe Alpiq est exposé à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques de marché (risques liés aux prix de l'énergie, risques de change et risques de taux d'intérêt), de crédit et de liquidité. Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion du risque. La Direction générale est responsable de sa réalisation et de sa mise en œuvre. Le Risk Management Committee veille au respect des principes et directives. Il définit également la stratégie de couverture pour la protection de la valeur des centrales, entérinée ensuite par la Direction générale.

La Group Risk Policy fixe les principes de la gestion du risque du Groupe Alpiq. Ces principes comprennent des directives sur la prise, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques commerciaux et définissent l'organisation et les responsabilités de la gestion du risque. Les unités compétentes gèrent leurs risques conformément à la politique de risque prédéfinie pour leur domaine et dans le respect des limites prescrites. L'objectif est de garantir un rapport équilibré entre les risques commerciaux encourus, les revenus et les fonds propres porteurs de risque.

La Group Risk Policy se compose d'une Business Risk Policy applicable à l'échelle du Groupe, d'une Energy Risk Policy spécifique à l'activité en matière d'énergie et d'une Financial Risk Policy. La Business Risk Policy régit le processus annuel de cartographie des risques, la définition et le contrôle des mesures d'atténuation des risques opérationnels et stratégiques ainsi que la gestion de la sécurité intégrale. L'Energy Risk Policy définit les processus et méthodes de gestion des risques de marché et de crédit dans l'activité en matière d'énergie. En outre, elle régit la gestion des variations de liquidités occasionnées par l'activité de négoce en bourse et les conventions bilatérales d'appels de marge. Enfin, elle détermine les principes de la stratégie de couverture (hedging) pour les portefeuilles de négoce de la production d'énergie. La Financial Risk Policy définit le cadre de la gestion des risques financiers au sein du Groupe Alpiq sur le plan du contenu, de l'organisation et de la technique. Elle règle la gestion des risques liés à la liquidité, au change et aux taux d'intérêt.

L'unité fonctionnelle Risk Management est en charge du processus de gestion du risque; elle est subordonnée à la CEO. L'unité fonctionnelle met à disposition des méthodes et des instruments destinés à la mise en œuvre de la gestion du risque.

Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques commerciaux, les risques stratégiques et opérationnels à l'échelle du Groupe sont identifiés, évalués puis affectés aux responsables des risques qui se chargent de leur gestion et de leur surveillance. L'unité fonctionnelle Risk Management supervise la mise en œuvre des mesures prises. Des limites de risques sont attribuées aux risques de marché, de crédit et de liquidité et leur respect est contrôlé. Elles sont contrôlées en permanence et elles sont ajustées à la capacité de risque globale de l'entreprise.

En outre, l'unité fonctionnelle Risk Management assiste les domaines opérationnels, les domaines fonctionnels et les unités opérationnelles dans leurs tâches de gestion du risque. Le Risk Management coordonne les missions et le reporting avec la ligne hiérarchique jusqu'au niveau des responsables d'unité et veille à ce que les rapports parviennent en temps voulu au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Risk Management Committee.

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du Groupe Alpiq obéit à la stratégie financière du Groupe. Le niveau des fonds propres consolidés et le ratio d'endettement du Groupe sont déterminants pour celle-ci. Au 31 décembre 2016, le ratio des fonds propres s'est établi à 39,4 % (exercice précédent: 36,6%).

Alpiq Holding SA applique le principe de l'obtention centralisée de capitaux tiers, la source de financement principale étant le marché suisse des capitaux. La part d'Alpiq Holding SA dans le total des passifs financiers du Groupe s'élève à 74 % au 31 décembre 2016 (76%). Le montant des passifs financiers doit présenter un juste équilibre par rapport à la capacité de rendement afin de conserver une note de crédit élevée et conforme au reste de la branche. Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est déterminant pour la gestion du capital. Dans le cadre du processus de budgétisation et de planification, le Conseil d'administration prend chaque année connaissance de l'évolution prévue des valeurs déterminantes pour la gestion du capital.

Le ratio de l'endettement net par rapport à l'EBITDA avant effets exceptionnels est calculé comme suit:

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Passifs financiers à long terme	1 904	2 556
Passifs financiers à court terme	476	229
Passifs financiers	2 380	2 785
Dépôts à long terme	5	
Dépôts à court terme	937	636
Titres	50	
Liquidités	532	850
Placements financiers (liquidité)	1 524	1 486
Endettement net (Net Debt)	856	1 299
EBITDA avant effets exceptionnels	395	480
Net Debt/ EBITDA avant effets exceptionnels	2,2	2,7

Les obligations des financements conclus par le Groupe Alpiq sont les suivantes:

Contrat	Echéance	Montant en millions de CHF	Utilisation au 31.12.2016 en millions de CHF	Obligations financières		Autres obligations
				Ratio FP	Dette nette/ EBITDA	Rating bancaire
Limite de crédit consortial	déc. 18	200	0	x	x	x

Les obligations des financements ci-dessus sont analysées sur une base semestrielle. La contrepartie dispose d'un droit de résiliation si les obligations ne sont pas respectées. Toutes les obligations ont été remplies au 31 décembre 2016 sur la base des résultats IFRS indiqués.

Instruments financiers

Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2016	Juste valeur 31.12.2016	Valeur comptable 31.12.2015	Juste valeur 31.12.2015
Valeurs de remplacement positives des dérivés					
Dérivés de l'énergie		668	668	438	438
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		12	12	32	32
Titres		50	50		
Participations financières	14	1	1	1	1
Total des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		731	731	471	471
Participations financières	14	4	4	4	4
Total des actifs financiers disponibles à la vente		4	4	4	4
Liquidités	17	532	532	850	850
Dépôts à terme		942	942	636	636
Créances résultant des livraisons et prestations	16	1096	1096	956	956
Autres créances financières	16	409	409	342	342
Prêts octroyés	14	10	10	71	71
Autres actifs à long terme	14	248	248	248	248
Total des prêts et créances		3 237	3 237	3 103	3 103
Total des actifs financiers		3 972	3 972	3 578	3 578

En millions de CHF	Note	Valeur comptable 31.12.2016	Juste valeur 31.12.2016	Valeur comptable 31.12.2015	Juste valeur 31.12.2015
Valeurs de remplacement négatives des dérivés					
Dérivés de l'énergie		603	603	348	348
Dérivés de devises et de taux d'intérêt		70	70	77	77
Total des passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		673	673	425	425
Engagements résultant des livraisons et prestations de services	22	653	653	552	552
Emprunts obligataires	20	1 695	1 729	2 060	2 124
Prêts passifs	20	657	659	723	724
Autres passifs financiers (options put comprises)		485	485	449	449
Total des autres passifs financiers		3 490	3 526	3 784	3 849
Total des passifs financiers		4 163	4 199	4 209	4 274

A la date de clôture du bilan, le Groupe Alpiq a évalué, respectivement présenté, les postes ci-dessous à leur juste valeur. Les instruments financiers ont été classifiés selon la hiérarchie d'évaluation suivante:

- Niveau 1: prix négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques
- Niveau 2: modèle d'évaluation se basant sur des prix négociés sur des marchés actifs ayant une influence déterminante sur la juste valeur
- Niveau 3: modèles d'évaluation avec des paramètres ne se fondant pas sur des prix négociés sur des marchés actifs et ayant une influence déterminante sur la juste valeur

En millions de CHF	31.12.2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	668		668	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	12		12	
Titres	50		50	
Participations financières	5		5	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	603		603	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	70		70	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	1729	1729		
Prêts passifs	659		659	

En millions de CHF	31.12.2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	438		438	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	32		32	
Participations financières	5		5	
Passifs financiers évalués à la juste valeur				
Dérivés de l'énergie	348		348	
Dérivés de devises et de taux d'intérêt	77		77	
Autres passifs financiers				
Emprunts obligataires	2124	2124		
Prêts passifs	724		724	

Durant les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, aucune reclassification entre les niveaux 1 et 2 ni aucune reclassification depuis le niveau 3 n'ont eu lieu.

Les dérivés sur l'énergie, les devises et les taux d'intérêt sont des produits OTC relevant du niveau 2.

Les emprunts obligataires et les prêts passifs sont inscrits au bilan aux coûts d'acquisition amortis. La juste valeur des prêts passifs correspond aux paiements des amortissements et des intérêts convenus contractuellement et actualisés aux taux du marché.

Charges/produits relatifs aux actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Compte de résultat 2016	Autre résultat 2016	Compte de résultat 2015	Autre résultat 2015
Bénéfices / pertes nets				
Sur les actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	110	- 14	- 22	28
Sur les prêts et les créances	- 1		- 1	
Produits et charges d'intérêts				
Produits d'intérêts pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	19		7	
Charges d'intérêts pour les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	- 90		- 110	

Durant l'exercice 2016, des corrections de valeur ont été effectuées sur les créances résultant des livraisons et prestations d'un montant de 4 millions de CHF (exercice précédent: 5 millions de CHF). Aucune correction de valeur n'a été faite sur d'autres instruments financiers. De plus amples informations sur la variation des corrections de valeur figurent dans le tableau «Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations».

Risque de marché

Le risque de marché auquel s'expose le Groupe Alpiq se compose essentiellement des risques liés aux prix de l'énergie, au change et aux taux d'intérêt. Ces risques sont évalués en continu et gérés à l'aide d'instruments financiers dérivés.

L'évaluation des risques de marché s'inscrit dans le cadre de la Group Risk Policy définie à l'échelle du Groupe et qui fixe des règles concernant la prise de risques, leur évaluation, leurs limites et leur contrôle. Le Risk Management Committee veille en permanence au respect de ces limites de risque, sur la base des rapports réguliers que lui transmet l'unité fonctionnelle Risk Management.

Risques liés aux prix de l'énergie

Le risque lié aux prix de l'énergie se caractérise par de potentielles fluctuations de prix susceptibles de pénaliser le Groupe Alpiq. Elles peuvent découler notamment de variations de la volatilité, du niveau des prix sur le marché ou de corrélations entre marchés et produits. Les risques de liquidité appartiennent également à cette catégorie. Ils surviennent lorsque, par manque d'offres sur le marché, une position ouverte ne peut être liquidée, ou seulement à des conditions très défavorables.

Les futures transactions énergétiques pour propre utilisation (own use) ne figurent pas au bilan. Ce type de transaction s'inscrit également dans le cadre de l'optimisation du parc de centrales. Une grande partie des valeurs de remplacement des dérivés sur l'énergie présentées à la date de référence est imputable au processus d'optimisation, sachant que les valeurs de remplacement positives et négatives se compensent largement. Alpiq procède également, dans une mesure limitée, à des transactions de négoce portant sur des produits dérivés sur l'énergie.

Les produits dérivés sur l'énergie conclus par le Groupe Alpiq sont en général conçus en tant que contrats à terme. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan. L'effet du risque de crédit sur les justes valeurs n'est pas significatif.

Les risques liés aux transactions de négoce et d'optimisation sont gérés sur la base de responsabilités clairement définies et des limites de risque prescrites par la Group Risk Policy. Le respect de ces limites fait régulièrement l'objet d'un rapport formalisé sur les risques établi par Risk Management à l'attention du Risk Management Committee et de la Direction générale. Les positions à risques sont surveillées conformément aux normes de la branche «Value at Risk» (VaR) et «Profit at Risk» (PaR).

Risques de change

Pour réduire les risques de change, le Groupe Alpiq recourt dans la mesure du possible à une couverture naturelle des produits et charges d'exploitation en devises étrangères. Le risque de change résiduel est couvert par des contrats à terme conformément à la politique des risques financiers.

Les investissements nets dans des filiales étrangères sont également soumis aux fluctuations des taux de change. La différence entre les taux d'inflation doit toutefois compenser ces variations à long terme. Par conséquent, les investissements dans les filiales étrangères (risques de conversion) ne sont pas couverts.

Les risques de change liés à la production ou à l'achat d'énergie sont, dans la mesure du possible, transférés par contrat à la contrepartie. Lorsque cela ne s'avère que partiellement possible voire impossible, des opérations à terme servent de couverture avec un horizon de placement à moyen terme dans le respect de la politique des risques financiers. Pour éviter que ne s'ensuivent des fluctuations du résultat, on recourt dans la mesure du possible à la comptabilisation des opérations de couverture (hedge accounting). Les dérivés sur devises sont exclusivement des produits OTC. Les justes valeurs sont calculées sur la base de la différence entre les cours à terme définis par contrat et les cours à terme actuels valables à la date de clôture du bilan.

Risques de taux d'intérêt

Les actifs et passifs financiers rémunérés du Groupe Alpiq sont exposés à des risques liés à la volatilité des taux d'intérêt. Conformément à la politique des risques financiers, la liquidité est investie à une échéance maximale de deux ans. Les besoins financiers sont toutefois couverts à long terme par le biais de taux fixes. Les financements à taux variables, et en particulier les financements à long terme, sont généralement garantis au moyen de swaps de taux d'intérêt. Toute variation des taux d'intérêt se répercute donc sur le produit financier côté actifs.

Les dérivés sur taux d'intérêt sont exclusivement des produits OTC. La juste valeur est définie sur la base des flux de paiement convenus par contrat et actualisés aux taux de marché actuels.

Analyse de sensibilité

Les conséquences des fluctuations possibles et réalistes des risques de marché précités sont détaillées ci-après et donnent une représentation de la sensibilité des risques de marché sur le résultat financier du Groupe Alpiq. Les sensibilités se basent sur les instruments financiers portés au bilan à la date de référence de celui-ci.

Concernant les produits dérivés sur l'énergie, la fluctuation annuelle (en %) considérée comme possible des justes valeurs est déterminée sur la base des prix de marché des trois dernières années des matières premières suivantes: électricité, gaz, charbon et pétrole. Les écarts maximum par rapport à la moyenne avec un niveau de confiance de 99 % sont utilisés pour calculer les sensibilités.

Les fluctuations possibles et réalistes des taux de change concernés ont été calculées à l'aide des valeurs historiques (un an). Une fluctuation dotée d'un écart-type de +/- 1 autour de la moyenne ainsi calculée est considérée comme possible et réaliste. La sensibilité des swaps de taux d'intérêt reflète la conséquence d'un déplacement parallèle de 1 % de la courbe de taux sur la variation de la juste valeur.

Pour quantifier les risques individuels, on part du principe que toutes les autres variables demeurent inchangées. Les effets sont indiqués avant impôts.

En millions de CHF	31.12.2016			31.12.2015		
	Variation +/-	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur poste Autre résultat avant impôts sur le revenu	Variation +/-	Influence +/- sur le résultat avant impôts sur le revenu	Influence +/- sur poste Autre résultat avant impôts sur le revenu
Risque lié aux prix de l'énergie	48,6 %	31,8		26,6 %	24,1	
Risque de change EUR / CHF	4,3 %	24,0	14,0	16,3 %	34,3	82,7
Risque de change EUR / USD	8,2 %	1,1		11,4 %	7,4	
Risque de change EUR / CZK	0,7 %	0,3		3,2 %	1,0	
Risque de change EUR / HUF	5,0 %	0,1		7,5 %	0,6	
Risque de change EUR / NOK	7,7 %	0,0		11,4 %	0,0	
Risque de change EUR / PLN	6,9 %	1,7		6,8 %	1,3	
Risque de change EUR / RON	2,5 %	0,1		3,6 %	0,0	
Risque de change USD / CHF	8,1 %	2,9		16,9 %	2,2	
Risque de taux d'intérêt	1,0 %	16,5	12,8	1,0 %	20,1	16,1

Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit a pour objet les pertes potentielles découlant de l'incapacité des partenaires commerciaux à honorer leurs engagements contractuels vis-à-vis du Groupe Alpiq.

La gestion de ce risque dans l'activité en matière d'énergie concerne toutes les unités opérationnelles et filiales qui enregistrent un volume d'activité significatif avec des contreparties externes. Elle consiste à contrôler en permanence les créances en cours des contreparties, à en prévoir l'évolution et à analyser la solvabilité des partenaires traditionnels ou nouveaux. Dans ce cadre, sont pris en compte aussi bien les produits dérivés énergétiques comptabilisés en tant qu'instruments financiers que les contrats conclus en vue d'une livraison ou d'une réception d'énergie. La gestion du risque de crédit s'effectue essentiellement à l'aide de limites de crédit fixées en fonction des notations de solvabilité. Le Groupe Alpiq classe les contreparties ou groupes de contreparties (groupes de risques) dans des catégories de risques (AAA – CCC) en fonction de leur probabilité de défaut. Dans un premier temps, la note de solvabilité détermine la limite de crédit. La constitution de sûretés telles que garanties, paiements anticipés ou assurances peut permettre de relever cette limite. Les notations des contreparties actives sont contrôlées périodiquement et les limites de crédit sont ajustées si nécessaire. Dans l'activité en matière d'énergie, seuls sont en principe conclus des contrats avec des contreparties satisfaisant aux critères de la Group Risk Policy. Les encours de crédit sont contrôlés et gérés en permanence par une procédure formalisée.

Le risque de crédit dans le domaine opérationnel Energy Services est géré et contrôlé de manière décentralisée. Il s'agit pour l'essentiel de la gestion des débiteurs. Un reporting complet contenant toutes les informations nécessaires pour évaluer les encours est périodiquement adressé à la direction opérationnelle locale.

Le risque de crédit maximal calculé s'élève à 3 972 millions de CHF au 31 décembre 2016 (exercice précédent: 3 578 millions de CHF). Pour une liste détaillée, voir les justes valeurs présentées dans le tableau «Valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers». Le risque de crédit est réduit par les garanties détenues. Le nombre et la diversification géographique des clients ainsi que la consolidation des positions minimisent les possibilités de concentration des risques pour le Groupe Alpiq. Comme pour l'exercice précédent, aucune concentration de risque significative n'était à signaler à la date de clôture du bilan. Les liquidités et les dépôts à terme sont placés dans des banques ou des collectivités de droit public qui sont au minimum notées A par une agence de notation internationale reconnue. Les placements sont limités en termes de montants, diversifiés et échelonnés dans le temps. Le contrôle des limites est effectué chaque mois ainsi qu'en cas d'événements particuliers. Jusqu'à présent, il n'a pas été nécessaire d'amortir des créances envers des contreparties financières.

Garanties et compensation des actifs et passifs financiers

Une partie significative des transactions énergétiques effectuées par le Groupe Alpiq se base sur des contrats contenant un accord de netting. Les créances et passifs sont présentés en montants nets dans le bilan uniquement s'il existe un droit de compenser les montants saisis de même que l'intention d'effectuer une compensation nette. Des sécurités supplémentaires, telles que garanties, règlements d'appels de marge ou assurances, peuvent être demandées en sus si nécessaire.

2016: compensation des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers			
Créances résultant des livraisons et prestations	2 028	932	1 096
Valeurs de remplacement positives des dérivés énergétiques	3 041	2 373	668
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	12		12
Passifs financiers			
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 585	932	653
Valeurs de remplacement négatives des dérivés énergétiques	2 976	2 373	603
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	70		70

Les garanties disponibles au sein du Groupe Alpiq couvrent en général les transactions d'énergie qui ne sont pas notées au bilan sous forme de fournitures physiques ainsi que les transactions comptabilisées sous forme d'instruments financiers. C'est pourquoi et compte tenu de leur constitution, les garanties ne peuvent pas être attribuées aux différents postes du bilan de manière judicieuse. Pour tous les postes comptabilisés et non comptabilisés, des garanties ont été fournies pour un montant de 281 millions de CHF au 31 décembre 2016 (exercice précédent: 188 millions de CHF) et reçues pour un montant de 67 millions de CHF (60 millions de CHF).

2015: compensation des actifs et passifs financiers

En millions de CHF	Valeurs brutes	Facturation	Valeurs nettes conformément au bilan
Actifs financiers			
Créances résultant des livraisons et prestations	1 646	690	956
Valeurs de remplacement positives des dérivés énergétiques	1 360	922	438
Valeurs de remplacement positives Instruments dérivés de change et de taux	32		32
Passifs financiers			
Engagements résultant des livraisons et prestations	1 242	690	552
Valeurs de remplacement négatives des dérivés énergétiques	1 270	922	348
Valeurs de remplacement négatives Instruments dérivés de change et de taux	77		77

Corrections de valeur des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Valeur comptable avant correction de valeur	1 136	995
Part corrigée	- 40	- 39
Correction de valeur au début de l'exercice	- 39	- 41
Corrections de valeur supplémentaires	- 4	- 5
Décomptabilisation en raison de pertes	1	1
Reprise de corrections de valeur qui ne sont plus nécessaires	2	1
Différences issues des conversions en devises		5
Correction de valeur à la fin de l'exercice	- 40	- 39

2016: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non due	853	- 2	- 1	852
Due depuis 1 – 90 jours	118	- 2	- 1	117
Due depuis 91 – 180 jours	6	- 1		6
Due depuis 181 – 360 jours	21			21
Due depuis plus de 360 jours	138	- 127	- 38	100
Total	1 136	- 132	- 40	1 096

2015: analyse de l'âge des créances résultant des livraisons et prestations

En millions de CHF	Valeur comptable avant correction de valeur	dont perte de valeur	Correction de valeur	Valeur comptable après correction de valeur
Non due	763			763
Due depuis 1 – 90 jours	64			64
Due depuis 91 – 180 jours	18	- 7	- 2	16
Due depuis 181 – 360 jours	18	- 6	- 6	12
Due depuis plus de 360 jours	132	- 118	- 31	101
Total	995	- 131	- 39	956

Pour l'exercice sous revue (comme pour l'exercice précédent), des créances résultant des livraisons et prestations non significatives ont été directement décomptabilisées en raison de l'existence d'un acte de défaut de biens. Pour ces créances, aucune correction de valeur n'avait été préalablement entreprise en l'absence de signes de dépréciation.

Les créances dues depuis plus de 360 jours concernent principalement un grand projet de construction d'installation. Les risques et baisses de revenus attendus sont corrigés par des avoirs. En outre, il existe des créances qui, du fait de la situation économique tendue, n'ont pu être réglées dans les délais. Alpiq est en contact étroit avec les débiteurs concernés. Des corrections de valeur ont été effectuées pour couvrir les pertes attendues. Concernant les postes n'ayant pas fait l'objet d'une correction de valeur, rien n'indique, à la date de référence, que les débiteurs manqueront à leurs engagements.

Risque de liquidité

Dans le négoce européen de l'énergie, une partie significative des créances est compensée et réglée à des échéances fixes, ce qui réduit les pics de besoins en liquidité. Les bourses d'énergie et les grands négociants en énergie ont pour habitude de recourir aux appels de marge pour réduire le risque de contrepartie, ce qui peut entraîner des créances ou passifs significatifs à court terme en raison des fluctuations des prix de l'énergie. Le Groupe Alpiq compense la variation des besoins en gérant un système d'alerte anticipée, en détenant des liquidités suffisantes et en négociant des limites de crédit auprès de banques. L'unité fonctionnelle Treasury & Insurance est responsable de la gestion des liquidités à l'échelle du Groupe. Sa mission consiste à planifier mois après mois, contrôler, mettre à disposition et optimiser les liquidités du Groupe.

Les échéances contractuelles des passifs financiers sont détaillées ci-après. Une sortie de liquidités à l'échéance est anticipée pour les prêts dont le refinancement est prévu après l'expiration du contrat sans avoir été sécurisé contractuellement. Les flux de trésorerie effectifs peuvent donc présenter des écarts significatifs par rapport aux échéances contractuelles.

Les flux de trésorerie liés aux produits dérivés sont présentés en montants bruts lorsque la réalisation s'effectue par le biais de paiements bruts. Pour présenter le risque de liquidité effectif lié aux instruments dérivés, les entrées de liquidités les concernant sont détaillées sur une ligne séparée au-dessus des sorties de liquidités.

2016: échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable						Mouvements financiers
		< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	653	552	88	13			653
Emprunts obligataires	1 695		107	301	773	712	1 893
Prêts passifs	657		3	105	416	255	779
Autres passifs financiers	485	18	37	165	205	60	485
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	7						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	65						
Entrées de fonds brutes		1 067	3 744	9 341	3 260		17 412
Sorties de fonds brutes		- 1 054	- 3 691	- 9 325	- 3 406		- 17 476
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 58						
Entrées de fonds brutes		33	72	536		3	644
Sorties de fonds brutes		- 33	- 73	- 544	- 45	- 12	- 707

2015: échéancier des passifs financiers

En millions de CHF	Valeur comptable						Mouvements financiers
		< 1 mois	1 - 3 mois	4 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Passifs financiers non dérivés							
Engagements résultant des livraisons et prestations	552	434	109	9			552
Emprunts obligataires	2 060		7	199	1 168	960	2 334
Prêts passifs	723	1	3	71	269	588	932
Autres passifs financiers	449	15	30	137	205	62	449
Instruments financiers dérivés							
Valeur comptable nette des instruments financiers dérivés	45						
Valeur comptable nette des dérivés de l'énergie	90						
Entrées de fonds brutes		712	1 752	4 922	2 334		9 720
Sorties de fonds brutes		- 709	- 1 741	- 4 792	- 2 263		- 9 505
Valeur comptable nette des dérivés de devises et de taux d'intérêt	- 45						
Entrées de fonds brutes		177	389	696	34	6	1 302
Sorties de fonds brutes		- 185	- 385	- 688	- 78	- 17	- 1 353

Opérations de couverture (hedge accounting)

Couverture de change

Les postes en devises étrangères liés à la vente de capacités de production suisses en euros ont été couverts sur la base des volumes de transactions attendus à l'aide d'opérations à terme sur devises. Les activités de base auront un effet sur le compte de résultat des années 2017 à 2020. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. La perte non réalisée de 17 millions de CHF (exercice précédent: bénéfice de 13 millions de CHF) tenant compte d'actifs d'impôts différés de 1 million de CHF (passifs d'impôts différés de 1 million de CHF) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2016.

Swaps de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, il y a des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir des financements futurs ou à fixer les taux d'intérêt liés au financement de projets à taux variable. Les financements de projets en Italie ont une échéance résiduelle de cinq à dix ans. Les relations de couverture ont apporté la preuve de leur très grande efficacité. Le bénéfice non réalisé de 4 millions de CHF (exercice précédent: bénéfice de 1 million de CHF) tenant compte de passifs d'impôts différés de 1 million de CHF (passifs d'impôts différés de 10 millions de CHF) a été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2016.

La position des couvertures comptabilisées dans les autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat en tenant compte des impôts différés se compose de la façon suivante:

En millions de CHF	Actifs 2016	Dettes 2016	Actifs 2015	Dettes 2015
Swaps de taux d'intérêt		28		33
Couverture de change			17	

Les montants saisis dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2016 sont recomptabilisés dans le résultat une fois la transaction effectuée. En 2016, des bénéfices d'un montant net de 6 millions de CHF (exercice précédent: perte de 1 million de CHF) ont été sortis des fonds propres et comptabilisés dans le dans le chiffre d'affaires net. La partie inefficace des instruments de couverture directement saisie dans le compte de résultat a été insignifiante durant la période sous revue.

3 Dépréciations

En raison notamment de l'évolution des prix de l'électricité qui, à long terme, devraient rester faibles, il a fallu procéder à des dépréciations au premier semestre 2016. Ces dépréciations ont surtout été effectuées pour des centrales suisses avec une forte proportion d'énergie en ruban. Il a également été nécessaire d'augmenter de 38 millions de CHF une provision pour un contrat générant des pertes à l'étranger.

En revanche, les prix de l'électricité, certes plus bas, affichent une volatilité nettement plus importante dans le profil horaire que par rapport aux périodes précédentes, ce dont profitent en particulier les centrale de pompage-turbinage particulièrement flexibles. C'est pourquoi, la provision pour un contrat générant des pertes et portant sur le prélèvement d'énergie futur de la centrale de pompage-turbinage Nant de Drance SA a été réduite de 263 millions de CHF.

2016: répartition des dépréciations et des provisions

En millions de CHF	Domaine opérationnel	Taux d'actualisation avant impôts	Taux d'actualisation après impôts	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Centrales partenaires	Total
Production Suisse	Generation	5,8 %	4,6 %	- 49	- 117	- 195	- 361
Energies renouvelables France	Generation	8,5 %	4,5 %		- 1		- 1
Energies renouvelables Italie	Generation	8,4 %	6,0 %	- 38	- 1		- 39
Total des dépréciations sur actifs				- 87	- 119	- 195	- 401
Provisions pour les contrats générant des pertes							225
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹							- 3
Total des dépréciations et provisions							- 179

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur valeur de marché de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2016 aux prix actuels du marché a entraîné une augmentation des passifs inscrits au bilan.

Le montant recouvrable déterminé dans le cadre de l'évaluation du maintien de la valeur s'élève à 3,7 milliards de CHF pour la Production Suisse (immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et centrales partenaires). Tous les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité.

2015: répartition des dépréciations et des provisions

En millions de CHF		Taux d'actualisation avant impôts	Taux d'actualisation après impôts	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Centrales partenaires et autres entreprises associées	Total
Production Suisse	Generation	6,2 %	4,6 %	- 308	- 11	- 409	- 728
Production Hongrie	Generation	16,3 %	8,1 %	- 9			- 9
Production Italie	Generation	10,0 %	6,9 %	- 6			- 6
Energies renouvelables, projets inclus	Generation			- 11		- 7	- 18
Total des dépréciations sur actifs				- 334	- 11	- 416	- 761
Provisions pour les contrats générant des pertes							- 259
Engagements pour les contrats d'approvisionnement et de livraison ¹							6
Total des dépréciations et provisions							- 1 014

¹ Dans le cadre du rapprochement d'Atel et d'EOS en 2009, des contrats d'approvisionnement et de livraison générant des pertes ont été apportés par EOS et inscrits au bilan à leur valeur de marché de l'époque sous les passifs à long terme du Groupe Alpiq. L'évaluation effectuée au 31 décembre 2015 aux prix actuels du marché a entraîné une réduction des passifs inscrits au bilan.

4 Charges d'énergie et de marchandises

En millions de CHF	2016	2015
Achat d'électricité de tiers	- 2 832	- 3 205
Achat d'électricité des centrales partenaires	- 500	- 697
Achat d'électricité des autres entreprises associées	- 8	- 11
Autres achats d'énergie	- 463	- 701
Charges de marchandises	- 833	- 725
Total avant provisions	- 4 636	- 5 339
Provisions	225	- 253
Total	- 4 411	- 5 592

5 Charges de personnel

En millions de CHF	2016	2015
Salaires et traitements	- 666	- 652
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 48	- 46
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de cotisations	- 1	- 1
Autres charges de personnel	- 105	- 105
Total	- 820	- 804

Effectif moyen

	2016	2015
Effectif, équivalents plein temps	8 010	7 823
Apprenants	547	537
Total	8 557	8 360

Effectif à la date de clôture du bilan

	31.12.2016	31.12.2015
Effectif, équivalents plein temps	7 986	7 780
Apprenants	531	565
Total	8 517	8 345

6 Amortissements et dépréciations

En millions de CHF	2016	2015
Amortissements sur immobilisations corporelles	- 156	- 174
Amortissements sur droits de prélèvement d'énergie	- 23	- 24
Amortissements sur les autres immobilisations incorporelles	- 14	- 18
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	- 206	- 345
Total	- 399	- 561

Des informations relatives aux contrôles du maintien de la valeur sont fournies dans les notes 3 et 12.

7 Charges financières et produits financiers

En millions de CHF	2016	2015
Charges financières		
Charges d'intérêts	- 87	- 112
Intérêts sur plans de prévoyance, provisions et autres passifs à long terme	- 26	- 18
Autres charges financières	- 18	- 36
Effets liés aux taux de change	- 7	- 24
Total	- 138	- 190
Produits financiers		
Dividendes de participations financières		1
Produits d'intérêts	19	7
Autres produits financiers	108	20
Total	127	28
Charges financières nettes	- 11	- 162

Les coûts liés au rachat anticipé d'emprunts à hauteur de 10 millions de CHF (exercice précédent: 28 millions de CHF) sont inclus dans le poste «Autres charges financières». Les bénéfices issus de la vente de participations dans des entreprises associées à hauteur de 99 millions de CHF (exercice précédent: 8 millions de CHF) sont intégrés dans les «Autres produits financiers».

8 Impôts sur le revenu

Impôts sur le revenu comptabilisés en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat

En millions de CHF	2016	2015
Impôts sur le revenu différés	- 3	8
Total	- 3	8

Impôts sur le revenu à charge du compte de résultat

En millions de CHF	2016	2015
Impôts sur le revenu courants	- 33	- 30
Impôts sur le revenu différés	184	220
Total	151	190

Compte de rapprochement

En millions de CHF	2016	2015
Résultat avant impôts sur le revenu	143	- 1020
Taux attendu de l'impôt sur le revenu (moyenne pondérée)	28,0%	19,9%
Impôts sur le revenu au taux attendu	- 40	203
Eléments entraînant des augmentations / réductions de charges:		
Incidence des charges fiscalement non déductibles ¹	- 46	- 64
Incidence des périodes antérieures	12	14
Incidence des revenus exonérés d'impôt ¹	34	111
Incidence de l'évaluation des reports de pertes	141	- 77
Incidence des variations de taux d'imposition	51	2
Autres incidences	- 1	1
Total des impôts sur le revenu	151	190
Taux effectif de l'impôt sur le revenu	- 105,6%	18,6%

1 Ces positions sont affectées par les effets des dépréciations.

En raison de la différence de participation de chacune des sociétés nationales au bénéfice et aux pertes dans le cadre du résultat global ainsi que des différences dans les taux d'imposition, le taux d'impôt sur les bénéfices est estimé à 28,0 % (exercice précédent: 19,9%).

Impôts différés actifs et passifs selon l'origine des différences temporelles

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Pertes fiscales et impôts actifs non encore utilisés	88	54
Autres actifs immobilisés	83	38
Actif circulant	1	3
Provisions et engagements	39	55
Total des impôts différés actifs en termes bruts	211	150
Immobilisations corporelles	226	244
Autres actifs immobilisés	318	423
Actif circulant	41	46
Provisions et engagements	49	46
Total des impôts différés passifs en termes bruts	634	759
Impôts différés passifs, nets	423	609
Impôts actifs inscrits au bilan	39	36
Impôts passifs inscrits au bilan	462	645

Au 31 décembre 2016, certaines filiales disposaient de reports de pertes fiscales de 1 466 millions de CHF au total (exercice précédent: 1 851 millions de CHF) qu'elles peuvent compenser au cours de prochaines périodes par des bénéfices imposables.

Pour les actifs d'impôts différés, seuls les reports de pertes fiscales dont la probabilité de conversion en avoirs fiscaux semble réalisable sont pris en considération. Le Groupe Alpiq n'a pas porté au bilan des avoirs fiscaux découlant de reports de pertes de 980 millions de CHF (1 576 millions de CHF). Le taux d'imposition applicable aux reports de pertes non inscriptibles à l'actif s'élève en moyenne à 20,5 % (21,2 %).

Ces reports de pertes sont comptabilisés dans les périodes ci-après:

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Sur 1 an	44	1
Sur 2 – 3 ans	192	56
Après 3 ans	744	1 519
Total	980	1 576

Il existe par ailleurs des différences d'évaluation temporaires déductibles qui n'ont pas été portées à l'actif, à hauteur de 64 millions de CHF (69 millions de CHF).

9 Résultat par action

	2016	2015
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net en millions de CHF	294	- 825
Intérêts du capital hybride, attribuable à la période en millions de CHF ¹	- 33	- 51
Part des actionnaires d'Alpiq Holding SA dans le résultat net en millions de CHF	261	- 876
Nombre pondéré d'actions en circulation	27 874 649	27 616 917
Résultat par action en CHF	9,38	- 31,73

¹ Voir note 18

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du résultat par action.

10 Immobilisations corporelles

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2015	301	5 525	39	269	201	6 335
Investissements	4	3		33	43	83
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications		27	2	1	-30	0
Sorties	-2	-12		-29		-43
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-280		-1	-17	-298
Différences issues des conversions en devises		-19			-1	-20
Valeurs brutes au 31.12.2016	303	5 244	41	273	197	6 058
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	-92	-2 971	-27	-178	-139	-3 407
Amortissements ordinaires	-7	-126	-2	-21		-156
Dépréciations		-87				-87
Sorties	2	11		19		32
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		242		1	10	253
Différences issues des conversions en devises		12				12
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-97	-2 919	-29	-179	-129	-3 353
Valeurs nettes au 31.12.2016	206	2 325	12	94	68	2 705

Les investissements facturés, mais pas encore payés, ainsi que les investissements définis d'un montant de 0 million de CHF (exercice précédent: 11 millions de CHF) ne sont pas compris dans le tableau de financement sous «Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles», car ils n'avaient pas encore d'incidences sur la trésorerie. Pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles, les engagements contractuels enregistrés à la date de clôture s'élèvent à 16 millions de CHF (15 millions de CHF).

Le Groupe Alpiq exploite un parc éolien qui est essentiellement financé par un contrat de crédit-bail à long terme. La valeur comptable nette des immobilisations corporelles détenues dans le cadre des opérations de location-financement s'élevait à 30 millions de CHF au 31 décembre 2016 (33 millions de CHF).

Comptes consolidés

En millions de CHF	Biens immobiliers	Centrales	Réseaux de transport	Autres immobilisations corporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2014	313	6 085	438	264	224	7 324
Variation du périmètre de consolidation	2			1	- 1	2
Investissements	2	17	5	29	35	88
Prestations propres activées					1	1
Reclassifications	9	14	- 4	4	- 33	- 10
Sorties	- 15	- 320	- 10	- 18	- 6	- 369
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	- 3		- 390	- 2	- 15	- 410
Différences issues des conversions en devises	- 7	- 271		- 9	- 4	- 291
Valeurs brutes au 31.12.2015	301	5 525	39	269	201	6 335
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	- 94	- 3 004	- 226	- 180	- 136	- 3 640
Amortissements ordinaires	- 9	- 130	- 12	- 23		- 174
Dépréciations		- 325			- 9	- 334
Reclassifications	- 3	7	3	- 2		5
Sorties	10	320	9	18	4	361
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			199	2		201
Différences issues des conversions en devises	4	161		7	2	174
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	- 92	- 2 971	- 27	- 178	- 139	- 3 407
Valeurs nettes au 31.12.2015	209	2 554	12	91	62	2 928

Engagements de paiements découlant des opérations de location-financement

En millions de CHF	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2016	Paiements minimaux au titre du crédit-bail 31.12.2015	Valeur actuelle 31.12.2016	Valeur actuelle 31.12.2015
Jusqu'à 1 an	3	3	3	3
De 2 à 5 ans	13	14	12	12
Plus de 5 ans	27	29	18	20
Total	43	46	33	35
Coûts de financement	- 10	- 11		
Valeur actuelle des paiements minimum au titre du crédit-bail	33	35	33	35

A la date de référence du bilan, la valeur actuelle des paiements minimaux au titre des opérations de location-financement s'élève à 33 millions de CHF (35 millions de CHF). Sur ce montant, 3 millions de CHF (3 millions de CHF) sont présentés dans les passifs financiers à court terme et 30 millions de CHF (32 millions de CHF) dans les passifs financiers à long terme.

11 Immobilisations incorporelles

En millions de CHF	Droits de prélèvement d'énergie	Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Installations en cours de construction	Total
Valeurs brutes au 31.12.2015	1485	731	477	4	2697
Variation du périmètre de consolidation		12	2		14
Investissements			1	9	10
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications	2		-2	-3	-3
Sorties			-1		-1
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			-4		-4
Différences issues des conversions en devises	-1	-3	-2		-6
Valeurs brutes au 31.12.2016	1486	740	471	14	2711
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	-1305	-647	-370	0	-2322
Amortissements ordinaires	-23		-14		-37
Dépréciations	-117		-2		-119
Reclassifications			-3		-3
Sorties			1		1
Différences issues des conversions en devises	1		2		3
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2016	-1444	-647	-386	0	-2477
Valeurs nettes au 31.12.2016	42	93	85	14	234
Valeurs brutes au 31.12.2014	1497	733	500	0	2730
Variation du périmètre de consolidation		7	-2		5
Investissements			10	6	16
Prestations propres activées				4	4
Reclassifications			7	-6	1
Sorties			-7		-7
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			-7		-7
Différences issues des conversions en devises	-12	-9	-24		-45
Valeurs brutes au 31.12.2015	1485	731	477	4	2697
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2014	-1282	-655	-371	0	-2308
Amortissements ordinaires	-24		-18		-42
Dépréciations	-11				-11
Reclassifications			-5		-5
Sorties			7		7
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»			3		3
Différences issues des conversions en devises	12	8	14		34
Amortissements et dépréciations cumulés au 31.12.2015	-1305	-647	-370	0	-2322
Valeurs nettes au 31.12.2015	180	84	107	4	375

12 Contrôle du maintien de la valeur du goodwill

Pour vérifier le maintien de la valeur du goodwill, celui-ci a été attribué comme suit aux unités génératrices de trésorerie:

En millions de CHF	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2016	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2016	Valeur comptable 31.12.2016	Taux d'actualisation avant impôts au 31.12.2015	Taux d'actualisation après impôts au 31.12.2015	Valeur comptable 31.12.2015
Distribution Europe centrale	8,1%	6,6%	12	8,4%	7,1%	12
Gestion de l'énergie	7,0%	6,1%	16	7,4%	6,5%	18
Alpiq InTec	4,6%	4,0%	52	4,7%	4,1%	52
Groupe Kraftanlagen	5,2%	4,1%	13	5,8%	4,5%	2
Total			93			84

Les montants recouvrables utilisés pour le contrôle du maintien de la valeur sont basés sur la valeur d'utilité. Les plans d'entreprise approuvés par le management pour les trois premières années sont utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité. Les plans d'entreprise ont été élaborés sur la base des chiffres historiques et des attentes actuelles du marché. Les flux de trésorerie sont indexés sur l'inflation avec un taux de croissance de 2,0% (exercice précédent: 2,0%) pour le calcul des valeurs finales. Le taux de croissance correspond à la moyenne à long terme escomptée par Alpiq. Les taux d'actualisation appliqués reflètent l'estimation actuelle du marché en ce qui concerne les risques spécifiques à attribuer aux unités génératrices de trésorerie.

13 Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Total
Valeurs comptables au 31.12.2014	3 047	103	3 150
Reclassification depuis «Actifs disponibles à la vente» de l'exercice précédent	25	8	33
Investissements		2	2
Dividendes	-25	-3	-28
Part de résultat	58	11	69
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	-35		-35
Dépréciations	-405	-7	-412
Sorties	-4		-4
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»		-55	-55
Différences issues des conversions en devises		-2	-2
Valeurs comptables au 31.12.2015	2 661	57	2 718
Dividendes	-25	-13	-38
Part de résultat	-40	8	-32
Incidences IAS 19 et 39 comptabilisées sous autre résultat	16		16
Dépréciations	-195		-195
Reclassifications	39	1	40
Sorties	-8		-8
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-52		-52
Valeurs comptables au 31.12.2016	2 396	53	2 449

Le poste «Reclassifications» englobe, pour les centrales partenaires, l'augmentation de capital proportionnelle dans Nant de Drance SA à hauteur de 39 millions de CHF. L'augmentation de capital provient de la conversion d'un prêt d'actionnaire et n'a pas eu d'effet sur la trésorerie.

Toutes les grandes centrales partenaires et les autres entreprises associées sont évaluées selon des normes IFRS uniformes et intégrées aux comptes annuels consolidés selon la méthode de mise en équivalence. En l'absence de comptes IFRS, des comptes de rapprochement sont établis.

Les dates de clôture des différentes centrales partenaires (année hydrologique) et des autres entreprises associées diffèrent de celle du Groupe. Pour ces sociétés, on utilise les dernières clôtures disponibles pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Alpiq. Les transactions et événements majeurs survenus entre la dernière clôture et le 31 décembre sont pris en considération dans les comptes consolidés.

2016: valeurs clés

Compte tenu des contrats de partenariat existants, les actionnaires des centrales partenaires sont tenus, pendant la durée de concession, de reprendre l'énergie correspondant à leur part de participation et de payer les dépenses annuelles au prorata (dont les taux d'intérêt et le remboursement des fonds étrangers). Par ailleurs, au niveau des fonds de démantèlement et de gestion des déchets radioactifs, les propriétaires des installations nucléaires ont une obligation limitée de couvrir la différence au cas où un partenaire directement concerné ne pourrait effectuer ses paiements. La durée des contrats de partenariat correspond à l'intégralité de la durée de vie de la centrale ou à la durée d'utilisation de la concession. Ces contrats ne peuvent pas être résiliés. Concernant certaines centrales partenaires, Alpiq a cédé à une autre entreprise une partie de l'énergie lui revenant au titre de sa participation ainsi que l'obligation y relative de payer les frais annuels au prorata. Dans ces cas-là, la part présentée, pertinente au plan économique, peut différer de la participation en actions.

Suite au rapprochement d'Atel et d'EOS qui a donné naissance à Alpiq en 2009, des ajustements de juste valeur ont été effectués pour les actifs acquis dans le cadre du regroupement des entreprises. Inclus dans les valeurs clés, ceux-ci sont désormais calculés sur la base d'une pondération pour plus de clarté (précédemment, extrapolation de la part Alpiq à 100%). Les chiffres des exercices précédents concernant les valeurs brutes de Centrale Nucléaire de Leibstadt SA et des centrales partenaires mineures individuelles ont été ajustés en conséquence.

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 397	1 438	1 488	580	3 270	1 307	4 775	1 546	981	327
dont immobilisations financières à long terme	5	3			1 798	719	1 736	562		
Actif circulant	23	14	183	71	345	138	349	113	20	6
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	12	7	80	31	250	100	104	34	11	4
Fonds étrangers à long terme	940	564	1 237	482	3 244	1 298	3 812	1 234	1	
dont dettes financières à long terme	938	563	1 237	482	135	54	400	129		
Fonds étrangers à court terme	65	39	97	38	114	45	214	69	159	53
dont dettes financières à court terme									125	42
Fonds propres	1 415	849	337	131	257	102	1 098	356	841	280
Revenus	166	100	2	1	343	137	386	125	213	71
Charges	- 432	- 260	- 10	- 4	- 296	- 118	- 379	- 123	- 391	- 130
Résultat net	- 266	- 160	- 8	- 3	47	19	7	2	- 178	- 59
Autre résultat			3	1	33	13	8	2		
Résultat global	- 266	- 160	- 5	- 2	80	32	15	4	- 178	- 59
Dividendes versés		5				7		8		2

Les entreprises associées considérées comme essentielles par Alpiq sont exclusivement des centrales partenaires importantes sur le plan stratégique. Aucun prix de marché n'est disponible pour ces sociétés.

Centrales partenaires mineures individuelles et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	3 644	1 031	190	50
dont immobilisations financières à long terme	50	8	1	
Actif circulant	80	17	176	63
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	31	7	120	38
Fonds étrangers à long terme	1 321	309	145	33
dont dettes financières à long terme	1 265	302	93	21
Fonds étrangers à court terme	278	61	64	27
dont dettes financières à court terme	170	35		
Fonds propres	2 125	678	157	53
Revenus	271	59	194	67
Charges	- 356	- 93	- 170	- 59
Résultat net	- 85	- 34	24	8
Autre résultat	- 7		- 8	
Résultat global	- 92	- 34	16	8

Pour le Groupe Alpiq, les dépenses annuelles ordinaires au prorata de l'ensemble des centrales partenaires se sont élevées en 2016 à 500 millions de CHF (exercice précédent: 697 millions de CHF). Elles relèvent des charges d'énergie et de marchandises.

2015: valeurs clés

Principales centrales partenaires et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires									
	Grande Dixence SA		Nant de Drance SA		Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG		Centrale Nucléaire de Leibstadt SA		Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	
	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq	Valeurs brutes (ajustées)	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	2 699	1 620	1 382	539	3 128	1 248	4 858	1 573	1 156	385
dont immobilisations financières à long terme	3	2			1 643	657	1 724	558		
Actif circulant	47	28	46	18	406	162	440	142	5	2
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	46	27	15	6	22	9	233	75		
Fonds étrangers à long terme	716	430	1 099	429	3 215	1 286	3 834	1 241	1	
dont dettes financières à long terme	713	428	997	389	135	54	400	129		
Fonds étrangers à court terme	340	204	86	33	118	47	346	112	134	45
dont dettes financières à court terme	260	156					250	81	79	26
Fonds propres	1 690	1 014	243	95	201	77	1 118	362	1 026	342
Revenus	173	104	18	7	417	167	456	147	240	80
Charges	-619	-371	-9	-3	-284	-117	-420	-139	-569	-190
Résultat net	-446	-267	9	4	133	50	36	8	-329	-110
Autre résultat			-7	-3	-42	-19	-34	-11		
Résultat global	-446	-267	2	1	91	31	2	-3	-329	-110
Dividendes versés		5				7		8		2

Centrales partenaires mineures individuelles et autres entreprises associées

En millions de CHF	Centrales partenaires		Autres entreprises associées	
	Valeurs brutes (ajustées)	Part Alpiq	Valeurs brutes	Part Alpiq
Actif immobilisé	4 359	1 150	261	65
dont immobilisations financières à long terme	76	9	1	-
Actif circulant	142	28	338	155
dont liquidités et immobilisations financières à court terme	70	13	61	15
Fonds étrangers à long terme	1 759	359	204	53
dont dettes financières à long terme	1 655	346	124	27
Fonds étrangers à court terme	265	48	225	110
dont dettes financières à court terme	91	16	-	-
Fonds propres	2 477	771	170	57
Revenus	397	79	177	71
Charges	- 479	- 111	- 163	- 66
Résultat net	- 82	- 32	14	5
Autre résultat	- 27	- 2	- 8	-
Résultat global	- 109	- 34	6	5

14 Autres immobilisations financières à long terme

En millions de CHF	Participations financières	Prêts octroyés	Autres actifs à long terme	Total
Valeurs comptables au 31.12.2014	19	77	75	171
Investissements	3	6	171	180
Reclassifications	-1	-2	2	-1
Sorties	-14	-9		-23
Reclassification au poste du bilan «Actifs disponibles à la vente»	-2			-2
Différences issues des conversions en devises		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2015	5	71	248	324
Investissements	1	5		6
Reclassifications	-1	-40		-41
Sorties		-25		-25
Différences issues des conversions en devises		-1		-1
Valeurs comptables au 31.12.2016	5	10	248	263

Alpiq a cédé l'ensemble des créances de prêt obtenues par Swissgrid SA en 2014 dans le cadre du transfert des réseaux à très haute tension. Lors de la vente, les tranches du prêt Swissgrid ont été cédées sans le droit de conversion qui en fait partie par contrat. Sous certaines conditions, Swissgrid SA peut, respectivement doit, convertir les prêts en fonds propres. Les acquéreurs des prêts recevraient alors des participations aux fonds propres de Swissgrid SA. Dans le cas d'une conversion et vu le contrat conclu avec les acquéreurs des prêts, Alpiq est toutefois tenue d'acheter à ces derniers l'ensemble des participations dans les fonds propres de Swissgrid SA issues de la conversion à hauteur de 246 millions de CHF au maximum. Alpiq a donc vendu les prêts tout en contractant un engagement à hauteur de 246 millions de CHF. En raison des modalités contractuelles de la transaction, les prêts n'ont pas pu être décomptabilisés et restent dans les comptes d'Alpiq en tant qu'«Autres actifs à long terme» pour un montant de 246 millions de CHF. De plus, il existe des passifs financiers du même montant dans l'étendue des engagements pris dans le cadre des ventes. Les dettes sont inscrites au poste «Autres engagements à long terme».

Le poste «Reclassifications» englobe, pour les prêts octroyés, l'augmentation de capital proportionnelle dans Nant de Drance SA à hauteur de 39 millions de CHF. L'augmentation de capital provient de la conversion d'un prêt d'actionnaire et n'a pas eu d'effet sur la trésorerie.

15 Stocks

A la date de référence, les stocks comprennent essentiellement les combustibles (gaz et charbon) avec une valeur comptable de 26 millions de CHF (exercice précédent: 34 millions de CHF), les droits d'émissions de CO₂ à hauteur de 12 millions de CHF (3 millions de CHF) ainsi que des produits auxiliaires et d'exploitation d'un montant de 35 millions de CHF (31 millions de CHF).

16 Créances

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Créances résultant des livraisons et prestations	1 096	956
Paievements d'avance aux fournisseurs	38	29
Chiffre d'affaires avant facturation	95	48
Autres créances	409	342
Total	1 638	1 375

Les créances et engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des contreparties sont passés en compte pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. Les créances et engagements issus d'accords de netting et passés en compte se montent à 932 millions de CHF (exercice précédent: 690 millions de CHF).

Le chiffre d'affaires avant facturation des mandats de fabrication en cours est déterminé en fonction du degré d'avancement, déduction faite des acomptes facturés. Il se détaille comme suit:

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Chiffre d'affaires avant facturation (brut)	1 403	1 037
Acomptes facturés de clients	- 1 308	- 989
Chiffre d'affaires avant facturation (net)	95	48

17 Liquidités

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Avoirs à vue	513	803
Dépôts à terme avec échéances inférieures à 90 jours	19	47
Total	532	850

18 Fonds propres

Capital-actions

Le capital-actions de 278,7 millions de CHF (exercice précédent: 278,7 millions de CHF) se compose de 27 874 649 actions nominatives d'une valeur de 10 CHF chacune (27 874 649 actions nominatives) et est entièrement libéré. Selon l'inscription au registre des actions, les sociétés suivantes sont actionnaires:

	Parts en % au 31.12.2016	Parts en % au 31.12.2015
EOS HOLDING SA (EOSH)	31,44	31,44
EDF Alpes Investissements Sàrl (EDFAI)	25,04	25,04
EBM (Genossenschaft Elektra Birseck)	13,65	13,65
EBL (Genossenschaft Elektra Baselland)	7,13	7,13
Canton de Soleure	5,61	5,61
Aziende Industriali di Lugano (AIL)	2,13	2,13
IBAAarau (IBA)	2,00	2,00
Wasserwerke Zug (WWZ)	0,91	0,91
Public	12,09	12,09

Capital hybride

En 2013, les actionnaires principaux suisses ont souscrit un emprunt hybride d'un montant de 367 millions de CHF. Alpiq a en outre placé un emprunt hybride public de 650 millions de CHF sur le marché suisse des capitaux.

Ce capital hybride d'un montant total de 1 017 millions de CHF a une durée illimitée et est considéré comme fonds propres, conformément aux normes de présentation des comptes IFRS. Alpiq dispose du droit de résilier l'emprunt hybride public de manière anticipée, mais au plus tôt le 15 novembre 2018, et de le rembourser ensuite par tranches annuelles. L'emprunt hybride souscrit par les actionnaires principaux suisses ne peut être remboursé qu'après le remboursement de l'emprunt hybride public, auquel il est subordonné. Alpiq peut, sous certaines conditions, substituer des actions ou des instruments hybrides de même rang à l'emprunt hybride détenu par les actionnaires principaux suisses. Le capital hybride est rémunéré au moyen d'un coupon de 5 % jusqu'à la première échéance de remboursement, le 15 novembre 2018. A partir de cette date, puis tous les cinq ans, le taux d'intérêt sera ajusté en fonction des conditions en vigueur sur le marché. En 2023 et en 2043, la rémunération sera majorée de respectivement 25 pb et 75 pb. Le versement aux actionnaires principaux suisses des intérêts sur le prêt hybride peut être suspendu selon la libre appréciation d'Alpiq, sans obligation ultérieure de paiement. Il est également possible de suspendre la rémunération de l'emprunt hybride public, mais dans ce cas, les intérêts ne sont prescrits qu'après trois ans.

Le 7 mars 2016, Alpiq a communiqué qu'elle ne paierait pas d'intérêts sur l'emprunt hybride des actionnaires principaux suisses pour la période allant de mars 2015 à mars 2016. En revanche, les intérêts sur l'emprunt hybride public ont été honorés. Les intérêts après impôts imputables à l'exercice 2016 s'élèvent à 33 millions de CHF (51 millions de CHF). Indépendamment du fait qu'ils aient été payés ou qu'il existe une obligation juridique de les payer, les intérêts de l'emprunt public hybride, respectivement les intérêts fixés du prêt hybride, imputables à l'exercice remplissent les critères d'un dividende privilégié et, par conséquent, sont déduits de la «Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net» pour le calcul du résultat non dilué par action.

Les intérêts courus après impôts s'élevaient à 19 millions de CHF (19 millions de CHF) au 31 décembre 2016. Etant donné qu'il n'existe pas d'obligation judiciairement exécutoire de payer, les intérêts courus n'ont pas été définis comme un passif financier et n'ont pas été déduits des fonds propres. En 2016, les paiements d'intérêts se sont élevés à 33 millions de CHF au total (0 million de CHF pour les actionnaires principaux suisses, 33 millions de CHF pour l'emprunt hybride public). En raison du caractère de fonds propres du capital hybride, ces distributions ont été comptabilisées comme étant sans effet sur les fonds propres (réserves de bénéfice).

19 Provisions

En millions de CHF	Provision pour les contrats générant des pertes	Provision pour restructurations	Provision pour démantèlement des centrales propres	Provision pour garanties	Autres provisions	Total
Etat des provisions à long terme au 31.12.2015	597	0	43	16	25	681
Provisions à court terme	77	21		3	58	159
Provisions au 31.12.2015	674	21	43	19	83	840
Dotations	58	2		2	6	68
Intérêts sur provisions	21		1			22
Utilisation	-74	-2	-1	-2	-11	-90
Provisions non utilisées et dissoutes	-277			-3	-11	-291
Reclassification		-2			13	11
Reclassification au poste du bilan «Passifs disponibles à la vente»	-8					-8
Différences issues des conversions en devises	-1					-1
Provisions au 31.12.2016	393	19	43	16	80	551
Déduction faite des provisions à court terme	-23	-19		-2	-44	-88
Etat des provisions à long terme au 31.12.2016	370	0	43	14	36	463
Sorties de liquidités attendues						
Dans les 12 mois	-23	-19		-2	-44	-88
Dans 1 à 5 ans	-94		-9	-10	-24	-137
Après 5 ans	-276		-34	-4	-12	-326
Total	-393	-19	-43	-16	-80	-551

La provision pour les contrats générant des pertes englobe les engagements en cours à la date de clôture du bilan et les risques identifiables découlant de l'activité de négoce et de distribution d'énergie. Le poste couvre les engagements attendus en relation avec l'achat et la livraison d'énergie. Durant l'exercice 2016, l'utilisation d'une provision issue de la vente de 3CB SAS réalisée en 2015 à hauteur de 49 millions de CHF n'a pas eu d'incidence sur la trésorerie dans la mesure où elle a été compensée par une créance du même montant.

La provision pour restructurations couvre les charges attendues sur les programmes de restructuration engagés au cours des exercices précédents. La provision englobe les charges générées par la restructuration et qui ne sont pas en relation avec les activités poursuivies par le Groupe.

La provision pour démantèlement des centrales propres couvre les coûts estimés relatifs aux obligations de démantèlement du parc de centrales actuel du Groupe.

La provision pour garanties concerne essentiellement le domaine opérationnel Energy Services. La provision a été calculée sur la base de valeurs historiques et d'accords contractuels.

Les autres provisions englobent des engagements dans le domaine du personnel, les engagements actuels ou les risques d'engagements liés à des procédures judiciaires et des risques d'exploitation généraux dont la survenue est jugée probable.

Les provisions importantes pour lesquelles la juste valeur est essentielle sont calculées à la valeur actuelle et rémunérées par le biais des charges financières.

20 Passifs financiers à long terme

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Emprunts obligataires	1 333	1 909
Prêts passifs	571	647
Total	1 904	2 556

Emprunts obligataires existants à la date de clôture du bilan

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt	Taux d'intérêt effectif %	Valeur comptable 31.12.2016	Valeur comptable 31.12.2015
Alpiq Holding SA Valeur nominale 151 millions de CHF, taux fixe 1 3/8 %	2011/2016	20.09.2016	1,641		151
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 4 %	2009/2017	10.02.2017	4,167	100	100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 132 millions de CHF, taux fixe 2 % ¹	2012/2017	13.04.2017	2,160	132	187
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2006/2018	01.03.2018	2,788	100	100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 100 millions de CHF, taux fixe 3 7/8 %	2008/2018	30.10.2018	4,020	100	100
Alpiq Holding SA Valeur nominale 284 millions de CHF, taux fixe 3 % ¹	2009/2019	25.11.2019	3,184	283	397
Alpiq Holding SA Valeur nominale 179 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 % ¹	2011/2021	20.09.2021	2,400	178	223
Alpiq Holding SA Valeur nominale 200 millions de CHF, taux fixe 3 %	2012/2022	16.05.2022	3,056	199	199
Alpiq Holding SA Valeur nominale 175 millions de CHF, taux fixe 2 1/8 %	2015/2023	30.06.2023	2,125	175	175
Alpiq Holding SA Valeur nominale 300 millions de CHF, taux fixe 2 5/8 %	2014/2024	29.07.2024	2,710	298	298
Eosson SA Valeur nominale 130 millions de CHF, taux fixe 2 1/4 % ²	2005/2017	26.10.2017	2,250	130	130

¹ Rachat partiel d'emprunts obligataires au 14 septembre 2016

² L'emprunt obligataire est évalué à sa valeur nominale; il ne s'écarte pas significativement des coûts amortis. Par conséquent, les taux d'intérêt nominaux et effectifs présentés sont identiques.

La juste valeur des emprunts obligataires à taux fixe existant à la date de référence s'élevait à 1 729 millions de CHF (exercice précédent: 2 124 millions de CHF). A cette même date, l'intérêt pondéré des emprunts obligataires émis, rapporté à leur valeur nominale, était de 2,65 % (2,71 %). Les emprunts obligataires avec des échéances résiduelles inférieures à 360 jours, d'un montant de 362 millions de CHF (151 millions de CHF), sont comptabilisés à la date de référence du 31 décembre 2016 dans les passifs financiers à court terme. La juste valeur correspondante s'élève à 364 millions de CHF (151 millions de CHF).

Le 14 septembre 2016, Alpiq a racheté des emprunts obligataires d'une valeur nominale de 218 millions de CHF et avec des échéances comprises entre 2017 et 2021.

Prêts passifs

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Echéance résiduelle 1 à 5 ans	345	299
Echéance résiduelle plus de 5 ans	226	348
Total	571	647

A la date de référence, la juste valeur des prêts passifs s'élevait à 659 millions de CHF (exercice précédent: 724 millions de CHF). A cette même date, l'intérêt pondéré des prêts passifs, rapporté à leur valeur nominale, était de 3,77 % (3,73 %). Les prêts passifs avec des échéances résiduelles inférieures à 360 jours et d'un montant de 86 millions de CHF (76 millions de CHF) figurent à la date de référence du 31 décembre 2016 dans les passifs financiers à court terme.

L'intérêt moyen pondéré des emprunts obligataires et des prêts passifs s'élève à 2,95 % (2,96 %).

21 Autres engagements à long terme

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Vente d'options put	12	13
Autres engagements à long terme	306	307
Total	318	320
Echéances		
Dans 1 à 5 ans	209	212
Après 5 ans	109	108
Total	318	320

Alpiq a cédé toutes les créances de prêts vis-à-vis de Swissgrid SA. L'engagement découlant de la vente, à hauteur de 246 millions de CHF, est compris dans le poste «Autres engagements à long terme». D'autres informations concernant la transaction sont fournies dans la note 14.

22 Autres engagements à court terme

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Engagements résultant des livraisons et prestations	653	552
Autres engagements	196	183
Acomptes reçus de clients	80	39
Total	929	774

Les engagements résultant des livraisons et prestations à des fournisseurs qui sont également des clients sont compensés par les créances pour livraisons et prestations, pour autant qu'un accord de netting ait été conclu avec les contreparties et que le paiement soit effectué net. Les engagements et créances issus d'accords de netting et compensés s'élèvent à 932 millions de CHF (exercice précédent: 690 millions de CHF).

23 Transactions avec des parties liées

EOS Holding et EDFAI disposent d'une influence notable sur le Groupe Alpiq et sont donc désignées ci-après comme «Autres entreprises liées». Les principes comptables énoncés en début de rapport ainsi que la note 13 expliquent les relations entretenues avec les entreprises associées et les centrales partenaires. Les transactions entre le Groupe et les institutions de prévoyance en faveur du personnel sont présentées à la note 24.

2016: volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation			
Ventes d'énergie	45	120	15
Autres revenus de prestations	10	2	
Charges d'exploitation			
Charges liées à l'énergie	-500	-8	-276
Autres charges de prestations		-1	
Résultat financier			
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	27	10	
Produits d'intérêts	1		

2016: volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances			
Créances résultant des livraisons et prestations	13	2	6
Créances financières à long terme	1	3	
Créances financières à court terme	46		
Autres créances	74		
Engagements			
Engagements résultant des livraisons et prestations	7		11
Autres engagements	48		17

Fin 2016, des accords contractuels régissant l'achat d'électricité existent entre le Groupe Alpiq et les centrales partenaires. L'achat d'électricité s'effectue en fonction de la participation, mais les volumes ne font l'objet d'aucun accord contractuel. La capacité de production dépend de la meilleure utilisation possible des centrales. La prise en charge des coûts liés à la production d'électricité s'effectue sur une base cost-plus pour les centrales partenaires.

Les transactions non financières du négoce d'énergie avec d'autres entreprises associées et liées ouvertes à la date du 31 décembre 2016 représentent un volume de contrats de 128 TWh (exercice précédent: 89 TWh) et une valeur brute de 4,1 milliards de CHF (3,5 milliards de CHF).

Membres du Conseil d'administration et de la Direction générale aux postes clés

En 2016, le Conseil d'administration d'Alpiq Holding SA a reçu une indemnité de 2,6 millions de CHF (3,1 millions de CHF). Durant la même période, les indemnités de la Direction générale se sont montées à 6,3 millions de CHF (5,3 millions de CHF) dont 5,3 millions de CHF (4,2 millions de CHF) en indemnités courantes et 1,0 million de CHF (1,1 million de CHF) sur les prestations de prévoyance. En outre, il existe un programme d'actions fictives (Phantom Share Programme) de l'exercice 2015 pour les membres de la Direction générale. Des informations sur cette rétribution en actions sont fournies dans la note 25.

2015: volume des transactions du Groupe avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Produits d'exploitation			
Ventes d'énergie	69	112	284
Autres revenus de prestations	10	3	
Charges d'exploitation			
Charges liées à l'énergie	-697	-11	-419
Autres charges de prestations		-25	-1
Résultat financier			
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	72	-17	
Produits d'intérêts	1	1	

2015: volume des postes ouverts à la date de clôture du bilan avec des entreprises liées

En millions de CHF	Centrales partenaires	Autres entreprises associées	Autres entreprises liées
Créances			
Créances résultant des livraisons et prestations	5	1	2
Créances financières à long terme	39	2	
Créances financières à court terme	56		
Autres créances	43	7	1
Actifs détenus en vue de la vente		5	
Engagements			
Engagements résultant des livraisons et prestations	7	6	27
Autres engagements	177	7	10

24 Prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations selon le compte de résultat

En millions de CHF	2016	2015
Coût des services rendus au cours de la période	- 48	- 46
Charges d'intérêts nettes des plans à primauté de prestations	- 4	- 4
Charges de prévoyance en faveur du personnel pour les plans à primauté de prestations	- 52	- 50

Engagement lié à la prévoyance en faveur du personnel selon le bilan

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies	1 505	1 429
Juste valeur des actifs du plan	1 192	1 136
Engagement net lié à la prévoyance en faveur du personnel	313	293
dont plans de prévoyance suisses	223	202
dont plans de prévoyance allemands	90	91

Rapprochement des engagements de prévoyance nets

En millions de CHF	2016	2015
Engagements de prévoyance nets au 1.1.	293	243
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	52	50
Charges liées à la prévoyance du personnel - autre résultat	9	52
Cotisations de l'employeur	- 40	- 42
Variation du périmètre de consolidation		- 1
Effet des variations de change	- 1	- 9
Engagements de prévoyance nets au 31.12.	313	293

Evolution de la valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies

En millions de CHF	2016	2015
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 1.1.	1 429	1 379
Charges d'intérêts de plans à primauté de prestations	13	15
Coût des services rendus au cours de la période	48	46
Cotisations des employés	21	20
Prestations versées	-62	-61
Variation du périmètre de consolidation		-1
Réévaluations:		
Hypothèses financières	51	29
Hypothèses démographiques	-6	-9
Adaptations empiriques	12	22
Autres		-2
Effet des variations de change	-1	-9
Valeur actuelle de l'engagement au titre des prestations définies au 31.12.	1 505	1 429

A la date de clôture du bilan, la durée résiduelle moyenne de versement de capital et d'intérêts de l'engagement au titre des prestations définies (duration) est de 15,5 ans (exercice précédent: 15,1 ans).

Evolution de la juste valeur des actifs du plan

En millions de CHF	2016	2015
Juste valeur des actifs du plan au 1.1.	1 136	1 136
Intérêts sur actifs du plan	9	11
Cotisations de l'employeur	40	42
Cotisations des employés	21	20
Prestations versées	-62	-61
Réévaluation des actifs du plan	48	-10
Autres		-2
Juste valeur des actifs du plan au 31.12.	1 192	1 136

Classes d'actifs des actifs du plan

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prix cotés sur le marché		
Liquidités	9	3
Instruments de capitaux propres de tiers	467	430
Instruments d'emprunt de tiers	456	459
Fonds immobiliers	101	108
Autres placements	63	56
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix cotés sur le marché)	1096	1056
Prix non cotés sur le marché		
Biens immobiliers non exploités par la société	93	78
Autres placements	3	2
Montant de la juste valeur des actifs du plan (prix non cotés sur le marché)	96	80
Montant de la juste valeur des actifs du plan	1192	1136

2016: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	0,61	1,45
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50	2,70

2015: hypothèses actuarielles

En %	Plans de prévoyance suisses	Plans de prévoyance allemands
Taux d'actualisation	0,78	1,85
Augmentations attendues des salaires et traitements (moyenne pondérée)	0,50	2,70

Pour les plans suisses, le calcul de l'espérance de vie est effectué en appliquant les tables de génération LPP 2015 (exercice précédent: tables de génération LPP 2010) et, pour les plans allemands, les barèmes 2005G du Prof. Heubeck.

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'engagement net au titre des prestations définies est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-après récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies.

En millions de CHF	2016	2015
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,25 %	-57	-52
Réduction 0,25 %	61	56
Augmentation des salaires et traitements		
Augmentation 0,25 %	8	7
Réduction 0,25 %	-8	-7
Espérance de vie		
Augmentation d'une année	51	47
Réduction d'une année	-51	-48

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les autres hypothèses demeurant inchangés. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

Estimation des cotisations employeur et employés pour la période suivante

En millions de CHF	2017	2016
Cotisations de l'employeur	-38	-38
Cotisations des employés	-21	-20

25 Rétributions en actions

Durant l'exercice 2015, un nouveau régime d'actions fictives (phantom shares) a été mis en place pour les membres de la Direction générale. Des actions d'Alpiq Holding SA sont attribuées chaque année aux ayants droit sous forme d'actions fictives. La rétribution en actions est en principe versée en espèces, toutefois le Conseil d'administration a la compétence de procéder à un règlement en actions d'Alpiq Holding SA. Compte tenu de l'intention de régler en espèces et de l'obligation implicite qui en découle, Alpiq considère le présent programme comme une rétribution en actions réglée en espèces (cash settled).

Les actions fictives matérialisent le droit au paiement de la différence positive entre la juste valeur de l'action d'Alpiq Holding SA à l'issue des trois ans et la juste valeur de l'action d'Alpiq Holding SA lors de l'attribution des actions fictives. Pour ce faire, le montant du paiement est converti en nombre d'actions sur la base du cours de l'action à la fin de la période d'acquisition des droits de trois ans. Le versement a lieu à condition que les bénéficiaires soient employés de la société à la date de référence respective. Le montant du versement est basé sur la hausse du cours de l'action et peut varier entre 0% et 150% de la valeur attribuée.

L'attribution à hauteur de 0,6 million de CHF (100 %) a été effectuée le 1^{er} mai 2015. Un versement éventuel en vertu du programme intervient donc à la fin de la période de trois ans au 30 avril 2018. Le programme d'actions fictives a été arrêté au 31 décembre 2015.

La juste valeur du programme d'actions fictives est calculée à la date de clôture du bilan à l'aide du modèle Black-Scholes et comptabilisée au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits. En 2016, les charges enregistrées dans les charges de personnel liées aux rétributions en actions réglées en espèces ne sont pas significatives. L'engagement porté au bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 0,1 million de CHF.

26 Passifs éventuels et engagements de garantie

A la date de référence du bilan, les engagements liés à des cautionnements, garanties ou liens de subordination analogues vis-à-vis d'entreprises associées ou de tiers s'élevaient à 12 millions de CHF (exercice précédent: 16 millions de CHF).

Alpiq est solidairement responsable de toutes les communautés de travail ayant la forme d'entreprises simples auxquelles participent des sociétés du Groupe. Outre sa participation dans plusieurs entreprises simples, Alpiq est le chef de file de la communauté de travail Transtec Gotthard. Pour d'autres engagements en relation avec des centrales partenaires, se référer à la note 13.

27 Actifs nantis

Les installations d'Aero Rossa S.r.l., Aragona/IT, En Plus S.r.l., Milan/IT et Enpower 3 S.r.l., Aragona/IT sont financées par des banques aux conditions habituelles du marché. Les fonds étrangers y relatifs sont présentés dans le bilan consolidé. Le Groupe Alpiq a nanti ses participations dans ces centrales auprès des banques de financement pour un montant de 70 millions de CHF (exercice précédent: 70 millions de CHF).

28 Information sectorielle

L'information sectorielle du Groupe Alpiq est basée sur la structure d'organisation et de management interne du Groupe ainsi que sur les rapports financiers internes à l'intention des organes de direction. Les segments soumis à rapport selon l'IFRS 8 regroupent les trois domaines opérationnels, tels qu'ils figurent dans l'organigramme à la page 17. Ceux-ci sont analysés individuellement par la Direction générale à des fins d'évaluation de la performance et d'allocation des ressources. A cet égard, les résultats sectoriels (EBITDA, EBIT) sont les paramètres déterminants pour la gestion et l'évaluation internes d'Alpiq. Outre les coûts d'achat d'énergie et de production, les coûts d'exploitation englobent l'ensemble des frais opérationnels, y compris les prestations de personnel et de services. Dans la mesure où les rapports internes et externes sont soumis aux mêmes principes comptables, l'ajustement des chiffres entre le Management Reporting et le Financial Reporting n'a plus lieu d'être.

Le Groupe Alpiq exerce des activités dans les domaines opérationnels Generation, Commerce & Trading et Energy Services:

- Le domaine opérationnel Generation englobe la production d'électricité, y compris les nouvelles énergies renouvelables dans les centrales gérées par Alpiq et ses partenaires en Suisse ainsi que dans toutes les unités de production étrangères en Bulgarie, France, Italie, Espagne, République tchèque et Hongrie.
- Le domaine opérationnel Commerce & Trading englobe les activités de négoce, d'origination et de vente pour la Suisse, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la France, la Scandinavie, l'Europe de l'Est et du Sud-Est, ainsi que les activités de négoce pour compte propre et l'optimisation des centrales. Il comprend également les prestations liées au réseau dans le cadre de la gestion de la charge.
- Le domaine opérationnel Energy Services regroupe les activités des deux groupes d'entreprises Alpiq InTec (AIT) et Groupe Kraftanlagen (Groupe KA). AIT se concentre essentiellement sur des prestations pour la technique du bâtiment, de l'énergie et des transports en Suisse, en Italie, en Autriche et en République tchèque. Le Groupe KA est spécialisé dans la construction internationale de centrales et d'installations industrielles ainsi que dans les activités de services qui y sont liées.

Il n'y a eu aucun regroupement de secteurs d'activités opérationnels dans les secteurs qui doivent faire l'objet d'un rapport. Le rapprochement des résultats des domaines opérationnels avec les chiffres consolidés du Groupe Alpiq intègre les résultats des unités qui n'opèrent pas sur le marché (notamment Alpiq Holding SA et le Group Center) ainsi que les effets liés à la consolidation du Groupe. Il comprend les résultats des participations financières qui ne sont pas directement affectées aux domaines opérationnels présentés, les activités centrales du Groupe (qui englobent les unités fonctionnelles), les effets et éliminations liés à la consolidation ainsi que les postes de charges et de produits non influençables au niveau des domaines opérationnels.

2016: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation	Commerce & Trading	Energy Services	Holding, Group Center, autres et consolidation Groupe	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie/ des mandats en cours	401	3 970	1 669	23	6 063
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	26	-10		-1	15
dont opérations propres		3			3
dont opérations de couverture	26	-13		-1	12
Total du chiffre d'affaires net externe	427	3 960	1 669	22	6 078
Transactions internes	450	-224	6	-232	0
Total du chiffre d'affaires net	877	3 736	1 675	-210	6 078
Autres produits	51	10	6		67
Effets exceptionnels ¹	81			96	177
Total des produits avant effets exceptionnels	928	3 746	1 681	-210	6 145
Total des produits d'exploitation	1 009	3 746	1 681	-114	6 322
Coûts d'exploitation	-612	-3 696	-1 586	144	-5 750
Effets exceptionnels ¹	251	-38	-2	-5	206
EBITDA avant effets exceptionnels	316	50	95	-66	395
EBITDA	648	12	93	25	778
Amortissements	-154	-3	-28	-6	-191
Effets exceptionnels ¹	-208				-208
EBIT avant effets exceptionnels	162	47	67	-72	204
EBIT	286	9	65	19	379
Effectif à la date de clôture	705	405	7 112	295	8 517
Immobilisations corporelles	2 435	9	257	4	2 705
Immobilisations incorporelles	100	40	71	23	234
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 428	1	16	4	2 449
Total des actifs à long terme	4 963	50	344	31	5 388
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-47	-10	-25	-5	-87

¹ Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels.

Le résultat du négoce des dérivés sur l'énergie et des dérivés financiers inclut les bénéfices et les pertes issus des transactions réalisées et des fluctuations de valeur des transactions non réalisées évaluées à leur juste valeur.

Il n'existe aucune transaction avec un client externe dont les revenus se montent à 10% ou plus du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe Alpiq.

2015: informations par domaine opérationnel

En millions de CHF	Generation	Commerce & Trading	Energy Services	Holding, Group Center, autres et consolidation Groupe	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe des ventes d'énergie / des mandats en cours	372	4 758	1 533	56	6 719
Résultat des dérivés de l'énergie et des dérivés financiers	76	-69		-11	-4
dont opérations propres		-5			-5
dont opérations de couverture	76	-64		-11	1
Total du chiffre d'affaires net externe	448	4 689	1 533	45	6 715
Transactions internes	1 039	124	8	-1 171	0
Total du chiffre d'affaires net	1 487	4 813	1 541	-1 126	6 715
Autres produits	34	17	10	9	70
Effets exceptionnels ¹	6			6	12
Total des produits avant effets exceptionnels	1 521	4 830	1 551	-1 117	6 785
Total des produits d'exploitation	1 527	4 830	1 551	-1 111	6 797
Coûts d'exploitation	-1 129	-4 778	-1 450	1 052	-6 305
Effets exceptionnels ¹	-380	-44	-3	-15	-442
EBITDA avant effets exceptionnels	392	52	101	-65	480
EBITDA	18	8	98	-74	50
Amortissements	-163	-18	-29	-9	-219
Effets exceptionnels ¹	-343	1			-342
EBIT avant effets exceptionnels	229	34	72	-74	261
EBIT	-488	-9	69	-83	-511
Effectif à la date de clôture	713	387	6 948	297	8 345
Immobilisations corporelles	2 661	6	256	5	2 928
Immobilisations incorporelles	255	37	63	20	375
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 691	1	21	5	2 718
Total des actifs à long terme	5 607	44	340	30	6 021
Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles	-36	-14	-27	-2	-79

¹ Comprennent des dépréciations, des provisions, des effets liés à la cession de parties de l'entreprise et d'autres effets exceptionnels.

L'attribution des actifs à long terme et des investissements nets aux domaines opérationnels ainsi que des immobilisations incorporelles aux régions géographiques a été révisée dans le Management Reporting System durant la période sous revue. Les valeurs des exercices précédents ont été ajustées à des fins de comparabilité.

2016: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	2 071	978	801	445	245	217	282	1 039	6 078
Immobilisations corporelles	1 713	23	132	229	556			52	2 705
Immobilisations incorporelles	141	14	8	29	11			31	234
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 427			21				1	2 449
Total des actifs à long terme	4 281	37	140	279	567	0	0	84	5 388

2015: informations par région géographique

En millions de CHF	Suisse	Allemagne	France	Italie	République tchèque	Hongrie	Pologne	Autres pays	Groupe Alpiq
Chiffre d'affaires externe	2 308	840	953	587	281	229	244	1 273	6 715
Immobilisations corporelles	1 786	24	133	287	589	47		62	2 928
Immobilisations incorporelles	273	4	9	31	21			37	375
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	2 696			21				1	2 718
Total des actifs à long terme	4 755	28	142	339	610	47	0	100	6 021

Le chiffre d'affaires net réalisé avec des clients externes par pays est imputé au domicile du client. Les actifs à long terme comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les participations dans les pays concernés. La présente information sectorielle indique de façon séparée les pays dans lesquels Alpiq a réalisé le chiffre d'affaires net le plus important au cours de l'exercice sous revue ou de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires net réalisé dans d'autres pays est regroupé sous «Autres pays».

29 Regroupements d'entreprises

2016: Regroupements d'entreprises

En 2016, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Energy Services

3 février 2016: 100 % dans Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH, Nierstein / DE

9 mai 2016: 95,5 % dans IPIP S.A., Ploiesti / RO

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 12 millions de CHF. L'imputation au bilan des justes valeurs a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations incorporelles	2
Créances	6
Impôts passifs sur le revenu différés	-1
Passifs financiers à long terme	-1
Engagements résultant des livraisons et prestations	-6
Actifs nets	0
Participations ne donnant pas le contrôle	
Actifs nets acquis	0
Goodwill obtenu par acquisition	12
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition:	
Coûts d'acquisition	-12
Flux de trésorerie net	-12

Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH, Nierstein / DE

Début février 2016, Alpiq a repris Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH, Nierstein / DE à 100%. La société est spécialisée dans la planification et la mise en œuvre d'installations de chauffage, de ventilation, de refroidissement et de réglage.

IPIP S.A., Ploiesti / RO

Début mai 2016, Alpiq a repris IPIP S.A., Ploiesti / RO à 95,5%. La société est un prestataire de renom dans l'ingénierie et la gestion de projets d'infrastructures pour l'industrie pétrolière. Le portefeuille de prestations comprend le conseil, les études de concept et de faisabilité, les estimations de coûts ainsi que la planification et la gestion de projets.

Le goodwill acquis par les transactions correspond aux synergies attendues de l'extension des activités existantes ainsi qu'à la valeur supplémentaire visée par le biais de l'expansion sur de nouveaux marchés.

2015: Regroupements d'entreprises

En 2015, les entreprises suivantes ont été acquises et intégrées dans les comptes consolidés:

Domaine opérationnel Energy Services

6 février 2015: 100% dans IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal/CH

23 février 2015: 100% dans Helion Holding AG, Lohn-Ammannsegg/CH

11 mars 2015: 100% dans Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., Milan/IT

Les coûts d'acquisition se sont élevés à 18 millions de CHF. L'imputation au bilan a été effectuée comme suit:

En millions de CHF	Juste valeur
Immobilisations corporelles	4
Immobilisations incorporelles	1
Impôts actifs sur le revenu différés	2
Stocks	8
Créances	16
Liquidités	8
Autres actifs circulants	2
Provisions à long terme	-4
Passifs liés à la prévoyance en faveur du personnel	-1
Passifs financiers à long terme	-3
Engagements résultant des livraisons et prestations	-20
Autres engagements à court terme	-2
Actifs nets acquis	11
Goodwill obtenu par acquisition	7
Flux de trésorerie net issu de l'activité d'acquisition:	
Liquidités acquises des filiales	8
Coûts d'acquisition	-18
Dettes non encore payées	4
Flux de trésorerie net	-6

IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal/CH

Début février 2015, Alpiq a repris IReL AG Gebäudeautomation Energietechnologie, Liestal/CH à 100%. La société propose des solutions sur mesure pour les smart buildings en Suisse centrale et dans le nord-ouest de la Suisse.

Helion Holding AG, Lohn-Ammannsegg/CH

Fin février 2015, Alpiq a repris Helion Holding AG, Lohn-Ammannsegg/CH, respectivement le groupe Helion Solar, à 100%. Le groupe est le leader du marché suisse dans le domaine de la planification, de la réalisation et de la maintenance d'installations photovoltaïques et du stockage de l'énergie.

Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., Milan/IT

Mi-mars 2015, Alpiq a repris Balfour Beatty Rail Italy S.p.A., Milan /IT à 100%. La société est active dans le secteur de l'électrification de réseaux ferroviaires et de transports en commun. Balfour Beatty Rail Italy S.p.A. est spécialisée dans la conception, l'achat, l'installation et la mise en service de nouveaux projets de construction et le renouvellement d'infrastructures d'électrification ferroviaires.

30 Cession de sociétés

Durant l'exercice sous revue, la société suivante a été vendue:

- Alpiq Versorgungs AG (AVAG), Olten/CH

L'année précédente, les sociétés suivantes ont été vendues: 3CB SAS, Paris/FR, Alpiq Hydro Ticino SA, Airolo/CH, Sabloal Energie Eoliana S.R.L., Oradea/RO, Sevre Kraftverk AS, Nesbyen/NO et Ytre Oppedal Kraftverk AS, Voss/NO.

Les bénéfices comptables réalisés sur la vente à hauteur de 96 millions de CHF figurent dans les «Autres produits d'exploitation».

A la date de la cession, les actifs et passifs s'élevaient à:

En millions de CHF	2016	2015
Immobilisations corporelles	214	10
Immobilisations incorporelles	2	3
Stocks	1	3
Créances	17	3
Liquidités	36	3
Comptes de régularisation (actifs)	7	
Provisions à court et long termes		-4
Impôts sur le revenu différés (passifs)	-39	-2
Passifs financiers à court et long termes		-5
Autres engagements à court et long termes	-16	-4
Comptes de régularisation (passifs)	-10	-2
Participations ne donnant pas le contrôle	-7	
Actifs nets cédés	205	5

Flux de trésorerie net provenant de la cession

En millions de CHF	2016	2015
Liquidités des filiales vendues	-36	-3
Prix de la cession	301	61
Flux de trésorerie net	265	58

Le 3 janvier 2013, Alpiq a transféré sa participation dans le réseau à très haute tension suisse à la société nationale d'exploitation du réseau Swissgrid SA par le biais d'un share deal. En conséquence, les deux sociétés d'exploitation du réseau d'Alpiq ont été déconsolidées. Le 20 octobre 2016, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a décidé de changer la méthode d'évaluation des installations transférées en 2013. Sur la base d'une estimation d'Alpiq, un produit de vente supplémentaire à hauteur de 81 millions de CHF a été comptabilisé dans les «Autres produits d'exploitation» en relation avec l'exercice 2016. La composante d'intérêts d'un montant de 14 millions de CHF a été intégrée dans le produit d'intérêts. Un paiement à titre d'acompte a été versé au premier trimestre 2017.

31 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

A la date de clôture du 31 décembre 2015, suite aux intentions de vente, l'ensemble de la participation non stratégique détenue dans Swissgrid SA, les participations dans les fournisseurs d'énergie régionaux Alpiq Versorgungs AG (96,7%) et AEK Energie AG (38,7%) ainsi que les sociétés de projet et hydroélectriques norvégiennes Stølsdalselva Kraftverk AS (8%), Botnen Kraftverk AS (38%) et Geitåni Kraftverk AS (40%) étaient inscrites au bilan en tant qu'«Actifs et passifs détenus en vue de la vente».

La clôture des contrats conclus le 2 décembre 2015 concernant la vente de la société hydroélectrique Stølsdalselva Kraftverk AS (8%) ainsi que des sociétés de projet Botnen Kraftverk AS (38%) et Geitåni Kraftverk AS (40%) a eu lieu au premier trimestre.

Le 28 avril 2016, Alpiq a vendu sa participation de 38,7% dans AEK Energie AG à l'actionnaire actuel BKW. La vente a été exécutée le 29 juin 2016.

Le 7 juillet 2016, Alpiq a clôturé la vente de sa participation en actions de 96,7% dans Alpiq Versorgungs AG à un consortium qui se compose d'EBM Netz AG, de Städtische Betriebe Olten (sbo) et d'UBS Clean Energy Infrastructure Switzerland.

Le 8 novembre 2016, Alpiq a bouclé la vente de la participation non stratégique détenue dans Swissgrid SA (30,3%). Après avoir reçu l'approbation du Conseil d'administration de Swissgrid fin octobre pour le transfert des actions et toutes les procédures en cours ayant été suspendues, la vente à BKW Netzbeteiligung SA a pu être conclue. La transaction a permis à Alpiq d'encaisser 146 millions de CHF supplémentaires. Le bénéfice comptable dégagé par Alpiq Grid Beteiligungs AG sur la vente des actions de Swissgrid est intégré dans les «Autres produits financiers». Le produit de vente est présenté dans les flux de trésorerie des activités d'investissement. Dans le cadre de cette transaction, la participation de 49,9% détenue par IST3 Fondation d'investissement dans Alpiq Grid Beteiligungs AG a été rachetée. Cette transaction porte sur l'achat de parts ne donnant pas le contrôle, sachant que la perte comptable réalisée est comptabilisée directement dans les fonds propres et présentée dans les flux de trésorerie des activités de financement.

Au premier semestre 2016, Alpiq a décidé de céder Blåsmark Vindkraft AB (100%), Tormoseröd Vindpark AB (100%) et Tysvær Vindpark AS (100%) – trois sociétés de projets de parcs éoliens en Scandinavie – ainsi que plusieurs participations minoritaires non stratégiques du domaine opérationnel Generation.

En outre, Alpiq a communiqué le 22 septembre 2016 sa décision de vendre sa centrale à gaz à cycle combiné en Hongrie. Sont concernées les deux sociétés relevant du domaine opérationnel Generation Alpiq Csepel Kft. (100%) et Alpiq Csepeli Szolgáltató Kft. (100%).

Actifs

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Immobilisations corporelles	45	209
Immobilisations incorporelles	4	4
Participations dans des centrales partenaires et d'autres entreprises associées	52	304
Autres immobilisations financières à long terme		2
Impôts sur le revenu différés	2	
Stocks	7	8
Créances	4	12
Comptes de régularisation		6
Total des actifs détenus en vue de la vente	114	545

Passifs

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Provisions à long terme	8	
Impôts sur le revenu différés	7	37
Autres engagements à long terme		6
Autres engagements à court terme	4	4
Comptes de régularisation	1	10
Total des passifs détenus en vue de la vente	20	57

Des pertes issues des conversions en devises sur les actifs détenus en vue de la vente ont été comptabilisées au 31 décembre 2016 dans les fonds propres à hauteur de 49 millions de CHF.

32 Evénements après la date de clôture du bilan

Aucun événement devant être inscrit au bilan n'est survenu après la date de clôture du bilan (31 décembre 2016).

Périmètre de consolidation

Sociétés holdings et financières

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Holding SA	Lausanne	CHF	278,75	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Blue Energy AG	Oltén	CHF	1,00	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Deutschland GmbH	Heidelberg / DE	EUR	10,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq Ecopower France S.A.S.	Toulouse / FR	EUR	0,58	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Grid Beteiligungs AG	Oltén	CHF	0,10	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Italia S.r.l.	Milan / IT	EUR	0,25	100,0	G	H	31.12.
Alpiq Re (Guernsey) Ltd.	Guernsey / UK	EUR	3,00	100,0	G	S	31.12.
Motor-Columbus SA	Oltén	CHF	0,10	100,0	G*	S	31.12.

Sociétés d'énergie

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Aar et Tessin SA d'Electricité	Oltén		CHF	0,05	100,0	G*	S	31.12.
Aero Rossa S.r.l.	Milan / IT		EUR	2,20	100,0	G	P	31.12.
Alpiq SA	Oltén		CHF	303,60	100,0	G*	D	31.12.
Alpiq Csepel Kft.	Budapest / HU		HUF	4930,10	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Csepeli Szolgáltató Kft.	Budapest / HU		HUF	20,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoPower SA	Oltén		CHF	0,50	100,0	G*	S	31.12.
Alpiq EcoPower Scandinavia AS	Oslo / NO		NOK	223,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq EcoPower Suisse SA	Oltén		CHF	25,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Energia Bulgaria EOOD	Sofia / BG		BGN	0,20	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energia España S.A.U.	Barcelone / ES		EUR	20,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energia Italia S.p.A.	Milan / IT		EUR	13,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energie France S.A.S.	Paris / FR		EUR	14,00	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Energija BH d.o.o.	Sarajevo / BA		BAM	1,50	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija Hrvatska d.o.o.	Zagreb / HR		HRK	0,02	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energija RS d.o.o. Beograd	Belgrade / RS		RSD	137,75	100,0	G	N	31.12.

Comptes consolidés

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Alpiq Energy Albania SHPK	Tirana/AL		ALL	17,63	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Hellas S.A.	Athènes/GR		EUR	0,06	95,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy SE	Prague/CZ		CZK	172,60	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Skopje DOOEL	Skopje/MK		MKD	20,34	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Energy Ukraine LLC	Kiev/UA		UAH	1,16	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Generation (CZ) s.r.o.	Kladno/CZ		CZK	2 975,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Aare AG	Boningen		CHF	53,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Hydro Italia S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,73	90,0	G	P	31.12.
Alpiq le Bayet S.A.S.	St-Paul-sur-Isère/FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Alpiq RomEnergie S.R.L.	Bucarest/RO		RON	2,49	100,0	G	D	31.12.
Alpiq RomIndustries S.R.L.	Bucarest/RO		RON	4,61	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Solutions France SAS	Paris/FR		EUR	0,05	100,0	G	D	31.12.
Alpiq Spreetal GmbH	Düsseldorf/DE		EUR	1,00	100,0	G	P	31.12.
Alpiq Suisse SA	Lausanne		CHF	145,00	100,0	G*	D	31.12.
Alpiq Turkey Enerji Toptan Satis Limited Sirketi	Istanbul/TR		TRY	7,92	100,0	G	N	31.12.
Alpiq Vercelli S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	30.09.
Alpiq Wind Italia S.r.l.	Milan/IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.
Atel Energy Romania S.R.L.	Bucarest/RO		RON	0,18	100,0	G	N	31.12.
Birs Wasserkraft AG	Olten		CHF	0,10	100,0	G	P	31.12.
Blåsmark Vindkraft AB	Danderyd/SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Forces Motrices de Blenio SA	Blenio	2042	CHF	60,00	17,0	E	P	30.09.
CEPE Des Gravières SAS	Vergigny/FR		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
CERS Holding SAS	Paris/FR		EUR	0,50	15,0	E	P	31.12.
Cleuson-Dixence ¹	Sion	2044	CHF	0,00	31,8	E	P	31.12.
Cotlan Wasserkraft AG	Glaris Sud		CHF	4,00	60,0	G	P	31.12.
EESP European Energy Service Platform GmbH ³	Berlin/DE		EUR	0,03	50,0	E	D	31.12.
Electra-Massa AG	Naters	2048	CHF	20,00	34,6	E	P	31.12.
Electricité d'Emosson SA	Martigny		CHF	140,00	50,0	G	P	31.12.
En Plus S.r.l.	Milan/IT		EUR	25,50	66,7	G	P	31.12.
Energie Biberist AG	Biberist		CHF	5,00	25,0	E	P	31.12.
Energie Electrique du Simplon SA (E.E.S.)	Simplon		CHF	8,00	81,9	G	P	31.12.
Usines Electriques de l'Engadine SA	Zernez	2050/2074	CHF	140,00	22,0	E	P	30.09.
Enpower 3 S.r.l.	Aragona/IT		EUR	0,04	100,0	G	P	31.12.
Entegra Wasserkraft AG	St-Gall		CHF	6,02	59,6	G	P	31.12.
Ouvra Electrica Lavinuoz Lavin SA (OELL)	Zernez		CHF	2,00	25,0	E	P	31.12.
Eole Jura SA	Muriaux		CHF	4,00	100,0	G	P	31.12.

	Siège	Fin de concession	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
ETRANS SA	Laufenburg		CHF	7,50	33,3	E	S	31.12.
Flexitricity Ltd.	Edimbourg / UK		GBP	1,00	100,0	G	S	31.03.
Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL)	Château-d'Oex	2051/2094	CHF	100,00	39,3	E	P	31.12.
Forces Motrices de Martigny-Bourg S.A.	Martigny	2080	CHF	3,00	18,0	E	P	31.12.
Grande Dixence SA	Sion	2044	CHF	300,00	60,0	E	P	31.12.
HYDRO Exploitation SA	Sion		CHF	13,00	26,2	E	S	31.12.
Hydro-Solar Energie AG	Niederdorf		CHF	0,10	65,0	G	P	31.12.
Isento Wasserkraft AG	St. Gallen		CHF	0,25	100,0	G	P	31.12.
Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG	Däniken		CHF	350,00 ²	40,0	E	P	31.12.
Centrale Nucléaire de Leibstadt SA	Leibstadt		CHF	450,00	32,4	E	P	31.12.
Kernkraftwerk Niederramt AG	Oltén		CHF	0,10	100,0	G ¹	P	31.12.
Centrales Nucléaires en Participation SA (CNP)	Berne	2017/2041	CHF	150,00	33,3	E	P	31.12.
KohleNusbaumer SA	Blonay		CHF	0,10	35,0	E	S	31.12.
Kraftwerk Ryburg-Schwörstadt AG	Rheinfelden	2070	CHF	30,00	13,5	E	P	30.09.
Forces Motrices de la Gougra SA	Sierre		CHF	50,00	54,0	G	P	30.09.
Kraftwerke Hinterrhein AG	Thusis	2042	CHF	100,00	9,3	E	P	30.09.
Kraftwerke Zervreila AG	Vals	2037	CHF	50,00	21,6	E	P	31.12.
M&A Rinnovabili S.r.l.	Aragona / IT		EUR	5,00	22,0	E	P	31.12.
Maggia Kraftwerke AG	Locarno	2035/2048	CHF	100,00	12,5	E	P	30.09.
Kraftwerk Aegina AG	Obergoms	2047	CHF	12,00	50,0	E	P	30.09.
Nant de Drance SA	Finhaut		CHF	330,00	39,0	E	P	31.12.
Novel S.p.A.	Milan / IT		EUR	23,00	51,0	G	P	30.09.
PoProstu Energia Spółka Akcyjna ³	Varsovie / PO		PLN	0,20	100,0	G	D	31.12.
PPC Bulgaria JSCo	Sofia / BG		BGN	1,20	15,0	E	N	31.12.
Salanfe SA	Vernayaz		CHF	18,00	100,0	G	P	31.12.
Scanenergy AS	Billingstad / NO		NOK	37,50	10,0	E	P	31.12.
Sodexo Energy Services GmbH	Heidelberg / DE		EUR	0,03	51,0	G	D	31.12.
Tormoseröd Vindpark AB	Karlstad / SE		SEK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Tysvær Vindpark AS	Rogaland / NO		NOK	0,10	100,0	G	P	31.12.
Unoenergia S.r.l.	Biella / IT		EUR	0,11	40,0	E	P	31.12.
Vetrocom EOOD	Sofia / BG		BGN	136,91	100,0	G ¹	P	31.12.
Wasserkraftwerk Tambobach AG	Splügen		CHF	2,00	70,0	G	P	31.12.
Wasserkraftwerke Weinfelden AG	Weinfelden		CHF	5,00	49,0	E	P	31.12.
Xamax AG	Oltén		CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.
3SP S.r.l. ³	Milan / IT		EUR	0,01	100,0	G	P	31.12.

1 Société simple

2 Dont 290 millions de CHF versés

3 Nouvelle société

Sociétés de services énergétiques

Alpiq InTec

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
 Holding et management 							
Alpiq InTec SA	Olten	CHF	30,00	100,0	G*	H	31.12.
Alpiq InTec Management SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
 Technique des transports 							
Alpiq EnerTrans SA	Niedergösgen	CHF	0,25	100,0	G	S	31.12.
Alpiq EnerTrans S.p.A.	Milan/IT	EUR	9,00	100,0	G	S	31.12.
Caliqua Anlagentechnik GmbH	Vienne Neudorf/AT	EUR	0,19	100,0	G	S	31.12.
Elektroline a.s.	Prague/CZ	EUR	0,17	100,0	G	S	31.12.
K+M Verkehrstechnik GmbH	Herne/DE	EUR	0,03	100,0	G	S	31.12.
Kummler + Matter SA ¹	Zurich	CHF	2,50	100,0	G	S	31.12.
Kummler Matter A.S.	Istanbul/TR	TRY	2,36	100,0	G	S	31.12.
Transtec Gotthard ²	Amsteg	CHF	0,00	25,0	Q	S	31.12.
 Technique et gestion des bâtiments 							
Alpiq Burkhalter Technik AG	Zurich	CHF	0,25	50,0	E	S	31.12.
Alpiq E-Mobility SA	Zurich	CHF	0,50	90,0	G	S	31.12.
Alpiq EcoServices SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Infra SA	Zurich	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Italia S.p.A. ³	Milan/IT	EUR	7,60	100,0	G	S	31.12.
EIS Energy Investment Solutions S.R.L.	Milan/IT	EUR	0,10	40,0	E	S	31.12.
Alpiq InTec Est SA	Zurich	CHF	7,85	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Romandie SA	Meyrin	CHF	1,00	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Tessin SA	Lugano	CHF	2,70	100,0	G	S	31.12.
Alpiq InTec Ouest SA	Olten	CHF	5,90	100,0	G	S	31.12.
Alpiq Prozessautomation AG	Strengelbach	CHF	0,20	100,0	G	S	31.12.
Helion Solar AG ⁴	Luterbach	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.

1 Fusionnée avec Mauerhofer et Zuber SA

2 Communauté de travail

3 Anciennement Alpiq InTec Milano S.p.A., fusionnée avec Alpiq InTec Verona S.p.A.

4 Fusionnée avec Helion Holding AG

Groupe Kraftanlagen

	Siège	Devise	Capital social en millions	Taux de participation directe en % (droits de vote)	Méthode de consolidation	Objet	Jour de clôture des comptes
Groupe Kraftanlagen							
Kraftanlagen München GmbH	Munich/DE	EUR	25,00	100,0	G	H/S	31.12.
ECM Ingenieur-Unternehmen für Energie- und Umwelttechnik GmbH	Munich/DE	EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
FINOW Rohrsysteme GmbH	Eberswalde/DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
IA Tech GmbH	Jülich/DE	EUR	0,03	51,0	E	S	31.12.
IPIP S.A.	Ploiesti/RO	RON	7,08	99,9	G	S	31.12.
Jakob Ebling Heizung Lüftung Sanitär GmbH	Nierstein/DE	EUR	0,05	100,0	G	S	31.12.
KAROM Servicii Profesionale In Industrie S.R.L.	Ploiesti/RO	RON	2,25	51,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Hamburg GmbH	Hambourg/DE	EUR	0,77	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Heidelberg GmbH ¹	Heidelberg/DE	EUR	0,50	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Power Plants GmbH	Munich/DE	EUR	1,00	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania S.R.L.	Ploiesti/RO	RON	2,04	100,0	G	S	31.12.
Kraftanlagen Romania ESA S.R.L.	Ploiesti/RO	RON	0,05	100,0	G	S	31.12.
Swiss Decommissioning AG	Olten	CHF	0,10	100,0	G	S	31.12.
Autres							
GAH Pensions GmbH	Heidelberg/DE	EUR	0,26	100,0	G	S	31.12.

¹ Fusionnée avec Kraftanlagen Energie- und Umwelttechnik GmbH

Objet de la société

N	Négoce
D	Distribution et approvisionnement
P	Production
S	Service
H	Holding

Méthode de consolidation

G	Intégration globale
E	Mise en équivalence
Q	Actifs, passifs, produits et charges au prorata

* Participation détenue directement par Alpiq Holding SA

Aperçu des années 2012 – 2016 du Groupe Alpiq

Compte de résultat

En millions de CHF	2016	2015	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires net	6 078	6 715	8 058	9 370	12 723
Autres produits d'exploitation	244	82	147	184	434
Total des produits d'exploitation	6 322	6 797	8 205	9 554	13 157
Charges d'exploitation	- 5 544	- 6 747	- 7 893	- 8 765	- 11 945
Résultat avant financement, impôts sur le revenu et amortissements (EBITDA)	778	50	312	789	1 212
Amortissements et dépréciations	- 399	- 561	- 985	- 510	- 2 136
Résultat avant financement et impôts sur le revenu (EBIT)	379	- 511	- 673	279	- 924
Part des centrales partenaires et des autres entreprises associées dans le résultat	- 225	- 347	- 173	- 126	- 62
Résultat financier	- 11	- 162	- 179	- 149	- 255
Impôts sur le revenu	151	190	123	14	147
Résultat net	294	- 830	- 902	18	- 1 094
Participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net		- 5	- 23	- 4	- 40
Part des bailleurs de fonds propres d'Alpiq Holding SA dans le résultat net	294	- 825	- 879	22	- 1 054
Collaborateurs ¹	8 557	8 360	8 017	7 807	10 039

¹ Effectif moyen en postes à plein temps

Bilan

En millions de CHF	2016	2015	2014	2013	2012
Total du bilan	9 852	10 435	11 861	14 508	14 863
Actifs					
Actif immobilisé	5 695	6 381	7 475	9 083	8 554
Actif circulant	4 043	3 509	3 905	5 425	4 460
Actifs détenus en vue de la vente	114	545	481		1 849
Passifs					
Total des fonds propres	3 886	3 819	4 712	5 839	4 817
en % du total du bilan	39,4	36,6	39,7	40,2	32,4
Fonds étrangers	5 946	6 559	7 147	8 669	9 782
Passifs détenus en vue de la vente	20	57	2		264

Données par action

En CHF	2016	2015	2014	2013	2012
Valeur nominale	10	10	10	10	10
Cours boursier au 31.12.	85	105	90	122	131
Plus haut	107	109	129	132	189
Plus bas	62	60	86	106	126
Nombre pondéré d'actions en circulation (en milliers)	27 875	27 617	27 190	27 190	27 190
Résultat net	9,38	-31,73	-34,19	-0,37	-38,76
Dividende	0,00	0,00	2,00 ¹	2,00	2,00

1 Dividende avec droit d'option



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 3 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur l'audit du groupe



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Alpiq Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2016, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variation des fonds propres et le tableau de financement consolidé pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 70 à 147) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.



Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe».

Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux

éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes consolidés.

Stabilité de valeur des immobilisations corporelles provenant d'installations de production, des immobilisations incorporelles provenant de contrats de fourniture et de livraison à long terme ainsi que des participations à des sociétés de production

Risque Les dépréciations comptabilisées pendant l'exercice 2016 sont publiées en annexe, note 3. Parmi les dépréciations comptabilisées de CHF 401 millions, CHF 361 millions reviennent aux actifs de l'unité génératrice de trésorerie « Production Suisse », ce qui représente une valeur comptable de CHF 3,7 milliards ainsi qu'une part significative à l'ensemble des actifs comptabilisés au bilan. Le calcul de la dépréciation a impliqué plusieurs estimations et hypothèses par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence considérable sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les principales hypothèses concernaient les conditions-cadres réglementaires ainsi que les activités d'investissement à long terme. Les explications sur les « incertitudes relatives aux estimations » se trouvent en annexe, note 1.

Nos procédures d'audit Lors de l'audit des dépréciations, nous avons comparé les estimations essentielles d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Nous avons vérifié les hypothèses concernant les conditions-cadres réglementaires à l'aide d'informations disponibles en externe. Nous avons audité les hypothèses concernant l'activité d'investissement à long terme à l'aide de planifications à moyen terme disponibles. Pour l'audit du modèle d'évaluation ainsi que de l'évaluation des principaux facteurs d'intrant, nous avons impliqué des spécialistes internes de l'évaluation.

Evaluation de contrats de fourniture et de livraison déficitaires à long terme

Risque Alpiq Holding SA a conclu plusieurs contrats de fourniture et de livraison d'électricité à long terme qui ont été identifiés comme des contrats déficitaires en raison de leur structure et de la situation actuelle du marché au 31 décembre 2016. Pendant l'exercice sous revue, les provisions pour contrats déficitaires à hauteur de CHF 225 millions nets ont été dissoutes (annexe, note 3). Le niveau des provisions pour contrats déficitaires est indiqué en annexe, note 19. Les calculs nécessaires à la détermination des provisions des pertes escomptées a impliqué plusieurs estimations par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence considérable sur le montant des provisions et, de ce fait, sur le résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux



de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation. Les explications sur les « incertitudes relatives aux estimations » se trouvent en annexe, note 1.

Nos procédures d'audit	Lors de l'audit des provisions, nous avons comparé les estimations essentielles d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Pour l'audit du modèle d'évaluation ainsi que de l'évaluation des principaux facteurs d'intrant, nous avons impliqué des spécialistes internes de l'évaluation.
-------------------------------	--

Comptabilisation du chiffre d'affaires pour les projets à long terme

Risque	Dans le segment des Energy Services, Alpiq Holding SA a comptabilisé le chiffre d'affaires de contrats de production à long terme en se fondant sur le degré d'avancement. Le chiffre d'affaires comptabilisé dans le segment des Energy Services est indiqué en annexe, note 28. La comptabilisation du chiffre d'affaires a impliqué, pour chaque contrat de production, une estimation du degré d'avancement, du total des coûts attendus ainsi que du revenu total escompté (incluant des éventuelles imputations ultérieures). Une estimation trop élevée ou trop faible aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.
---------------	---

Nos procédures d'audit	Nous avons audité le fonctionnement durable des contrôles définis par Alpiq Holding SA pour la comptabilisation du chiffre d'affaires du système de contrôle interne. Par ailleurs, nous avons audité au 31 décembre 2016 les estimations concernant le degré d'avancement ainsi que le total des coûts attendus et le revenu total escompté, en nous reposant sur un échantillon axé sur le risque pour différents projets.
-------------------------------	--

Classification des contrats énergétiques

Risque	Pour les opérations à terme et sur option sur l'électricité, le gaz et d'autres matières premières, Alpiq Holding SA devait évaluer pour chaque opération individuelle, si la transaction avait été conclue dans l'objectif d'une réalisation physique selon les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés d'Alpiq Holding SA. Ce type de transactions est seulement comptabilisé dans le compte de résultat lors de leur réalisation dans le chiffre d'affaires net ou dans les charges d'énergie et de marchandises. Les opérations à terme et sur option conclues à des fins commerciales sont en revanche comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat aux valeurs de marché, les gains et pertes étant comptabilisés nets en tant que résultat du négoce dans le chiffre d'affaires net. Suite à la première classification, Alpiq Holding SA a également dû vérifier si les hypothèses retenues initialement concernant la réalisation physique et les besoins d'achat, de vente ou d'utilisation escomptés étaient encore justes. Une classification erronée
---------------	---

d'opérations à terme aurait éventuellement pu avoir des répercussions notables sur le résultat périodique.

Nos procédures d'audit	Nous avons audité le fonctionnement durable des contrôles définis par Alpiq Holding SA pour la première classification ainsi que pour l'identification de reclassifications nécessaires du système de contrôle interne. En outre, nous avons vérifié au 31 décembre 2016 si des indices donnaient à penser qu'une répartition serait nécessaire à des fins commerciales pour les transactions classifiées pour les propres besoins d'achat, de vente ou d'utilisation
-------------------------------	---



Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes statutaires, le rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les comptes consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou



résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des comptes consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsmid=512932>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents comptes consolidés.

Ernst & Young SA

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Comptes statutaires Alpiq Holding SA

Compte de résultat

En millions de CHF	Note	2016	2015
Produits			
Produits des participations	2	131	248
Produits financiers	3	153	148
Autres produits		33	10
Produits exceptionnels	4		37
Total des produits		317	443
Charges			
Autres charges		-25	-31
Corrections de valeur des prêts octroyés et des participations		-99	-334
Charges financières	5	-210	-278
Impôts directs		-2	-2
Total des charges		-336	-645
Résultat net		-19	-202

Bilan

Actifs

En millions de CHF	Note	31.12.2016	31.12.2015
Liquidités		207	443
Titres		50	
Autres créances à court terme	6	1 368	794
Comptes de régularisation d'actifs		5	1
Actif circulant		1 630	1 238
Prêts octroyés	7	734	775
Participations	8	4 524	4 115
Actif immobilisé		5 258	4 890
Total des actifs		6 888	6 128

Passifs

En millions de CHF	Note	31.12.2016	31.12.2015
Engagements à court terme portant intérêts	9	1 800	493
Comptes de régularisation de passifs		76	104
Fonds étrangers à court terme		1 876	597
Prêts passifs portant intérêts	10	517	567
Emprunts obligataires	11	1 988	2 438
Fonds étrangers à long terme		2 505	3 005
Capital-actions		279	279
Réserve légale issue du capital			
Réserves issues d'apports de capital		1 100	1 100
Autres réserves issues du capital		4	4
Réserve légale issue du bénéfice		53	53
Bénéfice au bilan		1 071	1 090
Fonds propres	12	2 507	2 526
Total des passifs		6 888	6 128

Annexe aux comptes annuels

1 Remarques préliminaires

Les comptes annuels d'Alpiq Holding SA, Lausanne, ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse relatif à la présentation des comptes (trente-deuxième titre du Code des obligations). Durant l'exercice sous revue ainsi que l'exercice précédent, la société n'a disposé d'aucun collaborateur.

Les principes d'évaluation essentiels appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

Titres

Les titres détenus à court terme sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Il est renoncé à constituer une réserve pour fluctuation de valeur.

Prêts octroyés / Instruments de couverture

Les prêts octroyés en devises sont évalués au cours actuel à la date de référence, sachant que les pertes non réalisées sont comptabilisées, mais que les gains non réalisés ne le sont pas. Les pertes non réalisées sont elles aussi comptabilisées pour les produits dérivés utilisés comme instruments de couverture, mais pas les gains non réalisés.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont comptabilisés à la valeur nominale. Le disagio ainsi que les coûts d'émission des emprunts sont inscrits dans les charges financières l'année de l'émission. Une prime (coûts d'émission déduits) est inscrite au bilan dans les comptes de régularisation passifs et amortie de façon linéaire sur la durée de l'emprunt.

2 Produits des participations

Les produits des participations englobent les revenus de dividendes de filiales.

3 Produits financiers

En millions de CHF	2016	2015
Produits d'intérêts des sociétés du Groupe	36	40
Produits d'intérêts de tiers		3
Autres produits financiers des sociétés du Groupe	3	3
Autres produits financiers de tiers	6	8
Gain de cours sur les devises étrangères	108	94
Total	153	148

4 Produits exceptionnels

Les provisions qui n'étaient plus nécessaires ont été dissoutes l'exercice précédent dans les produits exceptionnels, ce qui s'est traduit par une dissolution nette des réserves latentes d'un montant de 37 millions de CHF.

5 Charges financières

En millions de CHF	2016	2015
Charges d'intérêts des sociétés du Groupe	- 15	- 4
Charges d'intérêts de tiers	- 93	- 100
Autres charges financières de tiers	- 13	- 34
Perte de cours sur les devises étrangères	- 89	- 140
Total	- 210	- 278

6 Autres créances à court terme

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Participations	741	284
Actionnaires	25	
Tiers	602	510
Total	1 368	794

Les autres créances à court terme englobent les créances financières à court terme ainsi que la TVA et les impôts anticipés à recouvrer.

7 Prêts octroyés

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Participations	734	763
Tiers		12
Total	734	775

8 Participations

Un aperçu des participations directes et des principales participations indirectes est disponible à partir de la page 143.

9 Engagements à court terme portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Participations	1 519	342
Tiers	281	151
Total	1 800	493

Ce poste inclut les engagements de cash pool, les emprunts obligataires arrivant à échéance ainsi que les prêts passifs dotés d'une échéance inférieure à douze mois.

10 Prêts passifs portant intérêts

En millions de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Actionnaires (prêt hybride)	367	367
Tiers	150	200
Total	517	567

La durée résiduelle des prêts passifs «Tiers» s'étend d'un à cinq ans. Le prêt hybride a une durée illimitée.

11 Emprunts obligataires

En millions de CHF	Echéance	Remboursable au plus tôt le	Taux d'intérêt en %	Valeur nominale au 31.12.2016	Valeur nominale au 31.12.2015
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2011/2016	20.09.2016	1 3/8		151
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ¹	2009/2017	10.02.2017	4	100	100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ^{1,2}	2012/2017	13.04.2017	2	132	188
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2006/2018	01.03.2018	2 5/8	100	100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2008/2018	30.10.2018	3 7/8	100	100
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2009/2019	25.11.2019	3	284	400
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA ²	2011/2021	20.09.2021	2 1/4	179	225
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2012/2022	16.05.2022	3	200	200
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2015/2023	30.06.2023	2 1/8	175	175
Emprunt obligataire à taux fixe Alpiq Holding SA	2014/2024	29.07.2024	2 5/8	300	300
Emprunt hybride public Alpiq Holding SA	-	15.11.2018	5	650	650

1 Noté au bilan au 31 décembre 2016 sous le poste «Engagements à court terme portant intérêts»

2 Rachat partiel d'emprunts obligataires au 14 septembre 2016

12 Fonds propres

En millions de CHF	Capital- actions	Réserves issues d'apports de capital	Réserve légale issue du capital		Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
			Prime	Réserve légale issue du bénéfice		
Etat au 31.12.2014	272	1 110	4	53	1 292	2 731
Augmentation du capital issue du dividende avec droit d'option	7	44		- 51		0
Transformation des réserves issues d'apports de capital en réserves légales issues du bénéfice		- 54		54		0
Distribution de dividendes				- 3		- 3
Résultat net					- 202	- 202
Etat au 31.12.2015	279	1 100	4	53	1 090	2 526
Résultat net					- 19	- 19
Etat au 31.12.2016	279	1 100	4	53	1 071	2 507

Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires d'Alpiq Holding SA sont indiqués à la note 18 des comptes consolidés.

13 Garanties constituées pour des engagements tiers

Au 31 décembre 2016, le montant global des engagements de garantie en faveur de participations et de tiers s'élève à 582 millions de CHF (exercice précédent: 533 millions de CHF).

14 Actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

		Nombre 31.12.2016	Nombre 31.12.2015
Hans E. Schweickardt	PCA jusqu'au 30.4.2015		310
Conrad Ammann	Membre du CA	300	200
Alex Kummer	Membre du CA	400	305
Urs Steiner	Membre du CA	127	127
Jasmin Staiblin	CEO	102	102
Reinhold Frank	Membre de la DG	102	102
Michael Wider	Membre de la DG	102	102
Total		1 133	1 248

Proposition du Conseil d'administration

Utilisation du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice au bilan, composé comme suit:

CHF

Résultat net 2016 selon le compte de résultat de	- 19 076 498
Bénéfice reporté de l'exercice précédent de	1 089 598 589
Bénéfice au bilan	1 070 522 091
<hr/>	
Affectation à la réserve légale issue du bénéfice	0
Report à nouveau compte	1 070 522 091



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Alpiq Holding SA, Lausanne

Zurich, le 3 mars 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Alpiq Holding SA, comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (pages 156 à 163) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Eléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour l'élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre à l'élément décrit ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuel.

Stabilité de valeur des participations

Risque	Pendant l'exercice 2016, Alpiq Holding SA a comptabilisé des correctifs de valeur sur des participations d'un montant de CHF 46 millions. Suite aux correctifs de valeur, des participations d'une valeur comptable de CHF 4'524 millions restent. L'évaluation de la stabilité de valeur a impliqué plusieurs estimations par Alpiq Holding SA qui ont eu une influence considérable sur le montant du résultat périodique. Les principales estimations concernaient notamment les futurs cours de l'électricité, les futurs cours des devises, les futurs taux de croissance et de renchérissement ainsi que le taux d'actualisation.
Nos procédures d'audit	Lors de l'audit de la stabilité de valeur des participations, nous avons comparé les estimations essentielles d'Alpiq Holding SA avec les données disponibles du marché ou d'autres données disponibles de tiers. En outre, nous avons comparé les estimations retenues avec les estimations correspondantes de l'exercice précédent et les avons jugées quant à leur cohérence. Pour l'audit du modèle d'évaluation ainsi que de l'évaluation des principaux facteurs d'intrant, nous avons impliqué des spécialistes internes de l'évaluation.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.



En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Gröli'.

Martin Gröli
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Zeller'.

Mathias Zeller
Expert-réviseur agréé

Unités

Monnaies

ALL	lek albanais
BAM	mark convertible de Bosnie-Herzégovine
BGN	lev bulgare
CHF	franc suisse
CZK	couronne tchèque
EUR	euro
GBP	livre sterling
HRK	kuna croate
HUF	forint hongrois
MKD	denar macédonien
NOK	couronne norvégienne
PLN	zloty polonais
RON	leu roumain
RSD	dinar serbe
SEK	couronne suédoise
TRY	lire turque
UAH	hryvnia ukrainienne
USD	dollar américain

Energie

kWh	kilowattheure
MWh	mégawattheure (1 MWh = 1000 kWh)
GWh	gigawattheure (1 GWh = 1000 MWh)
TWh	térawattheure (1 TWh = 1000 GWh)
TJ	térajoule (1 TJ = 0,2778 GWh)

Puissance

kW	kilowatt (1 kW = 1000 watt)
MW	mégawatt (1 MW = 1000 kilowatt)
GW	gigawatt (1 GW = 1000 mégawatt)

Photos

Couverture: Vieux Emosson
Photographe: Sébastien Moret
© Nant de Drance SA

Page 6: Tour de France/
Barrage d'Emosson
Photographe: Jean-Christophe Bott
© KEYSTONE

Page 8: Jasmin Staiblin, Jens Alder
Photographe: Manuel Rickenbacher
© Alpiq

Page 34: Conseil d'administration
Photographe: Manuel Rickenbacher
© Alpiq

Page 36: Direction générale
Photographe: Manuel Rickenbacher
© Alpiq

Page 58: Trading floor
© Alpiq

Page 68: Laser à rayons X
à électrons libres SwissFEL
Photographe: Raini Sicher
© Alpiq

Calendrier

18 mai 2017:
Assemblée générale

28 août 2017:
Rapport semestriel

16 mai 2018:
Assemblée générale

Contacts

Investor Relations
Lukas Oetiker
T +41 62 286 75 37
investors@alpiq.com

Communications & Public Affairs
Richard Rogers
T +41 62 286 71 10
media@alpiq.com

Editeur

Alpiq Holding SA, www.alpiq.com

Le rapport de gestion 2016 est publié en allemand, en français et en anglais. La version allemande fait foi.

Rapport de gestion sur Internet

www.alpiq.com/rapports

Pour des raisons de simplicité et de lisibilité, nous avons renoncé à utiliser partout la forme féminine, le masculin sera donc compris comme valant pour les deux genres.

Alpiq Holding SA

www.alpiq.com